



Rapport annuel consolidé 2015



Contenu

1. Rapport de gestion consolidé
2. Introduction aux comptes consolidés
3. Etats financiers
 - 3.1 Notes aux comptes
4. Rapport du Collège des Commissaires



1. Rapport de gestion consolidé



Rapport de gestion consolidé relatif aux comptes consolidés 2015

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2015 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui avaient été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation regroupe l'ensemble des sociétés qui forment le Groupe SNCB et qui sont reprises dans les comptes consolidés selon les deux techniques admises par les normes IFRS, selon qu'il existe, ou non, un contrôle de la société par le Groupe, à savoir l'intégration globale et la mise en équivalence.

Aperçu des modifications du périmètre de consolidation

	Nombre de sociétés	Maison-mère	Globale	Mise en Equivalence
31/12/2013	59	1	33	25
31-12-2014	43	1	21	21
<u>variation 2015</u>				
Groupe B-Logistics	-12		-7	-5
B-Logistics	1			1
Train World asbl	1		1	
31-12-2015	33	1	15	17

- Le 19 juin 2015 la SNCB a conclu un accord avec un fonds d'investissement par lequel elle a cédé le contrôle de sa participation dans **B-Logistics** et par voie de conséquence dans le sous-groupe B-Logistics. La SNCB a gardé une participation minoritaire de 31,12 %. Le « closing » de cette transaction a eu lieu le 7 octobre 2015 et a eu pour conséquence que **B-Logistics** est devenue une entreprise associée dont les comptes consolidés sont mis en équivalence dans la consolidation SNCB.
- Afin d'assurer la gestion professionnelle de son musée Train World, la SNCB a décidé de rassembler l'expertise relative à l'exploitation d'un musée et sa propre expertise en matière (de patrimoine) ferroviaire au sein d'un centre de compétences : **ASBL TRAIN WORLD**.

Autres événements sans impact sur le périmètre de consolidation

- Augmentation de capital de **THI Factory** par apports en nature et en espèces de la SNCB et de la SNCF ;
- **HR Rail** établit et publie des comptes consolidés. En conséquence, c'est sur base de ce référentiel que **HR Rail** est mise en équivalence à partir de 2015.

Perspectives

La restructuration du Groupe SNCB continue sa concrétisation, avec notamment, au 01-01-2016 :

- absorption de la Foncière Rue de France et de South Station par la SNCB (- 2 Globales) ;
- fusion d'Eurostation et Euro Immo Star (- 1 Globale).

Comptes consolidés 2015

Bilan

L'actif

L'ensemble des actifs consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2015 représente un montant de 11 858,3 millions €, soit une variation de -130,7 millions € par rapport à la clôture 2014.

La SNCB représente 95,36 % du total des actifs consolidés.

	Mio €	31/12/2015	31/12/2014	Δ
Actifs non-courants				
Immobilisations incorporelles		263,8	270,7	-6,9
Immobilisations corporelles		6 931,3	6 392,5	538,8
<i>A. Terrains</i>		895,3	585,5	309,8
<i>B. Constructions</i>		773,9	850,3	-76,4
<i>C. Infrastructure ferroviaire</i>		45,8	44,0	1,8
<i>D. Matériel roulant ferroviaire</i>		4 034,8	4 036,6	-1,8
<i>E. Installations et équipements divers</i>		194,2	191,0	3,2
<i>F. Immobilisations corporelles en cours</i>		987,3	685,1	302,2
Immeubles de placement		448,0	697,3	-249,3
Participations Mises en Equivalence		368,3	125,5	242,8
Créances commerciales et autres débiteurs		799,8	762,9	36,9
Instruments financiers dérivés		276,9	361,8	-84,9
Autres actifs financiers		632,8	597,0	35,8
Sous-total actifs non-courants		9 720,9	9 207,7	513,2
Actifs courants				
Stocks		192,8	184,0	8,8
Créances commerciales et autres débiteurs		1 423,0	1 442,6	-19,6
Instruments financiers dérivés		39,4	0,0	39,4
Autres actifs financiers		53,0	385,8	-332,8
Créances d'impôt courant		0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		417,4	447,6	-30,2
Sous-total actifs courants		2 125,6	2 460,0	-334,4
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente				
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente		11,8	321,3	-309,5
TOTAL DES ACTIFS		11 858,3	11 989,0	-130,7

La part prépondérante revient aux **actifs non courants** (9 720,9 millions €) et plus spécifiquement aux immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement (7 643,1 millions €, soit +282,6 millions € par rapport à 2014). Parmi ces immobilisations 99,37 % proviennent de la SNCB.

Les investissements réalisés à la SNCB en 2015 s'élèvent à 643,4 millions € dont 372,5 millions € pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 132,9 millions € pour l'accueil des voyageurs et 110,8 millions € pour la construction et l'aménagement des ateliers. Ces investissements sont financés par des subsides en capital sauf 7,8 millions € financés sur fonds propres. Par contre, les amortissements annuels des actifs SNCB s'élèvent à 399,9 millions €.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015, il a été procédé à un transfert de 239,8 millions € de la rubrique immeubles de placement vers la rubrique immobilisations – terrains; il s'agit quasi exclusivement de terrains situés aux environs des gares et exploités dans le cadre des activités de la SNCB ainsi que de terrains qui relèvent d'une importance stratégique pour ses activités futures.

En outre, les participations des sociétés mises en équivalence progressent de 242,8 millions € dont 225,8 millions € résultent de l'apport de la SNCB dans THI Factory.

Les **actifs courants** représentent 2 125,6 millions € contre 2 460,0 millions € à fin 2014, soit une diminution de 334,4 millions €. Cette variation des actifs courants résulte principalement pour -147,2 millions € des placements des liquidités du Fonds RER ainsi que pour -200,- millions € de créances Back-To-Back, à savoir, contrats de swap conclus avec l'Etat dans le cadre de la reprise partielle de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005.

Les **actifs non courants classés comme détenus à la vente** ont diminué de 309,5 millions € suite à la cession hors groupe du contrôle des participations B-Logistics (-207,9 millions €) et de l'apport des rames Thalys (-101,6 millions €) à THI Factory.

Le passif

	31/12/2015	31/12/2014	Δ
	Mio €		
Capitaux propres			
Capital	249,0	249,0	
Réserves consolidées	-338,9	-514,9	
Capitaux propres Groupe	-89,9	-265,9	176,0
Participations ne donnant pas le contrôle	2,9	3,8	-0,9
Total des capitaux propres	-87,0	-262,1	175,1
Passifs non-courants			
Dettes pour avantages au personnel	304,2	351,3	-47,1
Provisions	140,6	186,4	-45,8
Dettes financières	2 586,2	2 414,3	171,9
Instruments financiers dérivés	456,6	552,4	-95,8
Passifs d'impôt différé	0,0	0,0	0,0
Dettes commerciales	16,0	51,0	-35,0
Subsides	5 768,3	5 512,1	256,2
Autres dettes	220,5	347,7	-127,2
Sous-total passifs non-courants	9 492,4	9 415,2	77,2
Passifs courants			
Dettes pour avantages au personnel	150,7	126,9	23,8
Provisions	86,2	73,7	12,5
Dettes financières	961,0	1 253,7	-292,7
Instruments financiers dérivés	34,0	10,5	23,5
Dettes d'impôt courant	0,9	0,7	0,2
Dettes commerciales	387,7	404,2	-16,5
Dettes sociales	96,1	93,6	2,5
Subsides	336,6	315,3	21,3
Autres dettes	399,7	458,4	-58,7
Sous-total passifs courants	2 452,9	2 737,0	-284,1
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	0,0	98,9	-98,9
Total des passifs	11 945,3	12 251,1	-305,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	11 858,3	11 989,0	-130,7

Les **capitaux propres** consolidés sont négatifs de 87,0 millions €.

Par rapport à 2014, les capitaux propres ont augmenté de 175,1 millions €, à savoir :

- ⇒ +171,0 millions € résultant du résultat de l'exercice revenant au Groupe ;
- ⇒ +5,0 millions € résultant de la mise en équivalence de HR Rail sur base consolidée ;
- ⇒ -0,9 millions € résultant de la sortie des minoritaires du Groupe B-Logistics.

Les **passifs non courants** s'élèvent à 9 492,4 millions € contre 9 415,2 millions € au terme de l'exercice précédent, soit une variation de +77,2 millions €.

A contrario, les **passifs courants** affichent une diminution de 284,1 millions € pour clôturer l'exercice 2015 à 2 452,9 millions €.

La variation nette de -206,9 millions € des **passifs courants** et **passifs non courants** s'observe pour :

- (i). -182,5 millions € dans la maison-mère
Cet écart se justifie principalement par :
 - ✓ un accroissement net des subsides en capital de 277,5 millions €, soit l'octroi de subsides en 2015 de 627,3 millions € déduction faite des amortissements à concurrence de 349,8 millions € ;
 - ✓ une diminution des dettes financières de 122,7 millions € ainsi que des instruments financiers dérivés liés à cette dette de 72,2 millions € ;
 - ✓ une réduction de la dette vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du Fonds RER de -147,2 millions € ;
 - ✓ une diminution de 23,8 millions € relatifs aux avantages au personnel consécutive principalement aux gains/pertes d'expérience dont surtout l'évolution des taux d'intérêt ;
 - ✓ une baisse des provisions de 38,8 millions €, principalement celles liées à la restructuration du secteur cargo (-36,2 millions €). Le solde disponible de cette provision constituée avec approbation de la Commission européenne à concurrence de 145 millions €, s'élève à 36,4 millions € ;
 - ✓ une réduction des acomptes reçus dans le cadre des cofinancements régionaux, à concurrence de 29,9 millions € ;
- (ii). +14,6 millions € provenant d'**Eurogare** relatifs aux contrats de construction, dont +7,2 millions de provisions pour risques et charges ;
- (iii). -36,9 millions € provenant de **Foncière Rue de France**, dont -37,0 millions opérations en 2014 dans le cadre de la vente des rames Thalys ;
- (iv). -2,1 millions € pour les autres entités du Groupe.

Les **dettes directement associées à des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente** sont à zéro, contre 98,9 millions € en 2014, suite à la cession hors groupe du contrôle des participations B-Logistics.

Dettes économiques

Mio €	31-12-2015	31-12-2014	Δ
Dettes financières nettes	2 757,1	2 694,8	62,3
Cofinancements	-14,6	42,2	-56,8
Subsides non affectés	194,8	233,8	-39,0
Fournisseurs - Clients	170,6	181,4	-10,8
Dettes économiques	3 107,9	3 152,2	-44,3
Dettes à charge des tiers	716,6	729,3	-12,7
Dettes sous responsabilité propre	2 391,3	2 422,9	-31,6

Le compte de résultats

Le **résultat global** total de 2015 s'élève à 171,0 millions €, soit une amélioration de 389,2 millions € par rapport à 2014.

Mio €	31-12-2015	31-12-2014	Δ
Résultat CASH	0,4	7,2	-6,8
SNCB	-4,1	-5,7	1,6
Groupe Eurostation	-2,3	10,9	-13,2
Eurogare	6,9	0,5	6,4
Autres entités	-0,1	1,5	-1,6
Résultat NON cash	170,6	-225,4	396,0
Résultat - TOTAL	171,0	-218,2	389,2

La contribution de la SNCB dans le résultat cash est de -4,1 millions €, à comparer aux comptes sociaux de +5,6 millions €. L'écart de -9,7 millions € provient de l'alignement pour prestations réciproques (1,0 million €) et de l'élimination des dividendes perçus (-10,7 millions €).

L'amélioration de 1,6 millions € résulte essentiellement des éléments suivants, dont l'impact sur le résultat est de :

- ↻ +62 millions €, l'amélioration de productivité du personnel ;
- ↻ +33 millions €, la soulte encaissée suite aux apports à THI Factory ;
- ↻ -33 millions €, la plus-value sur la vente d'EBT en 2014 ;
- ↻ -18 millions €, l'impact opérationnel de THI Factory ;
- ↻ -18 millions €, les redevances infrastructure (hors Thalys) ;
- ↻ -10 millions €, les compensations de l'Etat ;
- ↻ -13 millions €, l'exonération de versement du précompte professionnel ;
- ↻ -8 millions €, les intérêts de retard sur litige fiscal ;
- ↻ +7 millions €, principalement la libération tardive de terrains en 2014.

La contribution du Groupe Eurostation dans le résultat cash est de -2,3 millions € contre +10,9 millions € en 2014, conséquence des factures reçues pour le CMR de Bruges (-7,1 millions €) et des indemnités de rupture et fins de missions (-3,0 millions €).

La contribution d'Eurogare dans le résultat cash progresse de 6,4 millions €, conséquence de la clôture de plusieurs projets divers.

La variation de +396,0 millions € du résultat **non cash** provient presque essentiellement de la SNCB, dont +124,1 millions € de plus-values réalisées sur l'apport à THI Factory, +126,4 millions € des instruments financiers valorisés à la juste valeur (fair value) ainsi que +104,8 millions € des provisions pour risques et charges et relatives aux avantages au personnel.

	Mio €	31/12/2015	31/12/2014	Δ
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Produits d'exploitation avant subsides en capital				
Chiffre d'affaires		1.207,0	1.329,6	-122,6
Subsides d'exploitation		1.133,4	1.121,0	12,4
Production immobilisée		239,8	190,5	49,3
Autres produits d'exploitation		208,7	152,1	56,6
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.788,9	2.793,2	-4,3
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur				
Approvisionnements et marchandises		-89,9	-72,3	-17,6
Services et biens divers		-1.259,5	-1.329,8	70,3
Frais de personnel		-1.232,7	-1.251,4	18,7
Autres charges d'exploitation		-12,1	-42,3	30,2
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		-2.594,2	-2.695,8	101,6
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		194,7	97,4	97,3
Subsides en capital		350,4	319,2	31,2
Amortissements et pertes de valeur		-405,0	-379,8	-25,2
Résultat d'exploitation		140,1	36,8	103,3
Produits financiers		124,1	178,4	-54,3
Charges financières		-146,4	-330,5	184,1
Résultat financier - net		-22,3	-152,1	129,8
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		3,4	4,0	-0,6
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		121,3	-111,3	232,5
Charges d'impôt sur le résultat net		-1,4	-0,5	-0,9
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		119,9	-111,8	231,6
ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
Résultat net de la période généré par les activités abandonnées		5,5	-35,5	41,0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		125,3	-147,3	272,6
Autres éléments du résultat global :				
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net				
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi		0,0	0,0	0,0
Gains et pertes actuarielles		46,0	-69,1	115,1
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		0,0	0,0	0,0
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		1,0	-2,4	3,4
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		47,0	-71,5	118,5
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Ecarts de conversion		0,0	0,0	0,0
Actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0	0,0
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		0,0	0,0	0,0
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		-1,3	0,6	-1,9
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		-1,3	0,6	-1,9
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		45,7	-70,9	116,6
RESULTAT GLOBAL TOTAL		171,0	-218,1	389,2

Événements importants postérieurs à la date de clôture

Les seuls éléments significatifs postérieurs à la date de clôture pouvant impacter les états financiers du Groupe SNCB sont les attentats perpétrés le 22 mars 2016 à Zaventem et à Bruxelles.

Leur impact sur la mobilité et donc sur le chiffre d'affaires et sur les coûts dont les coûts de la sécurité n'ont pas encore pu être estimés.

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

Le rapport de gestion publié individuellement par les différentes entreprises formant le Groupe SNCB justifie, pour chacune d'entre elles, les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'actuellement, un nouveau contrat de gestion n'a pas encore été conclu avec l'Etat.

Les travaux préparatoires en vue de l'établissement d'un nouveau contrat de gestion entre la SNCB et l'Etat ont été entamés. Outre les obligations de la SNCB, le contrat de gestion définira également les dotations que la SNCB recevra pour ses missions de service public aux niveaux tant des investissements que de l'exploitation, ainsi que l'offre et la politique commerciale et tarifaire.

En attendant, le contrat de gestion 2008-2012 a été prolongé et des règles provisoires ont été fixées pour la période de transition.

Le gouvernement fédéral belge a annoncé en octobre 2014 ses priorités et ses contraintes financières pour la période 2015-2019. Dans le cadre financier déterminé par le gouvernement fédéral belge, il a été décidé que les dotations pour la SNCB et Infrabel réunies seraient réduites d'un montant agrégé de 2,1 milliards € pour la période 2015-2019, en commençant par une diminution de 188 millions € (ce montant va augmenter linéairement jusqu'à 663 millions € en 2019). Ces réductions s'ajoutent aux mesures de restructuration du gouvernement précédent qui continuent à avoir un impact sur la maison-mère.

Application de la dérogation prévue à l'article 119 du Code des Sociétés

L'article 119 du Code des Sociétés définit le contenu du rapport de gestion portant sur les comptes consolidés. Cependant, dans son dernier alinéa, cet article précise que « *le rapport de gestion sur les comptes consolidés peut être combiné avec le rapport de gestion établi en application de l'article 96 pour constituer un rapport unique, pour autant que les indications prescrites soient données de manière distincte pour la société consolidante et pour l'ensemble consolidé.* »

Pour les matières autres que celles explicitées ci-avant, il y a lieu de se rapporter au rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires de la SNCB (= société consolidante)

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation d'instruments financiers dérivés, nous renvoyons aux notes annexes au rapport financier annuel, qui comprennent l'ensemble des mentions et informations requises par les normes IAS39 et IFRS7.

2. Introduction aux comptes consolidés



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
DU GROUPE SNCB
2015

I. INTRODUCTION

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2015 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées à cette date, à savoir, les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation regroupe l'ensemble des sociétés formant le Groupe SNCB. Elles sont reprises dans les comptes consolidés selon les deux techniques admises par les normes IFRS, selon qu'il existe ou non un contrôle de la société par le Groupe, à savoir, l'intégration globale et la mise en équivalence.

Evolution du périmètre de consolidation

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Maison-mère	1	1	1
Sociétés intégrées globalement	33	21	15
Sociétés mises en équivalence	25	21	17
Total	59	43	33

-16 -10

La réduction des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation 2014 (-16 sociétés) incombe, d'une part, à la restructuration du secteur ferroviaire et, d'autre part, à l'accord du gouvernement qui avait décidé que le nombre de filiales devait être drastiquement réduit.

Au cours de l'exercice 2015 :

- 12 sociétés sont sorties du périmètre de consolidation. Il s'agit des entités du Groupe B-Logistics suite à l'accord que la SNCB a conclu le 19 juin 2015 avec un fonds d'investissement par lequel elle a cédé le contrôle de sa participation dans B-Logistics et a conservé une participation minoritaire de 31,12%.
- 1 société (B-Logistics) est mise en équivalence. En effet, la conclusion de l'opération mentionnée ci-dessus a eu lieu le 7 octobre 2015 et a eu pour conséquence que B-Logistics est devenue une entreprise associée dont les comptes consolidés sont mis en équivalence dans les états financiers consolidés 2015 de la SNCB.
- 1 société a été constituée par la SNCB afin d'assurer la gestion professionnelle de son musée Train World : l'ASBL Train World.

Autres événements en 2015 sans impact sur le périmètre de consolidation

- Augmentation du capital de THI Factory par un apport en nature de la SNCB (rames TGV) et par des apports en nature et en numéraire de la SNCF.
- Mise en équivalence de HR Rail sur une base consolidée (HR Rail publie des comptes consolidés).

III. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2015

1. Bilan

ACTIF

	Mio €	31/12/2015	31/12/2014	Δ
Actifs non-courants				
Immobilisations incorporelles		263,8	270,7	-6,9
Immobilisations corporelles		6.931,3	6.392,5	538,8
Immeubles de placement		448,0	697,3	-249,3
Participations Mises en Equivalence		368,3	125,5	242,8
Créances commerciales et autres débiteurs		799,8	762,9	36,9
Instruments financiers dérivés		276,9	361,8	-84,9
Autres actifs financiers		632,8	597,0	35,8
Sous-total actifs non-courants		9.720,9	9.207,7	513,2
Actifs courants				
Stocks		192,8	184,0	8,8
Créances commerciales et autres débiteurs		1.423,0	1.442,6	-19,6
Instruments financiers dérivés		39,4	0,0	39,4
Autres actifs financiers		53,0	385,8	-332,8
Créances d'impôt courant		0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		417,4	447,6	-30,2
Sous-total actifs courants		2.125,6	2.460,0	-334,4
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente				
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente		11,8	321,3	-309,5
TOTAL DES ACTIFS		11.858,3	11.989,0	-130,7

L'**ensemble des actifs consolidés** du Groupe SNCB au 31 décembre 2015, représente un montant de 11 858,3 millions €, soit une variation de -130,7 millions € par rapport à la clôture 2014. **La SNCB représente 95,36 % du total des actifs consolidés.**

La part prépondérante revient aux **actifs non courants** (9 720,9 millions €) et plus spécifiquement aux immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement (7 643,1 millions €), soit + 282,6 millions € par rapport à 2014. **Parmi ces immobilisations 99,37 % proviennent de la SNCB.**

Les investissements réalisés à la SNCB en 2015 s'élèvent à 643,4 millions € dont 372,5 millions € pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 132,9 millions € pour l'accueil des voyageurs et 110,8 millions € pour la construction et l'aménagement des ateliers. Ces investissements sont financés par des subsides en capital sauf 7,8 millions € financés sur fonds propres. Par contre, les amortissements annuels des actifs SNCB s'élèvent à 399,9 millions €.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015, il a été procédé à un transfert de 239,8 millions € de la rubrique immeubles de placement vers la rubrique immobilisations – terrains; il s'agit

quasi exclusivement de terrains situés aux environs des gares et exploités dans le cadre des activités de la SNCB ainsi que les terrains qui relèvent d'une importance stratégique pour ses activités futures.

En outre les participations des sociétés mises en équivalence progressent de 242,8 millions € dont 225,8 millions € résultent de l'apport de la SNCB dans THI Factory.

Les **actifs courants** représentent 2 125,6 millions € contre 2 460,0 millions € à fin 2014, soit une diminution de 334,4 millions €. Cette variation des actifs courants provient de la SNCB et résulte principalement pour -147,2 millions € des placements des liquidités du Fonds RER et pour -200,0 millions € de créances Back-To-Back, à savoir, contrats swaps conclus avec l'Etat dans le cadre de la reprise partielle de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005.

Les **actifs non courants classés comme détenus à la vente** ont diminué de 309,5 millions € suite à la cession hors groupe du contrôle des participations B-Logistics (-207,9 millions €) et de l'apport des rames Thalys (-101,6 millions €) à THI Factory.

PASSIF

	Mio €	31/12/2015	31/12/2014	Δ
Capitaux propres		-87,0	-262,1	175,1
Passifs non-courants				
Dettes pour avantages au personnel		304,2	351,3	-47,1
Provisions		140,6	186,4	-45,8
Dettes financières		2.586,2	2.414,3	171,9
Instruments financiers dérivés		456,6	552,4	-95,8
Passifs d'impôt différé		0,0	0,0	0,0
Dettes commerciales		16,0	51,0	-35,0
Subsides		5.768,3	5.512,1	256,2
Autres dettes		220,5	347,7	-127,2
Sous-total passifs non-courants		9.492,4	9.415,2	77,2
Passifs courants				
Dettes pour avantages au personnel		150,7	126,9	23,8
Provisions		86,2	73,7	12,5
Dettes financières		961,0	1.253,7	-292,7
Instruments financiers dérivés		34,0	10,5	23,5
Dettes d'impôt courant		0,9	0,7	0,2
Dettes commerciales		387,7	404,2	-16,5
Dettes sociales		96,1	93,6	2,5
Subsides		336,6	315,3	21,3
Autres dettes		399,7	458,4	-58,7
Sous-total passifs courants		2.452,9	2.737,0	-284,1
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente				
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente		0,0	98,9	-98,9
Total des passifs		11.945,3	12.251,1	-305,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		11.858,3	11.989,0	-130,7

Les **capitaux propres** consolidés sont négatifs de 87,0 millions €. Par rapport à 2014, les capitaux propres ont augmenté de 175,1 millions €, à savoir :

- + 171,0 millions € résultat de l'exercice revenant au Groupe ;
- +5,0 millions € résultant de la mise en équivalence de HR Rail sur une base consolidée ;
- - 0,9 million € sortie des minoritaires du Groupe B-Logistics.

Les **passifs non courants** s'élèvent à 9 492,4 millions € contre 9 415,2 millions € au terme de l'exercice précédent, soit une variation de + 77,2 millions €.

Les **passifs courants** affichent une diminution de 284,1 millions € pour clôturer l'exercice 2015 à 2 452,9 millions €.

La variation nette de - 206,9 millions € des **passifs courants** et **passifs non courants** s'observe pour :

- (v). – 182,5 millions € à la **SNCB**
 Cet écart se justifie principalement par :
- ✓ un accroissement net des subsides en capital de 277,5 millions €, soit l'octroi de subsides en 2015 de 627,3 millions € déduction faite des amortissements à concurrence de 349,8 millions € ;
 - ✓ une diminution des dettes financières de 122,7 millions € ainsi que des instruments financiers dérivés liés à cette dette de 72,2 millions € ;
 - ✓ une réduction de la dette vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du Fonds RER de -147,2 millions € ;
 - ✓ une diminution de 23,8 millions € relatifs aux dettes aux avantages au personnel consécutive principalement aux gains/pertes d'expérience dont surtout l'évolution des taux d'intérêts ;
 - ✓ une baisse des provisions de 38,8 millions €, principalement celles liées à la restructuration du secteur cargo (-36,2 millions €). Le solde disponible de cette provision constituée avec approbation de la Commission européenne à concurrence de 145 millions €, s'élève à 36,4 millions € ;
 - ✓ une réduction des acomptes reçus dans le cadre des cofinancements régionaux, à concurrence de 29,9 millions € ;
- (vi). +14,6 millions € provenant d'**Eurogare** relatifs aux contrats de construction dont + 7,2 millions de provisions pour risques et charges ;
- (vii). -36,9 millions € provenant de la **Foncière Rue de France**, dont -37,0 millions d'opérations en 2014 dans le cadre de la vente des rames Thalys (TVA) ;
- (viii). -2,1 millions € pour les **autres entités du Groupe**.

Les Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente sont à zéro, contre 98,9 millions € en 2014, suite à la cession hors groupe du contrôle des participations B-Logistics.

2. Compte de résultats

En Mio €	2015	2014	Δ
Résultat CASH	0,4	7,2	-6,8
SNCB	-4,1	-5,7	1,6
Groupe Eurostation	-2,3	10,9	-13,2
Eurogare	6,9	0,5	6,4
Autres entités	-0,1	1,5	-1,6
Résultat NON CASH	170,6	-225,4	396,0
Résultat - TOTAL	171,0	-218,2	389,2

Le **Résultat Global** total de 2015 s'élève à 171,0 millions €, soit une amélioration de 389,2 millions € par rapport à 2014.

La contribution de la **SNCB** dans le résultat cash est de -4,1 millions € à comparer aux comptes sociaux de +5,6 millions €. L'écart de - 9,7 millions € provient de l'alignement pour prestations réciproques (1,0 million €) et de l'élimination des dividendes perçus (-10,7 millions €).

L'amélioration de 1,6 millions € résulte essentiellement des éléments suivants, dont l'impact sur le résultat est de :

- + 62 millions € d'amélioration de la productivité du personnel ;
- + 33 millions € de la soulte encaissée suite aux apports à THI Factory ;
- - 33 millions € de la plus-value sur la vente d'EBT en 2014 ;
- - 18 millions € impact opérationnel de THI Factory ;
- - 18 millions € des redevances infrastructure (hors Thalys) ;
- - 10 millions € des compensations de l'Etat ;
- - 13 millions € de l'exonération de versement du précompte professionnel ;
- -8 millions € d'intérêts de retard sur litige fiscal ;
- +7 millions € relatifs principalement à la libération tardive de terrains en 2014.

La contribution du **Groupe Eurostation** dans le **résultat cash** est de -2,3 millions € contre +10,9 millions € en 2014 conséquence des factures reçues pour le CMR de Brugge en 2015 (- 7,1 millions €) et des indemnités de rupture et fin de missions (-3,0 millions €).

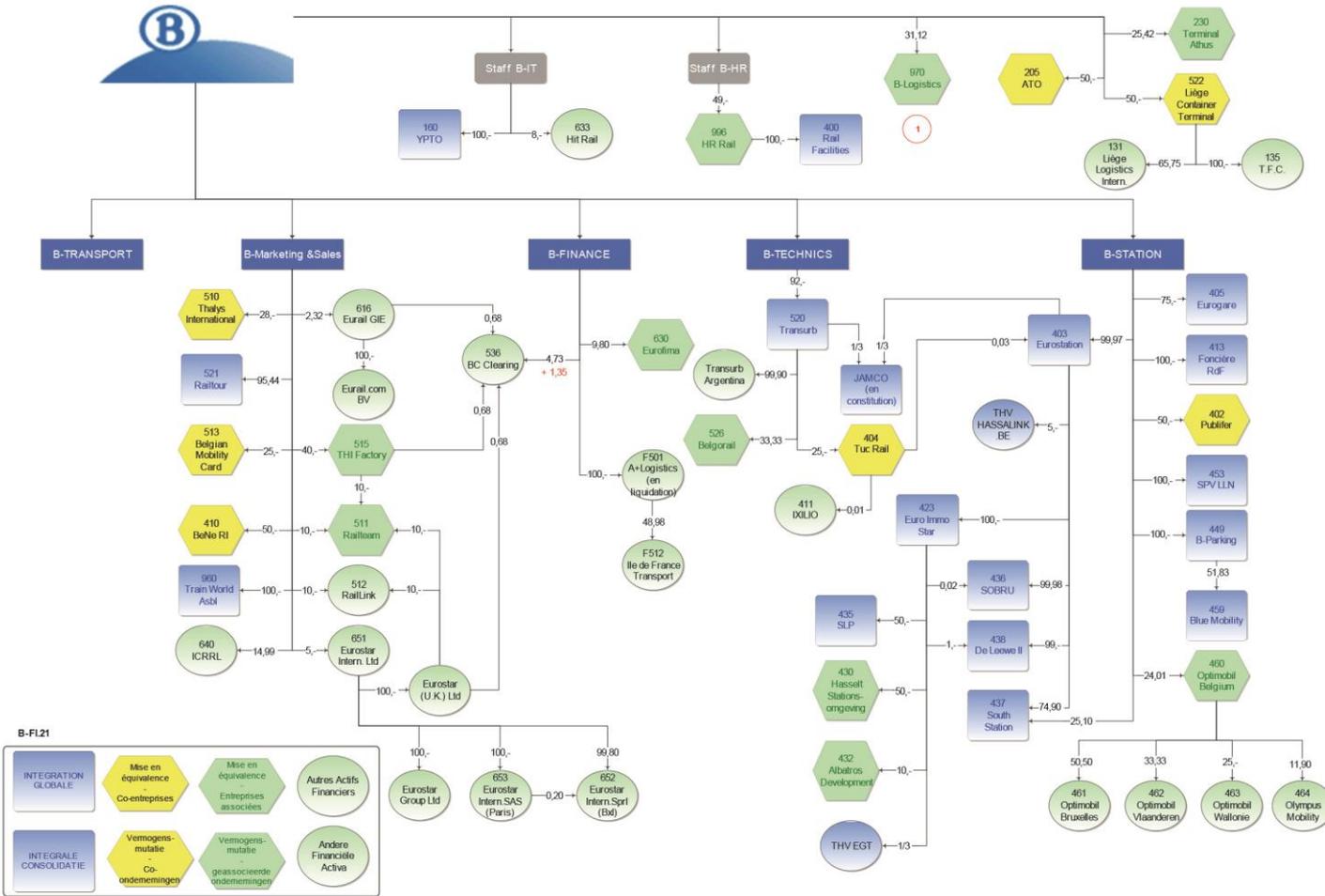
La contribution d'**Eurogare** dans le résultat cash progresse de 6,4 millions €, conséquence de la clôture de plusieurs projets divers.

La variation de + 396,0 millions € du **résultat non-cash** provient presque essentiellement de la SNCB, dont +124,1 millions € de plus-values réalisées sur l'apport à THI Factory, 126,4 millions € des instruments financiers valorisés à la Fair Value ainsi que des provisions pour risques et charges et relatives aux dettes pour avantages au personnel de 104,8 millions €.

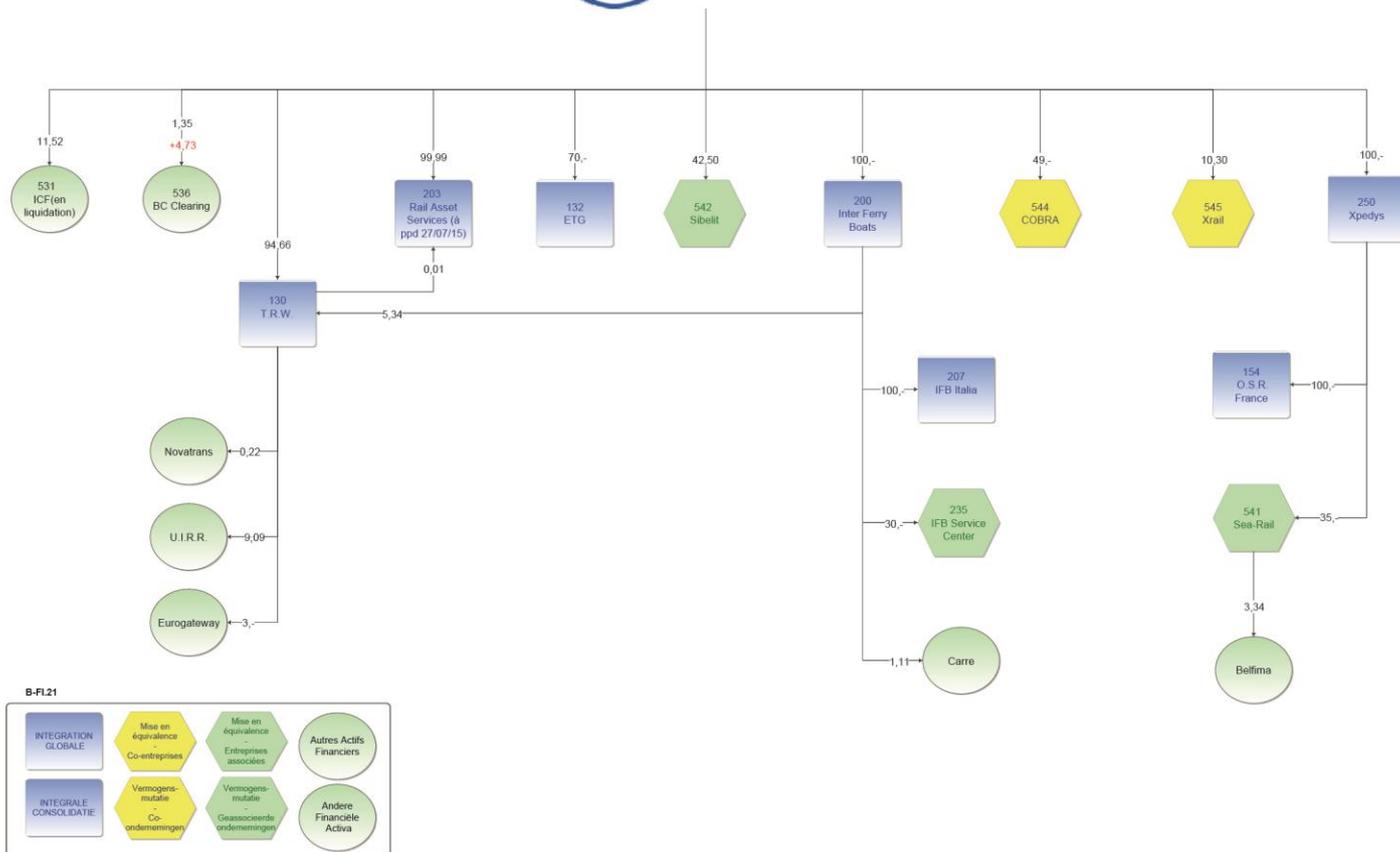
3. Dette économique

La **dette économique**, à savoir la dette financière nette corrigée des cofinancements relatifs aux investissements, des subsides SPF perçus mais non affectés et acomptes reçus et du solde net des fournisseurs-clients est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014	Δ
Dette financière nette	2.757,1	2.694,8	62,3
Cofinancements	-14,6	42,2	-56,8
Subsides non affectés	194,8	233,8	-39,0
Fournisseurs - Clients	170,6	181,4	-10,8
Dette économique	3.107,9	3.152,2	-44,3
Dette à charge des tiers	716,6	729,3	-12,7
Dette sous responsabilité propre	2.391,3	2.422,9	-31,6
<i>P.M. dette sous responsabilité propre SNCB</i>	2.459,4	2.459,4	0,0



B-Logistics



3. Etats financiers

Activités

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la SNCB et ses filiales (soit le « Groupe SNCB ») constituent une nouvelle entité économique. La loi du 30 août 2013 relative à la réforme des Chemins de fer belges a dessiné les grands principes d'une réorganisation structurelle majeure des activités ferroviaires en Belgique. Les principes fondamentaux de cette réforme consistaient à redéfinir les structures et les rôles de la SNCB Holding, la SNCB et Infrabel sociétés anonymes de droit public au sens de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de ces entreprises. Cette réorganisation de 2014 est décrite dans la note 38 du présent rapport.

Parmi toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation du Groupe SNCB, la SNCB représente à elle-seule 95,36 % de l'actif au 31 décembre 2015 (95,51 % au 31 décembre 2014) et 136.516.593,37 EUR (-116.496.045,42 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) sur un total de 125.191.706,44 EUR (-147.322.686,35 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014).

Les activités principales de la SNCB sont des activités de service public telles que décrites par l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 :

- le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse ;
- le transport transfrontalier de voyageurs ;
- l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire destiné à l'accomplissement des missions visées aux points ci-dessus ;
- les prestations que l'entreprise ferroviaire est tenue de fournir pour les besoins de la Nation ;
- l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêt non gardés et de leurs dépendances ;
- la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire ;
- les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire ;
- les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

Au 31 décembre 2014, le Groupe SNCB incluait le Groupe B-Logistics (groupe d'actifs détenu en vue de la vente) dont les activités essentielles sont des services de transport de marchandises par rail. En 2015, la SNCB a cédé le contrôle du Groupe B-Logistics. Cette opération est détaillée dans les notes 8 et 15 du présent rapport.

Statut juridique

La SNCB SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 56 à 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 9 mai 2014.

Etats financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, préparés selon le référentiel IFRS, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SNCB en date du 29 avril 2016. Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la SNCB est composé comme suit :

Fontinoy Jean-Claude	Président du Conseil d'Administration
Cornu Jo	Administrateur délégué
Bruyninckx Eddy	Administrateur
Cloquet Jean-Jacques	Administrateur depuis le 27 mars 2015
Delwart Valentine	Administrateur
Joris Luc	Administrateur jusqu'au 27 février 2015
Lauwers Kris	Administrateur
Leburton Valérie	Administrateur
Lorand Renaud	Administrateur
Schatteman Saskia	Administrateur
Sterckx Dirk	Administrateur

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires de la SNCB :

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA représenté par Ria Verheyen

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Philippe Gossart

La Cour des comptes représentée par Michel de Fays et Rudi Moens

I. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

		31/12/2015	31/12/2014
	Notes		
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	5	263.776.464,16	270.661.723,16
Immobilisations corporelles	6	6.931.336.556,47	6.392.485.824,45
A. Terrains		895.281.208,82	585.522.458,45
B. Constructions		773.957.454,47	850.343.140,90
C. Infrastructure ferroviaire		45.812.141,39	43.962.149,98
D. Matériel roulant ferroviaire		4.034.780.569,91	4.036.556.018,33
E. Installations et équipements divers		194.230.110,12	190.961.427,35
F. Immobilisations corporelles en cours		987.275.071,76	685.140.629,44
Immeubles de placement	7	448.021.555,38	697.336.726,58
Participations mises en Equivalence	8	368.316.030,60	125.547.974,04
Créances commerciales et autres débiteurs	9	799.755.048,28	762.912.963,14
Instruments financiers dérivés	11	276.915.944,49	361.829.165,07
Autres actifs financiers	12	632.774.360,44	596.951.703,28
Sous-total actifs non-courants		9.720.895.959,82	9.207.726.079,72
Actifs courants			
Stocks	13	192.768.945,46	184.018.455,31
Créances commerciales et autres débiteurs	9	1.422.962.935,45	1.442.644.337,90
Instruments financiers dérivés	11	39.405.719,19	-
Autres actifs financiers	12	53.003.165,53	385.760.389,20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	417.458.342,68	447.575.672,06
Sous-total actifs courants		2.125.599.108,31	2.459.998.854,47
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	11.834.472,37	321.304.348,82
TOTAL DES ACTIFS		11.858.329.540,50	11.989.029.283,01

Au 31 décembre 2014, les actifs non courants détenus en vue de la vente comprenaient, entre autres, les actifs du Groupe B- Logistics (207.975.710,84 EUR) et ceux relatifs à THI Factory (101.715.789,78 EUR). Le 1^{er} avril 2015, dans le cadre de l'apport d'entreprise, la SNCB a apporté des rames TGV à THI Factory. En octobre 2015, la SNCB a cédé le contrôle de sa participation dans B-Logistics et n'y a désormais qu'une influence notable. A partir de cette date, le Groupe B-Logistics est comptabilisé en tant que participation mise en équivalence. Ces opérations sont détaillées dans les notes 8 et 15.

Certains reclassements entre immobilisations corporelles et immeubles de placement ont été effectués à la SNCB en 2015 (voir note 5). Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2014 n'ont pas été retraités.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		31/12/2015		31/12/2014
	Notes			
Capitaux propres				
Capital	17	249.022.345,57		249.022.345,57
Réserves consolidées	18	-	338.875.015,19	514.948.967,72
Capitaux propres Groupe	-	89.852.669,62	-	265.926.622,15
Participations ne donnant pas le contrôle		2.902.785,96		3.808.208,92
Total des capitaux propres	-	86.949.883,66	-	262.118.413,23
Passifs non-courants				
Dettes pour avantages au personnel	19	304.200.221,55		351.324.717,88
Provisions	20	140.632.865,99		186.418.650,38
Dettes financières	21	2.586.178.042,22		2.414.265.055,04
Instruments financiers dérivés	11	456.579.639,07		552.379.101,95
Passifs d'impôt différé	22	27.914,79		29.820,54
Dettes commerciales	23	15.972.922,56		50.967.265,17
Subsides	25	5.768.300.516,58		5.512.079.245,21
Autres dettes	26	220.472.652,76		347.740.222,32
Sous-total passifs non-courants		9.492.364.775,52		9.415.204.078,49
Passifs courants				
Dettes pour avantages au personnel	19	150.729.038,15		126.881.444,37
Provisions	20	86.146.786,18		73.650.412,21
Dettes financières	21	961.036.581,81		1.253.737.498,82
Instruments financiers dérivés	11	34.039.570,89		10.474.254,85
Dettes d'impôt courant		857.796,05		710.254,79
Dettes commerciales	23	387.712.315,91		404.228.210,04
Dettes sociales	24	96.139.641,84		93.643.994,62
Subsides	25	336.554.072,79		315.253.169,31
Autres dettes	26	399.698.845,02		458.428.497,96
Sous-total passifs courants		2.452.914.648,64		2.737.007.736,97
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente				
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	-		98.935.880,78
Total des passifs		11.945.279.424,16		12.251.147.696,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		11.858.329.540,50		11.989.029.283,01

Au 31 décembre 2014, les dettes directement liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente comprenaient exclusivement les passifs du Groupe B-Logistics dont la SNCB a cédé le contrôle en 2015 (voir notes 8 et 15).

II. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

		31/12/2015	31/12/2014
	<u>Notes</u>		
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Chiffre d'affaires	27	1.206.969.883,32	1.303.617.410,19
Subsides d'exploitation	25	1.133.441.161,34	1.147.024.245,95
Production immobilisée		239.768.299,44	190.453.541,71
Autres produits d'exploitation	27	208.737.750,85	152.128.940,65
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.788.917.094,95	2.793.224.138,50
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises	-	89.893.316,48	72.251.282,63
Services et biens divers	27	1.259.529.065,68	1.329.855.961,13
Frais de personnel	28	1.232.699.172,58	1.251.407.852,01
Autres charges d'exploitation	27	12.136.842,83	42.289.790,20
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	-	2.594.258.397,57	2.695.804.885,97
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		194.658.697,38	97.419.252,53
Subsides en capital		350.364.446,40	319.198.212,99
Amortissements et pertes de valeur	-	404.964.261,91	379.857.623,02
Résultat d'exploitation		140.058.881,87	36.759.842,50
Produits financiers	29	124.038.927,24	178.418.823,56
Charges financières	29	146.387.055,50	330.477.668,71
Résultat financier - net	-	22.348.128,26	152.058.845,15
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		3.449.048,36	4.008.638,16
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		121.159.801,97	111.290.364,49
Charges d'impôt sur le résultat net	30	1.393.014,60	508.448,73
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		119.766.787,37	111.798.813,22
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net de la période généré par les activités abandonnées	15	5.472.022,04	35.466.062,53
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		125.238.809,41	147.264.875,75
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net			
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi		-	-
Gains et pertes actuarielles		45.998.995,50	69.076.355,97
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	30	-	-
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		1.049.137,73	2.415.087,03
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		47.048.133,23	71.491.443,00
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Ecart de conversion		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	12	-	-
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	30	-	-
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence	-	1.321.397,00	603.780,64
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net	-	1.321.397,00	603.780,64
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		45.726.736,24	70.887.662,36
RESULTAT GLOBAL TOTAL		170.965.545,64	218.152.538,11

	31/12/2015		31/12/2014
Résultat net de l'exercice attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe	125.191.706,44	-	147.322.686,35
Participations ne donnant pas le contrôle	47.102,96		57.810,60
	125.238.809,41	-	147.264.875,75
Résultat global total de l'exercice attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe	170.918.442,68	-	218.210.348,70
Participations ne donnant pas le contrôle	47.102,96		57.810,60
	170.965.545,64	-	218.152.538,11

Suite à l'arrêté royal du 2 juillet 2015 modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013, certaines compensations de l'Etat (OMNIO et cartes trains domicile-école) de la SNCB ont été reclassées du chiffre d'affaires vers les subsides d'exploitation. Les chiffres comparatifs de 2014 ont été retraités pour un montant de 25.967.000,00 EUR (voir note 25.2).

Le résultat net des activités abandonnées en 2014 représente le résultat net du Groupe B-Logistics. En 2015, il représente le résultat net du Groupe B-Logistics jusqu'au moment où la SNCB en a cédé le contrôle (le 7 octobre 2015).

III. ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres revenant aux actionnaires du Groupe			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées	Total		
Notes					
Au 1^{er} janvier 2014	741.778.929,39	723.292.895,96	1.465.071.825,35	3.698.219,02	1.468.770.044,37
Réorganisation	-492.756.583,82	-1.020.417.660,51	-1.513.174.244,33		-1.513.174.244,33
Résultat net 2014		-147.322.686,35	-147.322.686,35	57.810,60	-147.264.875,75
Autres éléments du résultat global 2014		-70.887.662,36	-70.887.662,36		-70.887.662,36
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle			0,00	-11.287,50	-11.287,50
Variation du périmètre - sortie			0,00	-183.793,38	-183.793,38
Variation du périmètre - entrée			0,00	247.259,86	247.259,86
Autres mouvements des capitaux propres		386.145,10	386.145,10		386.145,10
Arrondis		0,44	0,44	0,32	0,76
Solde au 31 décembre 2014	249.022.345,57	-514.948.967,72	-265.926.622,15	3.808.208,92	-262.118.413,23
	17 & 18				
Au 1^{er} janvier 2015	249.022.345,57	-514.948.967,72	-265.926.622,15	3.808.208,92	-262.118.413,23
Résultat net 2015		125.191.706,44	125.191.706,44	47.102,96	125.238.809,40
Autres éléments du résultat global 2015		45.726.736,24	45.726.736,24	0,00	45.726.736,24
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle			0,00	-14.287,50	-14.287,50
Autres mouvements des capitaux propres		5.155.509,85	5.155.509,85	-938.238,42	4.217.271,43
Au 31 décembre 2015	249.022.345,57	-338.875.015,19	-89.852.669,62	2.902.785,96	-86.949.883,66
	17 & 18				

En 2015, les autres mouvements des capitaux propres de 5.155.509,85 EUR concernent pour 5.154.399,24 EUR la mise en équivalence sur une base consolidée de HR Rail qui avait été mise en équivalence sur une base individuelle en 2014 (voir note 18).

IV. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	125.238.809,40	-147.264.875,75
Ajustements pour		
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	403.498.914,04	430.809.868,54
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	4.944.150,81	21.934.803,33
(Plus-values) / moins-values sur cessions de créances commerciales et autres débiteurs	1.166,00	-58.195,40
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	-38.153.282,83	80.935.762,58
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières	-1.464.162,60	15.044.187,70
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	-5.222.399,35	-6.277.584,13
Plus-value sur cession d'activité (à THI Factory)	-156.624.210,22	
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'actifs financiers		-33.475.298,58
(Plus-values) / moins-values sur cessions de filiales et participations mises en équivalence		-4.762.156,62
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	-10.318.106,95	-67.529.128,80
Provisions	-33.289.410,42	-19.407.037,80
Avantages au personnel	22.722.092,95	-25.267.286,83
Prises en résultat des subsides en capital	-350.364.446,40	-319.629.252,21
Produits et charges d'intérêts, net	44.922.188,95	43.352.338,59
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-3.449.048,36	-4.008.638,16
Charges d'impôt sur le résultat	1.393.014,60	508.448,73
Ecart de conversion	491.153,23	-2.715.746,23
Trésorerie brute générée par les activités opérationnelles	4.326.422,85	-37.809.791,04
Variation nette du besoin en fonds de roulement		
Stocks	-11.066.651,26	-8.147.710,42
Créances commerciales et autres débiteurs	74.246.166,77	-64.590.022,53
Dettes commerciales, sociales et autres dettes	-224.655.676,28	-159.387.990,59
	-161.476.160,77	-232.125.723,54
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts	-157.149.737,92	-269.935.514,58
Impôts reçus	-1.247.379,09	-382.233,62
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENEREES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-158.397.117,01	-270.317.748,20

	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	-717.810.050,19	-743.698.936,44
Acquisitions d'actifs financiers	-52.233.608,17	-166.642.481,57
Subsides en capital reçus	632.890.445,93	675.741.143,08
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	27.001.691,96	17.502.175,02
Encaissements lors de cession d'entreprise	32.500.000,00	
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers	383.690.424,63	131.678.504,32
Encaissements lors de cessions de filiales et de participations mise en équivalence		7.966.795,93
Intérêts reçus	61.153.756,50	64.640.251,96
Dividendes reçus	2.046.052,06	2.095.903,53
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENeree PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	369.238.712,72	-10.716.644,17
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation des dettes financières	407.488.691,20	593.433.810,75
Remboursement des dettes financières	-558.406.299,76	-404.096.064,08
Remboursements/paiements nets des instruments financiers dérivés	17.514.729,63	-24.985.999,57
Rachat des actions propres		0,00
Intérêts payés	-107.541.758,66	-113.151.637,60
Dividendes payés	-14.287,50	-11.287,50
TRESORERIE NETTE GENeree PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-240.958.925,09	51.188.822,00
(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES	-30.117.329,38	-229.845.570,37
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE (note 14)	447.575.672,06	677.421.242,43
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE (note 14)	417.458.342,68	447.575.672,06

3.1 Notes aux comptes



V. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	38
Note 2 - Gestion du capital	58
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	77
Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB	79
Note 5 - Immobilisations incorporelles	82
Note 6 - Immobilisations corporelles	86
Note 7 - Immeubles de placement	89
Note 8 - Participations mises en équivalence	92
Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs	97
Note 10 - Contrats de construction	100
Note 11 - Instruments financiers dérivés	101
Note 12 - Autres actifs financiers	103
Note 13 - Stocks	104
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	106
Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées	107
Note 16 – Regroupements d'entreprises	114
Note 17 - Capital	115
Note 18 - Réserves consolidées	116
Note 19 - Dettes pour avantages au personnel	117
Note 20 - Provisions	125
Note 21 - Dettes financières	127
Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés	132
Note 23 - Dettes commerciales	134
Note 24 - Dettes sociales	135
Note 25 - Subsidés	136
Note 26 - Autres dettes	139
Note 27 - Produits et charges d'exploitation	140
Note 28 - Frais de personnel	143
Note 29 - Produits et charges financiers	144
Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global	146
Note 31 - Actifs et passifs éventuels	147
Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	148

Note 33 - Opérations de financement alternatif	150
Note 34 - Droits et engagements	152
Note 35 - Informations relatives aux parties liées	153
Note 36 - Honoraires du commissaire	156
Note 37 - Événements postérieurs à la clôture	157
Note 38 - Réorganisation	158

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation et déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2015 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation :

- à la juste valeur de certains actifs et passifs financiers : les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- à la valeur actuelle de certains éléments de patrimoine: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée ;
- au coût d'acquisition historique des autres éléments bilantaires à l'exception de certaines réévaluations de certaines immobilisations corporelles et immeubles de placement pour lesquelles le Groupe SNCB a opté pour l'application de l'évaluation à la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition (principalement des terrains).

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2015 :

- normes qui sont d'application dans le Groupe SNCB :
 - IFRIC 21 'Droits ou taxes', applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014.
- normes qui ne sont actuellement pas d'application dans le Groupe SNCB :
 - Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2011 -2013) :
 - IFRS1 'première application des Normes internationales d'information financière' ;
 - IFRS 3 'Regroupement d'entreprises' ;
 - L'exception relative aux portefeuilles de l'IFRS 13 ;
 - L'interrelation de l'IFRS 3 'Regroupement d'entreprises' et IAS 40 'Immeubles de placement'.

Les normes, amendements aux normes et interprétations suivants, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2015 :

- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012) apportant des modifications mineures à certaines normes dont :
 - IFRS 13 'Créances et dettes à court terme' ;
 - IAS 7 'Intérêts versés inscrits à l'actif' ;
 - IAS 24 'Principaux dirigeants'.
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014), apportant des modifications mineures à quatre normes : IFRS 5 'Actifs non courant détenus en vue de la vente et activités abandonnées', IAS 19 'Avantages du personnel', IFRS 7 'Instruments financiers : Informations à fournir' et IAS 34 'Information financière intermédiaire'.
- Amendements à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers'. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité.
- Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 38 'Immobilisations incorporelles', relatifs à la clarification des modes d'amortissements acceptables.
- Amendements à la norme IAS 27 'Etats financiers individuels', concernant la méthode de la mise en équivalence.

Ces normes, amendements aux normes et interprétations n'ont pas été adoptés par anticipation, l'analyse de leur impact potentiel sur les comptes du Groupe SNCB étant actuellement en cours.

Les amendements à la norme IAS 19 'Régimes à prestations définies' ainsi que les améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012) suivantes :

- IFRS 2 'Définition de condition d'acquisition de droits' ;
- IFRS 3 'Comptabilisation d'une contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises' ;
- IFRS 8 'Regroupement de secteurs opérationnels' et 'Rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité' ;
- IAS16/IAS38 'Méthode de réévaluation – retraitement au prorata du cumul des amortissements'

ne s'appliquent pas au Groupe SNCB.

Les amendements à la norme IFRS 11 'Accords conjoints', concernant l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune, ont été adoptés par anticipation. Les amendements publiés précisent la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ('business').

L'analyse de l'impact potentiel sur les comptes du Groupe SNCB est également en cours pour les normes, amendements aux normes et interprétations suivants, qui ont été publiés par l'IASB, mais qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2015 :

- IFRS 9 'Instruments financiers'. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'.
- IFRS 16 'Contrats de location'. Cette norme précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet. Elle contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur.
- Amendements à la norme IFRS 9 'Instruments financiers', concernant la 'comptabilité de couverture'. Les amendements introduisent un nouveau modèle de comptabilité de couverture pour permettre de mieux refléter les activités de gestion du risque dans les états financiers.

- Amendements aux normes IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités', IFRS 10 'Etats financiers consolidés' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises'. Ces amendements visent notamment à réduire les discordances entre les dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Le total des capitaux propres consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2015 sont négatifs de -86.949.883,66 EUR. Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité des activités principales du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 millions EUR (le Groupe SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention d'y faire appel). Nous notons également que les subsides en capital (6.104.854.589,37 EUR au 31 décembre 2015), qui financent presque la totalité des investissements du Groupe SNCB, sont comptabilisés en tant que dettes selon les normes IFRS.

1.2 Consolidation

1.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la SNCB et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe SNCB détient plus de 50% des droits de vote ; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe SNCB en perd le contrôle.

Les transactions sous contrôle commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

1.2.2 Entités contrôlées conjointement et entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les

entreprises associées, sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.2.3 Goodwill et écarts de consolidation négatifs

En cas d'acquisition d'une entreprise, la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur.

1.2.4 Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.2.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe SNCB et sont présentées séparément dans le compte de résultats consolidé et à l'état de la situation financière consolidé, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe SNCB. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Le Groupe SNCB traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe SNCB. Concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

1.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe SNCB sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe SNCB sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont reconnus dans le résultat net.

1.4 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe SNCB ;
3. le Groupe SNCB a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe SNCB peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que : (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests. Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;
- **acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciel acquis de tiers	5 ans
Goodwill	N/A, test perte de valeur annuel

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe SNCB ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe SNCB encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et

d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe SNCB et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans

Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants « mid-life » inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Wagons	30 ans
Révisions des wagons	9 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements	Durée la plus courte entre : durée du contrat et durée d'utilité du composant

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables. Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.6 Contrats de location

1.6.1. Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par le Groupe SNCB pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes du Groupe SNCB. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, les organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties

des opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

1.6.2. Contrats de location pour lesquels la Société est le preneur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le Groupe SNCB a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Groupe SNCB comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les dettes de location-financement sont comptabilisées dans les « dettes financières ».

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.6.3. Contrats de location pour lesquels la Société est le bailleur

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. L'actif est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts. Les créances de location-financement sont comptabilisées dans les « créances commerciales et autres débiteurs ».

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après :

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.8 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

1.9 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe SNCB recevrait si il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe SNCB génèrerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ou s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les pièces de rechange à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

1.11 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance, les montants payés comme cautionnement et les produits acquis, à l'exception de ceux afférents aux autres actifs financiers et aux instruments financiers dérivés, sont aussi classés sous cette rubrique.

1.12 Instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise des instruments financiers dérivés (IRS, IRCS, contrats de change à terme, options, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. Le Groupe SNCB ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont, lors de la reconnaissance initiale, évalués au coût réel et reconnus au bilan comme un actif ou un passif. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont supportés. Après la reconnaissance initiale, les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net. Les instruments financiers dérivés sont répartis entre court et long terme sur base de leur date d'échéance finale.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les justes valeurs prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché, tel que défini aux paragraphes 81 et 82 d'IFRS 13, relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les justes valeurs basées sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

Le Groupe SNCB a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture (hedge accounting).

1.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les investissements en actions dans des entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable, les titres à revenus fixes, les dépôts et certaines créances sur l'Etat.

Les placements financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction, à l'exception des autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net pour qui les coûts de transaction sont pris en résultat.

Les autres actifs financiers sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué :

1. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net reprennent (a) les actifs financiers détenus à des fins de transaction et (b) les actifs que le Groupe SNCB a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale dans cette catégorie.
2. Les actifs financiers cotés sur un marché actif qui sont détenus jusqu'à leur échéance, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que le Groupe SNCB a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti ;
3. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances

sont comptabilisés à l'état de la situation financière à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

4. Les actifs disponibles à la vente constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que le Groupe SNCB n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les capitaux propres, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le résultat net.

Les autres actifs financiers sont classés comme long terme, à l'exception de ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois qui sont classés à court terme.

La juste valeur des titres de participation est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible. La juste valeur des titres de participation est classée en niveau 3 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13. La juste valeur des placements est évaluée en utilisant les données de marché, courbes des taux et spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres. La juste valeur des placements est classée en niveau 1 et 2 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective qu'un événement défavorable s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

Les groupes d'actifs non courants détenus en vue d'une distribution aux propriétaires dans le cadre d'une transaction sous contrôle commun sont comptabilisés à leur valeur comptable.

1.16 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.17 Capital et primes d'émission

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de l'une ou l'autre société consolidante n'a pas encore réclamé la libération.

1.18 Dettes pour avantages au personnel

1.18.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel.

1.18.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types :

- type « cotisations définies » : il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe SNCB à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe SNCB n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies » : ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe SNCB a une obligation de supporter des coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

1.18.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.18.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe SNCB de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe SNCB. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. le Groupe SNCB a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe SNCB a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe SNCB a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe SNCB comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe SNCB a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par :

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.20 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les prêts bancaires, les obligations émises, les dettes de leasing financiers, les dettes financières vis-à-vis d'autres institutions financières et les découverts bancaires.

Les dettes financières sont évaluées initialement à la juste valeur, diminuées, pour les dettes financières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction relatifs à l'émission de la dette. Les dettes financières sont ensuite classées dans l'une des catégories suivantes qui ont chacune leur propre principe d'évaluation :

1. les dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les dettes financières que le Groupe SNCB a décidé volontairement de classer dans cette rubrique au moment de la reconnaissance initiale.
2. les autres dettes financières sont une catégorie résiduelle. Après la reconnaissance initiale, elles sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec amortissements des primes d'émission ou de remboursement via le résultat net.

Les dettes financières sont classées à long terme à l'exception de celles exigibles dans les 12 mois qui sont classées à court terme.

La juste valeur des dettes financières évaluées à la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles d'évaluation des dettes financières prennent en considération des données observables à la date de clôture sur les marchés et des données non observables sur les marchés. L'utilisation de données non observables sur les marchés entraîne que la juste valeur des dettes financières relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini dans IFRS 13.

1.21 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et

3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.22 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.24 Subsidés

Les subsidés d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital ».

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsidés y afférents sont annulés par le biais du résultat d'exploitation et ensuite reconstitués en tant que subsidés non affectés également par le biais du résultat d'exploitation. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsidés en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

1.25 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe SNCB doit verser à ses actionnaires sont comptabilisés en Autres dettes au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes, à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers dérivés et aux dettes financières. Les sommes reçues en garantie sont également reprises dans les Autres dettes.

1.26 Produits et charges d'exploitation

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultat net au fur et à mesure de ces prestations.

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultat net lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les dotations d'exploitation reçues de l'Etat en compensation de l'exécution des missions de service public qui incombent au Groupe SNCB sont enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'exercice concerné par les prestations. Les revenus de location des immeubles de placement et des concessions dans les gares sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.27 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les moyens financiers investis (y compris les actifs financiers « disponibles à la vente ») et les instruments financiers dérivés, les gains sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur, les reprises de pertes de valeur, les gains de change, les dividendes perçus et les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés et les dettes liées au personnel), les pertes sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur, les pertes de valeur, les pertes de change et les autres charges financières.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe SNCB acquiert le droit à percevoir les paiements. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe SNCB en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

1.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est ajusté via des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital

2.1 Gestion du capital

La politique du Groupe SNCB en matière de gestion du capital consiste à assurer une structure financière qui soit suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences internationales de notation et qui lui permette de continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. Le Groupe SNCB a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future. A cette fin, le Groupe SNCB surveille de près son niveau d'endettement net.

Par endettement net, le Groupe SNCB entend:

- 1) solde de valeur nominale des dettes et créances (y inclus les instruments financiers dérivés) auprès d'une institution financière ou traitées sur les marchés des capitaux ainsi que des trésoreries disponibles.
- 2) moins le solde des opérations Back to Back telles que décrites dans l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 – Annexe 4 du Moniteur Belge du 31 décembre 2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2015 et 2014:

Endettement net		31/12/2015	31/12/2014
Rubriques du bilan	<u>Notes</u>		
Instruments financiers dérivés	11	1.533.122,29	46.899.105,26
Autres actifs financiers	2.1	566.786.707,05	532.921.221,29
Total actifs non courants		568.319.829,34	579.820.326,55
Instruments financiers dérivés	11	35.870.419,79	0,00
Autres actifs financiers	2.1	50.404.544,77	238.646.927,97
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	123.829.783,64	151.328.426,30
Total actifs courants		210.104.748,20	389.975.354,27
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total actifs		778.424.577,54	969.795.680,82
Dettes financières	21	2.515.388.856,31	2.343.704.775,94
Instruments financiers dérivés	11	58.858.233,38	85.873.785,60
Total passifs non courants		2.574.247.089,69	2.429.578.561,54
Dettes financières	21	941.169.326,13	1.235.089.416,90
Instruments financiers dérivés	11	20.127.601,40	0,00
Total passifs courants		961.296.927,53	1.235.089.416,90
Dettes liées à des actifs non courants détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total passifs		3.535.544.017,22	3.664.667.978,44
Endettement net		2.757.119.439,68	2.694.872.297,62
Variation de l'endettement net		-62.247.142,06	

Dettes dont le remboursement en capital et les intérêts sont à charge du Groupe SNCB

Le contrat de gestion 2008 – 2012 de la SNCB du 29 juin 2008 permet la neutralisation de certaines opérations de financement spécifiques et préalablement convenues avec l'Etat. La réconciliation de l'endettement net et de la dette dont le remboursement du capital et les intérêts sont à charge du Groupe SNCB au 31 décembre 2015 et 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>Dettes dont le remboursement du capital et les intérêts sont à charge du Groupe SNCB</i>	EUR	EUR
	2015	2014
Endettement net	2.757.119.439,68	2.694.872.297,62
Matériel RER	413.521.405,15	427.096.976,56
Solde des travaux TGV	56.528.401,76	58.307.449,90
Préfinancements régionaux	19.460.821,14	11.638.274,97
Décision conseil des Ministres octobre 2008	118.634.506,38	122.617.278,16
Décision conseil des Ministres décembre 2011	96.794.981,46	100.697.300,31
Autres	11.615.064,28	8.987.113,88
Total des dettes à charge des tiers	716.555.180,17	729.344.393,78
Dettes dont le remboursement du capital et les intérêts sont à charge du Groupe SNCB	2.040.564.259,51	1.965.527.903,84

Dettes économiques sous responsabilité propre

Afin d'obtenir une vue économique de la dette financière du Groupe SNCB, un certain nombre d'éléments sont ajoutés à la dette dont le remboursement du capital et les intérêts sont à charge de la SNCB. Il s'agit :

- des avances non utilisées (cofinancements) et des subsides d'investissements (SPF) que le Groupe SNCB s'est engagé à utiliser dans un avenir proche moins les créances (cofinancements) dans le cas où le Groupe SNCB a déjà dépensé plus que ce qu'il n'a reçu comme avances ; et
- des dettes commerciales courantes que le Groupe SNCB s'est engagé à payer moins les créances commerciales courantes que le Groupe SNCB envisage de recevoir.

La réconciliation de la dette dont le remboursement du capital et les intérêts sont à charge du Groupe SNCB et la dette économique sous responsabilité propre au 31 décembre 2015 et 2014 est présentée ci-dessous :

<i>Dettes économiques sous responsabilité propre</i>	EUR	EUR
	2015	2014
Dettes contrat de gestion	2.040.564.259,51	1.965.527.903,84
Cofinancements régionaux	-14.593.540,11	42.218.173,46
Subsides d'investissements SPF reçus mais non affectés	194.833.761,23	233.764.237,21
Solde net des dettes et créances commerciales	170.553.253,12	181.395.158,96
Total des corrections économiques	350.793.474,24	457.377.569,63
Dettes économiques sous responsabilité propre	2.391.357.733,75	2.422.905.473,47

Réconciliation de l'endettement net avec les postes du bilan

Les montants repris dans le calcul de l'endettement net sont les montants nominaux (« principal ») des instruments financiers, et donc en excluant les ajustements de juste valeur et les intérêts courus non échus. Les tableaux ci-dessous permettent de réconcilier les différentes rubriques du bilan avec les montants retenus pour le calcul de l'endettement net.

– Autres actifs financiers :

		31/12/2015						TOTAL
		Endettement net		Autres		Non IFRS 7		
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers		Autres	
Non courant	Notes							
Créances		345.833.999,55	6.659.963,42	7.384.136,65	0,00	0,00	0,00	359.878.099,62
Back-to-back		220.952.707,50	0,00	669.373,01	0,00	0,00	0,00	221.622.080,51
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.274.180,31	0,00	51.274.180,31
Total partie non courante		566.786.707,05	6.659.963,42	8.053.509,66	0,00	51.274.180,31	0,00	632.774.360,44
Courant								
Créances		50.404.544,77	0,00	1.131.096,92	0,00	172.836,46	1.296.021,78	53.004.499,93
Back-to-back		0,00	0,00	-1.334,40	0,00	0,00	0,00	-1.334,40
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		50.404.544,77	0,00	1.129.762,52	0,00	172.836,46	1.296.021,78	53.003.165,53
Total autres actifs financiers		617.191.251,82	6.659.963,42	9.183.272,18	0,00	51.447.016,77	1.296.021,78	685.777.525,97

		31/12/2014						TOTAL
		Endettement net		Autres		Non IFRS 7		
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers		Autres	
Non courant	Notes							
Créances		321.632.782,98	6.223.986,22	5.896.251,97	0,00	0,00	0,00	333.753.021,17
Back-to-back		211.288.438,31	0,00	636.063,49	0,00	0,00	0,00	211.924.501,80
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.274.180,31	0,00	51.274.180,31
Total partie non courante		532.921.221,29	6.223.986,22	6.532.315,46	0,00	51.274.180,31	0,00	596.951.703,28
Courant								
Créances		38.646.927,97	0,00	1.718.831,17	144.599.596,67	99.581,77	629.533,84	185.694.471,42
Back-to-back		200.000.000,00	0,00	65.917,78	0,00	0,00	0,00	200.065.917,78
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		238.646.927,97	0,00	1.784.748,95	144.599.596,67	99.581,77	629.533,84	385.760.389,20
Total autres actifs financiers		771.568.149,26	6.223.986,22	8.317.064,41	144.599.596,67	51.373.762,08	629.533,84	982.712.092,48

Les créances comptabilisées en autres actifs financiers inclus dans l'endettement net sont principalement les placements financiers effectués par le Groupe SNCB dans le cadre des opérations de financement alternatif. Ils ont été effectués soit à la demande des investisseurs soit à des fins de gestion des flux de trésorerie. Ces actifs compensent économiquement les dettes financières contractées dans le cadre de ces opérations.

La ligne « back-to-back » contient les soldes ouverts des créances envers l'Etat issues de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005.

La colonne « fonds gérés pour compte de tiers » reprend les placements investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge. Le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la SNCB. L'ensemble

des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « autres dettes »).

– Trésorerie et équivalents de trésorerie :

<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>						31/12/2015
	IFRS 7					TOTAL
	Endettement net		Produits acquis	Autres		
	Nominal	Ajustements de juste valeur		Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	74.988.525,00	0,00	74.988.525,00
Comptes à terme	841.680,67	0,00	3.322,04	218.616.000,00	0,00	219.461.002,71
Comptes à vue	120.411.870,04	0,00	0,00	4.702,50	0,00	120.416.572,54
Espèces et chèques	2.576.232,93	0,00	0,00	0,00	16.009,50	2.592.242,43
Total	123.829.783,64	0,00	3.322,04	293.609.227,50	16.009,50	417.458.342,68

<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>						31/12/2014
	IFRS 7					TOTAL
	Endettement net		Produits acquis	Autres		
	Nominal	Ajustements de juste valeur		Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	296.200.118,45	0,00	296.200.118,45
Comptes à terme	50.782.324,95	0,00	2.401,39	0,00	0,00	50.784.726,34
Comptes à vue	94.612.180,23	0,00	14.307,26	7.649,12	0,00	94.634.136,61
Espèces et chèques	5.933.921,12	0,00	0,00	0,00	22.769,54	5.956.690,66
Total	151.328.426,30	0,00	16.708,65	296.207.767,57	22.769,54	447.575.672,06

Comme pour les autres instruments financiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des fonds gérés pour compte de tiers, il s'agit d'actifs contractés dans le cadre du fond RER. En exécution de la loi du 21 décembre 2013 contenant diverses dispositions fiscales et financières (articles 113 à 121), les moyens disponibles du Fond RER conservés sur un compte auprès d'une institution désignée par l'Etat, ont été immédiatement placés au trésor public ou investis dans les instruments financiers émis par l'Etat Fédéral. La loi autorise que les investissements dans des instruments financiers émis par les Régions et les Communautés soient conservés jusqu'à leur maturité.

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est présenté dans les notes 11 et 21.

2.2 Gestion des risques financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui mènent à un actif financier chez une partie et un passif financier chez l'autre partie. Ceci comprend aussi bien les instruments financiers traditionnels (créances, dettes et titres) que les instruments financiers dérivés repris dans les états financiers mais aussi les créances et les obligations, principalement liées aux financements alternatifs, qui sont reprises hors bilan.

Les instruments comportent en principe des risques. Le Groupe SNCB est soumis principalement au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La politique de risque du Groupe SNCB a pour objectif de cartographier et d'analyser les

risques auxquels le Groupe est confronté, de déterminer des limites et des contrôles des risques adéquats et de surveiller le respect des limites de risque. Le conseil d'administration de la SNCB est régulièrement informé des différents risques et reçoit un résumé précis de tous les instruments financiers. La politique et les systèmes pour la gestion des risques sont régulièrement réévalués et, le cas échéant, adaptés aux changements des conditions de marché et des activités du Groupe SNCB.

Le conseil d'administration de la SNCB a défini les principes pour la gestion des risques (« Politique financière ») qui sont d'application pour la maison mère. Pour les filiales, ce sont les règles de « Corporate Governance » qui sont d'application. Ces principes sont répartis en trois parties: la gestion de l'endettement, la gestion de la trésorerie et la gestion des instruments financiers dérivés. L'application et le suivi de ces principes sont assurés par le service de trésorerie de la société mère, en collaboration avec les différentes filiales, alors que le contrôle de l'application est assuré par l'audit interne de la société mère. Les mêmes principes sont d'application pour la gestion de trésorerie pour compte de tiers (Fonds RER) et pour les instruments qui sont repris hors bilan. La réalisation d'opérations dans le but d'effectuer un gain à court terme n'est pas autorisée.

Gestion de l'endettement

L'endettement reprend l'ensemble des dettes financières et des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés et la trésorerie, qui sont repris dans l'endettement net du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB fait ici appel aux émissions d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et financements alternatifs et à l'acquisition de dépôts à terme et titres à revenus fixes à différents termes et dans différentes devises.

La gestion de l'endettement, compte tenu des instruments financiers dérivés, requiert que :

- dans la mesure du possible, les remboursements de la dette nette soient contractés sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.
- la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit contractée pour minimum 65% et maximum 75% en instruments à taux fixe et pour minimum 25% et maximum 35% en instruments à taux flottant. Tout dépassement de ces seuils maxima doit être approuvé par les organes de gestion.
- la durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit fixée à 5 ans minimum.
- l'échéancier de l'endettement net soit étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- toute opération d'endettement ou de placement, qui génère un risque de change, soit immédiatement et entièrement couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.
- les cash-flows de chaque opération d'endettement ou de placement conclus soient composés d'un paiement en capital et d'intérêts sur le capital exigible. Les placements dans du capital porteur de risque n'est pas autorisé.
- les limites de placements soient respectées pour les opérations de placement.

Gestion de la trésorerie

La gestion de trésorerie comprend la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) du Groupe SNCB.

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement net.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés, aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length), de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Groupe SNCB a recours à des lignes de crédit (confirmées, non-confirmées et dites « evergreen ») et émet des billets de trésorerie en EUR ou des instruments similaires à court terme.

Gestion des instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise les instruments financiers dérivés suivants pour la gestion des risques : les swaps, options et contrats de change à terme ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur instruments financiers dérivés doit à tout moment pouvoir être adossée à une dette financière, un placement, un contrat commercial ou une créance sur l'Etat belge ou les Régions dans le cadre d'un préfinancement.
- Le risque de crédit des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la clôture des CSA's (Credit Support Annex)

2.2.1 Risque de marché : risque de change

Le risque de change auquel le Groupe SNCB est exposé, découle principalement des activités de financement en devises, et plus particulièrement des transactions de financements alternatifs.

Chaque opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La couverture en EUR n'est pas obligatoire sur le remboursement des cash-flows de la dette qui sont assurés par un flux entrant de trésorerie en devise étrangère. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont dans certain cas en USD et JPY, mais le Groupe SNCB n'est pas exposée au risque de change.

Certaines filiales du Groupe SNCB sont exposées au risque de change dans le cadre de leurs activités opérationnelles suite à des appels d'offre pour des marchés publics hors de l'Eurozone. Afin de minimiser les risques de change, les filiales doivent faire appel au service Trésorerie de la société mère, qui elle-même se couvre sur les marchés financiers, afin de couvrir tout risque de change significatif. Sauf exceptions qui doivent être approuvées par le comité de direction de la SNCB, les filiales ne sont pas autorisées à contracter des instruments financiers dérivés.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2015				Total
	EUR	USD	JPY	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.858.774.642,15	0,00	0,00	2.644.961,77	1.861.419.603,92
Instruments financiers dérivés	156.355.738,76	160.065.333,96	-99.409,04	0,00	316.321.663,68
Autres actifs financiers	424.112.088,88	239.579.310,54	20.790.104,77	0,00	684.481.504,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	414.490.169,32	80.942,14	206.992,41	2.680.238,81	417.458.342,68
Total actifs financiers	2.853.732.639,11	399.725.586,64	20.897.688,14	5.325.200,58	3.279.681.114,47
Passifs financiers					
Dettes financières	3.177.458.795,95	369.755.828,08	0,00	0,00	3.547.214.624,03
Instruments financiers dérivés	461.981.067,94	7.868.266,77	20.769.875,25	0,00	490.619.209,96
Dettes commerciales	374.268.891,32	25.626,76	0,00	186.293,19	374.480.811,27
Autres dettes	449.816.822,69	0,00	0,00	23.152,32	449.839.975,01
Total passifs financiers	4.463.525.577,90	377.649.721,61	20.769.875,25	209.445,51	4.862.154.620,27
Écart de couverture	-1.609.792.938,79	22.075.865,03	127.812,89	5.115.755,07	-1.582.473.505,80

	31/12/2014				Total
	EUR	USD	JPY	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.846.384.538,74	0,00	0,00	1.622.992,32	1.848.007.531,06
Instruments financiers dérivés	254.968.641,55	113.901.725,74	-7.041.202,22	0,00	361.829.165,07
Autres actifs financiers	761.248.430,21	197.589.348,20	23.244.780,23	0,00	982.082.558,64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	444.844.652,53	66.606,86	116.690,70	2.547.721,97	447.575.672,06
Total actifs financiers	3.307.446.263,03	311.557.680,80	16.320.268,71	4.170.714,29	3.639.494.926,83
Passifs financiers					
Dettes financières	3.303.288.773,69	364.713.780,17	0,00	0,00	3.668.002.553,86
Instruments financiers dérivés	621.016.020,51	-74.444.700,97	16.282.037,26	0,00	562.853.356,80
Dettes commerciales	395.125.772,93	2.353,04	0,00	58.095,67	395.186.221,64
Autres dettes	611.001.658,63	0,00	0,00	0,00	611.001.658,63
Total passifs financiers	4.930.432.225,76	290.271.432,24	16.282.037,26	58.095,67	5.237.043.790,93
Écart de couverture	-1.622.985.962,73	21.286.248,56	38.231,45	4.112.618,62	-1.597.548.864,10

Le détail ci-dessus présente l'exposition en devises des actifs et passifs financiers du Groupe SNCB. Hormis l'euro, les devises significatives pour le Groupe SNCB sont le Dollar américain et le Yen japonais. Les expositions en USD et JPY sont issues des opérations de financement alternatif. Les risques de change issus des positions en USD et JPY sont couverts par des contrats « swaps » tel que présenté au point b. ci-dessous.

Les analyses de cette note se limitent aux instruments qui répondent à la définition d'instruments financiers : « Des actifs (comme les charges payées d'avance) pour lesquels l'avantage économique futur est la réception de biens ou de services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ne sont pas des actifs financiers » (IAS 32 – AG11). « Les passifs ou les actifs qui ne sont pas contractuels (comme les impôts sur le résultat qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics) ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers » (IAS 32 – AG12). Les totaux des rubriques repris dans les tableaux de cette note ne sont donc pas nécessairement réconciliables directement avec les rubriques du bilan.

Certains éléments des créances commerciales et autres débiteurs (2015 : 361.298.379,81 EUR; 2014 : 357.549.769,98 EUR), des autres actifs financiers (2015 : 1.296.021,78 EUR ; 2014 : 629.533,84 EUR), des dettes commerciales (2015 : 29.204.427,20 EUR ; 2014 : 11.707.218,40 EUR) et des autres dettes (2015 : 170.331.522,77 EUR; 2014 : 195.167.061,65 EUR) ne répondent pas à la définition d'instruments financiers.

b. Dérivés de change

	31/12/2015		31/12/2014	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées :				
USD	188.994.854,27	135.062.369,14	221.644.289,02	161.307.546,52
JPY	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises achetées - Total	188.994.854,27	135.062.369,14	221.644.289,02	161.307.546,52
Devises vendues :				
USD	36.797.787,08	32.070.291,05	33.297.862,31	28.815.789,47
JPY	20.869.284,29	20.127.601,40	23.323.239,48	21.937.968,50
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises vendues - Total	57.667.071,37	52.197.892,45	56.621.101,79	50.753.757,97
Options :				
USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Options - Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Les dérivés de change sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Ces contrats sont conclus à des fins de gestion des flux de trésorerie en devises. Le Groupe SNCB a cependant fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, les instruments dérivés ne sont donc pas reconnus comme dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net.

c. Analyse de sensibilité

IFRS 7 impose une analyse de sensibilité afin d'illustrer les impacts de variations théoriques des taux de change sur le résultat net et sur les fonds propres. L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change des USD et JPY (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2015		
USD + 10%	2.452.873,89	0,00
USD - 10%	-2.006.896,82	0,00
JPY + 10%	14.201,43	0,00
JPY - 10%	-11.619,35	0,00
2014		
USD + 10%	2.365.138,73	0,00
USD - 10%	-1.935.113,51	0,00
JPY + 10%	4.247,94	0,00
JPY - 10%	-3.475,59	0,00

2.2.2 Risque de marché : risque de taux d'intérêt

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe SNCB est confrontée à 3 types de risques d'intérêts. Le premier est lié aux effets des révisions des taux d'intérêts variables sur les flux de trésorerie. Ce risque est contrôlé constamment pour la position d'endettement net pour laquelle, avec ou sans l'utilisation de swaps de taux d'intérêts, le Groupe SNCB s'efforce de laisser évoluer ce risque à l'intérieur des limites approuvées. Le comité de direction de la SNCB peut pourvoir à une modification de ces limites dans le cas où cela serait une réponse aux conditions particulières de marché. Le deuxième type est lié aux effets des révisions des taux d'actualisation sur les justes valeurs. Etant donné que le Groupe SNCB a toujours l'intention de régler ses créances et dettes à la date d'échéance prévue, il n'y a pas, pour ce risque, de couverture particulière de prévue. Les révisions des taux d'actualisation peuvent avoir un impact significatif sur l'allocation du résultat pour une période définie mais n'ont pas d'impact sur le résultat sur la durée totale de l'opération. Un troisième type de risque est le risque de refinancement. Le Groupe SNCB s'efforce de limiter son exposition aux changements des conditions de marché en répartissant dans le temps les dates d'échéance des financements à taux fixes.

Au 31 décembre 2015, en moyenne 59% (2014 : 70%) des obligations financières nettes porteuses d'intérêts (avant l'impact des instruments financiers dérivés) du Groupe SNCB sont contractées à taux variables et 41% (2014 : 30%) à taux fixes. En tenant compte des instruments financiers dérivés conclus, le ratio variable-fixe au 31 décembre 2015 devient 18%/82% (2014 : 27%/73%).

Les principales expositions au risque de taux d'intérêt pour le Groupe SNCB découlent de financement en EUR et en USD.

	Valeur comptable 31/12/2015	Valeur comptable 31/12/2014
Taux fixe		
Actifs financiers	1.168.569.321,57	1.094.363.947,53
Créances commerciales et autres débiteurs	792.949.657,66	758.815.386,66
Autres actifs financiers	375.619.663,91	335.548.560,87
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Passifs financiers	-1.955.626.089,85	-1.644.621.466,46
Dettes financières	-1.955.389.774,41	-1.629.280.736,86
Dettes commerciales	-235.815,44	-15.340.478,48
Autres dettes	-500,00	-251,12
Instruments financiers dérivés	-867.179.121,60	-899.087.980,83
Swaps de taux	-953.812.096,09	-1.013.808.478,60
Swaps de devise	86.632.974,49	114.720.497,77
Total taux fixe	-1.654.235.889,88	-1.449.345.499,76
Taux variable		
Actifs financiers	775.546.792,35	1.211.571.473,00
Créances commerciales et autres débiteurs	295.755.176,34	334.340.591,88
Autres actifs financiers	180.032.058,97	526.837.333,90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	299.759.557,04	350.393.547,22
Passifs financiers	-1.923.101.759,67	-2.519.869.766,55
Dettes financières	-1.589.984.695,25	-2.032.957.592,67
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	-333.117.064,42	-486.912.173,88
Instruments financiers dérivés	783.558.384,40	780.774.120,83
Swaps de taux	872.924.775,62	889.939.028,61
Swaps de devise	-89.366.391,22	-109.164.907,78
Total taux variable	-363.996.582,92	-527.524.172,72
Total	-2.018.232.472,80	-1.976.869.672,48

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats de swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis relatifs à ces contrats de swaps ont été comptabilisés avec les créances « Back-to-back » dans la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans un souci de consistance, l'impact de ces contrats de swaps a été pris en compte avec les autres contrats de swaps dans le tableau ci-dessus.

La sensibilité au risque de taux dans les points b. et c. ci-dessous a été déterminée sur base d'un déplacement théorique parallèle de la courbe de taux de 100 points de base.

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash-flow

Une variation de 100 bps à la hausse sur les taux d'intérêt variables (instruments financiers dérivés inclus) entraînerait une diminution de 1.347.691,48 EUR des intérêts nets payés par le Groupe SNCB en 2015 contre une augmentation de 646.657,92 EUR en 2014.

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés par le Groupe SNCB avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. Une augmentation de 100 points de base entraîne un gain en résultat de 55.577.096,23 EUR (66.020.136,05 EUR) au 31 décembre 2015 (2014). Ce gain en résultat est principalement la conséquence du type de dérivés de taux conclus par le Groupe SNCB pour lesquels un taux fixe est payé et un taux variable est reçu.

2.2.3 Risque de marché : risque de prix des matières premières

Au niveau des matières premières, le Groupe SNCB est principalement exposé aux risques de prix sur les prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, et gasoil). Dans le Groupe SNCB, chaque société est responsable pour l'achat de matières premières. Etant donné que l'exposition aux risques de prix est principalement liée à l'achat d'électricité pour la traction, le risque de prix pour le Groupe SNCB coïncide pour une part importante avec celui de la société mère.

Historiquement, la société mère a conclu des contrats standards à prix fixes (gaz naturel), au prix du jour (gasoil) ou à un prix moyen avec ou sans une combinaison avec le prix du jour (électricité) pour toute la durée des contrats. Avec pour objectif de pouvoir mieux répartir les risques de prix dans le temps et de pouvoir profiter d'opportunités sur les marchés, les stratégies d'achat des différents produits d'énergie ont été rationalisées. Un système de *cliquets* sera introduit dans chaque contrat, un par un et lorsque possible, par lequel un prix pour les différentes tranches a été défini. Le Comité de Direction a approuvé pour chaque contrat les valeurs limites de la stratégie concernée. Un comité énergie a été mis en place au sein de la SNCB qui veille à l'application adéquate des stratégies approuvées. Le Comité de Direction de la SNCB est informé régulièrement des résultats en découlant.

En ce qui concerne l'électricité, le gestionnaire d'infrastructure (Infrabel) agit comme « lead-buyer ». La SNCB a donné mandat à Infrabel pour la conclusion de contrats cadres jusqu'en 2018 pour le contrat « traction » (toute l'électricité prise via les sous-stations de traction, principalement pour la traction du matériel roulant) et jusqu'en 2016 pour le contrat distribution (pour toute l'électricité qui n'est pas prise via les sous-stations de

traction). Dans le contrat « traction » pour 2018, un système de *cliquets* sera également prévu par la SNCB, en combinaison avec le prix moyen et le prix du jour.

En ce qui concerne le gaz naturel (chauffage) et le gasoil (traction et chauffage) la SNCB agit comme « lead-buyer » pour un certain nombre de sociétés participantes au sein du paysage ferroviaire belge mais à l'extérieur du périmètre de consolidation. Les prix sont négociés par la SNCB au nom des sociétés participantes, mais la facturation de l'énergie achetée est directement faite aux sociétés individuelles. La SNCB applique les stratégies suivantes :

- Gaz naturel : Application du système de *cliquets* où, à l'intérieur des limites approuvées par le Comité de Direction, le prix des différentes tranches a été fixé. Le prix final est la moyenne des différents moments d'achat et est valable pour le volume total acheté. De cette manière, le risque réparti peut même être limité, lorsqu'une partie du prix est fixé et il est possible de réagir aux opportunités de marché.
- Gasoil : Le système de *cliquets* ne peut pas être appliqué ici. C'est pourquoi la SNCB combine l'achat de gasoil au prix du jour avec la conclusion d'instruments financiers dérivés (swaps de diesel). L'utilisation d'instruments financiers dérivés offre la possibilité de profiter des opportunités de marché et de réduire la volatilité relative aux cash-flows futurs. Le Conseil d'Administration de la SNCB a décidé, pour 2015 à 2017 inclus, de couvrir un volume total basé sur 55% de l'utilisation moyenne estimée pour ces années.

Afin d'être exhaustif, il faut également signaler, que la SNCB a travaillé avec un prix fixe pour l'achat de gaz naturel jusqu'à fin août 2015. Sur base des décisions prises en 2014, il a été décidé de ne pas prolonger le contrat cadre existant et de conclure un nouveau contrat avec l'application du système de *cliquets*.

2.2.4 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe SNCB dans le cas où un partenaire commercial ou la contrepartie d'un instrument financier ne respecte pas les obligations contractuelles conclues. Le risque de crédit du Groupe SNCB est issu des créances commerciales, des placements, des actifs financiers « disponibles à la vente » et des instruments financiers dérivés.

Balance âgée des actifs financiers

Le tableau ci-dessous donne une répartition des actifs financiers entre ceux qui ne sont pas échus et ceux qui sont échus à la date de clôture de la période avec un détail des échus par nombre de mois échus.

	Valeur nette comptable	Actifs NON dépréciés							Actifs dépréciés
		Non échus	depuis 0-1 mois	depuis 1-3 mois	Echus à la date de clôture		depuis 1-2 ans	depuis plus de 2 ans	
				depuis 3-6 mois	depuis 6-12 mois				
31 décembre 2015									
Créances commerciales et autres débiteurs	1.861.419.603,92	1.818.124.138,76	16.162.699,87	8.468.319,65	8.515.636,40	7.300.298,43	1.413.095,05	2.843.978,01	-1.408.562,25
Instruments financiers dérivés	316.321.663,68	316.321.663,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	684.481.504,19	684.481.504,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	417.458.342,68	417.458.342,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3.279.681.114,47	3.236.385.649,31	16.162.699,87	8.468.319,65	8.515.636,40	7.300.298,43	1.413.095,05	2.843.978,01	-1.408.562,25
31 décembre 2014									
Créances commerciales et autres débiteurs	1.848.007.531,06	1.800.549.668,45	23.785.529,34	8.154.650,34	6.605.566,65	10.064.593,68	-2.901.794,33	2.137.470,56	-388.153,63
Instruments financiers dérivés	981.974.825,25	981.974.825,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	361.936.898,46	361.936.898,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	447.575.672,06	447.561.364,80	14.307,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3.639.494.926,83	3.592.022.756,96	23.799.836,60	8.154.650,34	6.605.566,65	10.064.593,68	-2.901.794,33	2.137.470,56	-388.153,63

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe SNCB se répartissent dans les zones géographiques suivantes :

Zone	31/12/2015	31/12/2014
Belgique	2.386.679.706,60	2.719.142.526,12
Eurozone	389.768.487,22	423.721.696,66
Autres Europe	367.466.416,98	379.072.024,66
Etats Unis	81.381.353,81	52.904.737,29
Autres	54.385.149,86	64.653.942,10
Total	3.279.681.114,47	3.639.494.926,83

Notation de crédit des placements

Le Groupe SNCB limite son risque de crédit sur les placements (dépôts ou titres à revenu fixe) en investissant exclusivement dans des contreparties qui satisfont aux critères de la politique financière. Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent avoir lieu dans du capital à risque. Les placements sont soumis à des conditions strictes concernant la qualité de crédit minimale en fonction de la durée du placement. Le Groupe SNCB a mis en place des limites de placements par contreparties. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa, ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale. Etant donné la qualité de crédit des contreparties, le Groupe SNCB s'attend à ce que les contreparties respectent les obligations. Les placements sont suivis en continu et une décision est annuellement demandée au Conseil d'Administration afin de changer les contreparties qui ne satisfont plus aux critères fixés.

Les actifs financiers « disponibles à la vente » dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent principalement des participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée. Pour une analyse plus détaillée de ces actifs, voir note 12.

Les trésoreries et équivalents de trésorerie dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent principalement des avoirs détenus sur des comptes à vue et des dépôts à terme à moins de trois mois dans des institutions financières en Belgique ou au Trésor public Belge et d'instruments financiers émis par l'Etat fédéral ou les pouvoirs publics régionaux.

Les titres et dépôts dans lesquels le Groupe SNCB a investi ont les ratings (Standard & Poor's) suivants :

Rating	31/12/2015					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	660.573.234,06	50.404.544,77	-35.852.383,28	8.053.509,66	1.302.598,98	684.481.504,19
AA+	68.851.681,70	0,00	5.899.678,01	729.383,92	0,00	75.480.743,63
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	68.851.681,70	0,00	5.899.678,01	729.383,92	0,00	75.480.743,63
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	250.888.579,36	0,00	0,00	2.385.372,33	-1.334,40	253.272.617,29
Financiers	29.935.871,86	0,00	0,00	1.715.999,32	0,00	31.651.871,18
Etatiques	220.952.707,50	0,00	0,00	669.373,01	-1.334,40	221.620.746,11
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	108.016.694,94	25.249.824,87	0,00	115.105,50	50.787,22	133.432.412,53
Financiers	108.016.694,94	25.249.824,87	0,00	115.105,50	50.787,22	133.432.412,53
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	32.070.291,05	16.709.706,82	668.070,62	0,00	240.166,25	49.688.234,74
Financiers	32.070.291,05	0,00	197.191,08	0,00	157.267,54	32.424.749,67
Etatiques	0,00	16.709.706,82	470.879,54	0,00	82.898,71	17.263.485,07
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	89.459.460,00	5.027.118,50	0,00	4.823.647,91	711.719,65	100.021.946,06
Financiers	89.459.460,00	5.027.118,50	0,00	4.823.647,91	711.719,65	100.021.946,06
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BBB-	0,00	3.417.894,58	92.214,79	0,00	16.510,33	3.526.619,70
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	3.417.894,58	92.214,79	0,00	16.510,33	3.526.619,70
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	111.286.527,01	0,00	-42.512.346,70	0,00	284.749,93	69.058.930,24
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	18.110.000,00	0,00	-610.000,00	0,00	284.749,93	17.784.749,93
Actions et parts	93.176.527,01	0,00	-41.902.346,70	0,00	0,00	51.274.180,31
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2015					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	417.455.020,64	0,00	0,00	3.322,04	417.458.342,68
A-1+	0,00	218.616.000,00	0,00	0,00	0,00	218.616.000,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	218.616.000,00	0,00	0,00	0,00	218.616.000,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	198.839.020,64	0,00	0,00	3.322,04	198.842.342,68
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	74.988.525,00	0,00	0,00	0,00	74.988.525,00
Corporates	0,00	841.680,67	0,00	0,00	3.322,04	845.002,71
Comptes à vue	0,00	118.506.271,10	0,00	0,00	0,00	118.506.271,10
Espèces et chèques	0,00	4.502.543,87	0,00	0,00	0,00	4.502.543,87

Rating	31/12/2014					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	626.707.748,30	383.246.524,64	-36.288.360,48	6.532.315,46	1.884.330,72	982.082.558,64
AA+	41.241.039,64	0,00	4.882.382,49	581.074,70	0,00	46.704.496,83
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	41.241.039,64	0,00	4.882.382,49	581.074,70	0,00	46.704.496,83
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	236.724.301,43	200.000.000,00	0,00	2.094.110,64	65.917,78	438.884.329,85
Financiers	25.435.863,12	0,00	0,00	1.458.047,15	0,00	26.893.910,27
Etatiques	211.288.438,31	200.000.000,00	0,00	636.063,49	65.917,78	411.990.419,58
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	127.775.214,28	2.213.059,80	0,00	108.973,56	55.238,54	130.152.486,18
Financiers	127.775.214,28	2.213.059,80		108.973,56	55.238,54	130.152.486,18
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	43.945.422,92	22.890.489,22	1.101.999,86	0,00	310.191,09	68.248.103,09
Financiers	28.815.789,47	22.890.489,22	219.034,45	0,00	235.131,30	52.160.444,44
Etatiques	15.129.633,45	0,00	882.965,41	0,00	75.059,79	16.087.658,65
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	80.140.545,27	9.829.741,65	0,00	3.748.156,56	1.241.221,80	94.959.665,28
Financiers	80.140.545,27	9.829.741,65	0,00	3.748.156,56	1.241.221,80	94.959.665,28
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BBB-	3.094.697,75	3.713.637,30	239.603,87	0,00	109.182,66	7.157.121,58
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	3.094.697,75	3.713.637,30	239.603,87	0,00	109.182,66	7.157.121,58
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-2	0,00	0,00	0,00	0,00	277,78	277,78
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	277,78	277,78
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	93.786.527,01	144.599.596,67	-42.512.346,70	0,00	102.301,07	195.976.078,05
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	144.599.596,67	0,00	0,00	0,00	144.599.596,67
Corporates	610.000,00	0,00	-610.000,00	0,00	102.301,07	102.301,07
Actions et parts	93.786.527,01	0,00	-41.902.346,70	0,00	0,00	51.274.180,31
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2014					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	447.558.963,41	0,00	0,00	16.708,65	447.575.672,06
A-1+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-2	0,00	50.000.000,00	0,00	0,00	0,00	50.000.000,00
Financiers	0,00	50.000.000,00	0,00	0,00	0,00	50.000.000,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	397.558.963,41	0,00	0,00	16.708,65	397.575.672,06
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	296.200.118,45	0,00	0,00	0,00	296.200.118,45
Corporates	0,00	782.324,95	0,00	0,00	2.401,39	784.726,34
Comptes à vue	0,00	94.619.829,35	0,00	0,00	14.307,26	94.634.136,61
Espèces et chèques	0,00	5.956.690,66	0,00	0,00	0,00	5.956.690,66

Les montants mentionnés comme « Corporate » sans rating (NR) sont exclusivement liés aux filiales. En ce qui concerne les comptes à vue, il s'agit principalement de comptes à vue dans des institutions financières établies en Belgique dont le rating court terme est A-1 ou A-2.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Le risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles des instruments financiers dérivés ont été conclus, doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe SNCB, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le Groupe SNCB a constitué et reçu des cautionnements envers les contreparties pour lesquelles la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés a dépassé le seuil préalablement défini. Ces seuils ont été définis dans les CSA conclus, en fonction de la qualité de crédit de chaque contrepartie indépendamment (« rating »). Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ». Les cautionnements reçus et payés dans le cadre des CSA sont repris respectivement dans les rubriques « Créances commerciales et autres débiteurs » et « Autres dettes ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exposition au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés, avant et après l'application des cautionnements constitués. Comme le montre le tableau ci-dessous, le Groupe SNCB a une exposition sur seulement un nombre limité de contreparties. Pour les contreparties avec lesquelles le Groupe SNCB n'a pas conclu de CSA's (hors Etat belge et Eurofima), il s'agit d'instruments considérés juridiquement comme des instruments dérivés mais qui économiquement ont les caractéristiques d'un dépôt.

<i>Couverture du risque de crédit sur les intruments financiers dérivés</i>				31/12/2015
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette
150	-23.051.570,62	0,00	0,00	-23.051.570,62
152	30.802.009,74	0,00	-39.400.000,00	-8.597.990,26
154	-319.667.698,70	278.304.484,00	0,00	-41.363.214,70
155	-14.136.822,30	3.300.000,00	0,00	-10.836.822,30
156	-12.078.824,85	3.100.000,00	0,00	-8.978.824,85
158	9.994.422,08	0,00	0,00	9.994.422,08
159	-5.567.820,78	5.900.000,00	0,00	332.179,22
160	-14.255.545,45	0,00	0,00	-14.255.545,45
161	-14.870.701,05	0,00	0,00	-14.870.701,05
162	-12.335.047,38	0,00	0,00	-12.335.047,38
163	-14.591.561,14	4.900.000,00	0,00	-9.691.561,14
Avec CSA	-389.759.160,45	295.504.484,00	-39.400.000,00	-133.654.676,45
164	20.923.076,44	0,00	0,00	20.923.076,44
165	-3.532.446,51	0,00	0,00	-3.532.446,51
Etat Belge	190.280.101,30	0,00	0,00	190.280.101,30
Eurofima	7.790.882,94	0,00	0,00	7.790.882,94
Sans CSA	215.461.614,17	0,00	0,00	215.461.614,17
Total	-174.297.546,28	295.504.484,00	-39.400.000,00	81.806.937,72

<i>Couverture du risque de crédit sur les intruments financiers dérivés</i>				31/12/2014
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette
150	-31.248.266,22	7.200.000,00	0,00	-24.048.266,22
152	44.655.009,37	0,00	-46.200.000,00	-1.544.990,63
154	-357.834.085,65	290.012.046,00	0,00	-67.822.039,65
155	-21.725.806,84	7.000.000,00	0,00	-14.725.806,84
156	-36.480.361,77	13.800.000,00	0,00	-22.680.361,77
158	9.918.982,60	0,00	0,00	9.918.982,60
159	-6.361.685,06	6.200.000,00	0,00	-161.685,06
160	-21.982.795,51	0,00	0,00	-21.982.795,51
161	-17.415.740,25	0,00	0,00	-17.415.740,25
162	-18.878.935,12	0,00	0,00	-18.878.935,12
163	-21.982.795,51	9.800.000,00	0,00	-12.182.795,51
Avec CSA	-479.336.479,96	334.012.046,00	-46.200.000,00	-191.524.433,96
164	39.621.282,72	0,00	0,00	39.621.282,72
165	16.841.395,76	0,00	0,00	16.841.395,76
Etat Belge	214.084.465,91	0,00	0,00	214.084.465,91
Eurofima	7.765.143,84	0,00	0,00	7.765.143,84
Sans CSA	278.312.288,23	0,00	0,00	278.312.288,23
Total	-201.024.191,73	334.012.046,00	-46.200.000,00	86.787.854,27

2.2.5 Risque de liquidité

Le risque que le Groupe SNCB ne puisse s'acquitter de ses obligations financières est limité car le Groupe SNCB :

- dispose de liquidités suffisantes. Le Groupe SNCB dispose fin 2015 de 123.849.115,18 EUR (2014 : 151.367.904,49 EUR) qui ne sont pas en gestion pour compte de tiers.
- a à disposition des lignes de crédit suffisantes, confirmées (2015 : 375 millions EUR ; 2014 : 375 millions EUR) et non confirmées (2015 : 35 millions EUR ; 2014 : 35 millions EUR), complétées par un programme (non confirmé) de papier commercial (2015 : 4 milliards EUR ; 2014 : 4 milliards EUR).
- a la possibilité de demander la garantie de l'Etat pour des financements effectués par la société mère pour un montant de 1.138.007.506,22 EUR.
- prévoit un étalement des échéances de la dette nette dans le temps, conformément à sa politique financière. Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

A la fin 2015, le Groupe SNCB a tiré 580.046.181,73 EUR (2014 : 677.973.456,85 EUR) sur son programme de papier commercial et n'a pas fait utilisation des lignes de crédit disponibles (2014 : 0,00 EUR).

Le Groupe SNCB s'attend à financer ses obligations d'investissements et ses obligations nettes à long terme à l'aide des cash-flows attendus issus des activités opérationnelles, d'investissements et de financement. Les subsides en capital et d'exploitation prévus dans le contrat de gestion de la SNCB jouent ici un rôle important pour le financement des activités opérationnelles et d'investissement. Le Groupe SNCB gère sa trésorerie sur base d'une analyse périodique de la liquidité. Cette analyse de la liquidité permet au service Trésorerie de la société mère une gestion optimale des cash-flows (limiter les excédents ou les manques de trésorerie).

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés futurs des obligations financières, y inclus l'estimation des paiements d'intérêts et en tenant compte des cash-flows découlant des placements, des créances « back-to-back », des remboursements de l'Etat pour les opérations convenues, les instruments financiers dérivés et les trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles. Les montants repris sur la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie concernent les fonds gérés pour compte de tiers qui peuvent être utilisés pour les Autres dettes y liées.

Y compris Intérêts	Valeur comptable	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
31 décembre 2015							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	574.783.974,41	818.419.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	608.789.000,00
Instruments financiers dérivés	316.321.663,68	36.050.078,51	26.252.889,69	16.696.704,00	5.591.350,54	1.286.805,07	-13.777.670,79
Autres actifs financiers	615.422.573,95	1.084.087.736,84	31.368.408,77	21.121.124,14	30.623.220,51	68.106.665,59	932.868.317,83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	293.609.227,50	293.620.702,50	293.620.702,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.800.137.439,54	2.232.177.517,85	363.133.000,96	67.852.828,14	78.140.571,05	195.171.470,66	1.527.879.647,04
Passifs financiers							
Dettes financières	3.547.214.624,03	4.247.153.127,07	877.233.977,37	104.550.407,97	157.030.538,43	844.611.901,01	2.263.726.302,29
Instruments financiers dérivés	490.619.209,96	447.995.857,83	-17.112.653,76	54.795.089,76	39.656.212,30	61.381.988,29	309.275.221,24
Dettes commerciales	374.480.811,27	374.480.811,27	371.048.641,33	1.872.743,35	1.063.876,42	56.911,09	438.639,08
Autres dettes	449.839.975,01	449.732.510,59	208.988.547,68	57.452.315,07	100.362.957,52	79.690.892,59	3.237.797,73
Total des passifs financiers	4.862.154.620,27	5.519.362.306,76	1.440.158.512,62	218.670.556,15	298.113.584,67	985.741.692,98	2.576.677.960,34
TOTAL	-3.062.017.180,73	-3.287.184.788,91	-1.077.025.511,66	-150.817.728,01	-219.973.013,62	-790.570.222,32	-1.048.798.313,30

Y compris intérêts	Valeur comptable	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
31 décembre 2014							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	594.180.416,29	860.345.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	650.715.000,00
Instruments financiers dérivés	930.705.799,48	1.399.630.339,81	359.465.116,64	23.749.199,34	46.203.797,80	47.045.130,32	923.167.095,71
Autres actifs financiers	361.829.165,07	56.908.055,43	13.351.003,82	12.558.681,78	19.888.046,25	10.574.845,91	535.477,67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	296.207.767,57	296.217.649,12	296.217.649,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	2.182.923.148,41	2.613.101.044,36	680.924.769,58	66.342.881,12	108.017.844,05	183.397.976,23	1.574.417.573,38
Passifs financiers							
Dettes financières	3.668.002.553,86	4.343.041.063,41	1.068.851.020,85	205.894.568,86	384.494.015,10	527.201.850,48	2.156.599.608,12
Instruments financiers dérivés	562.853.356,80	502.396.504,06	982.898,28	59.131.794,01	15.573.492,71	68.948.417,81	357.759.901,25
Dettes commerciales	395.186.221,64	395.186.221,64	385.503.897,96	4.227.762,94	-336.981,82	2.078.759,43	3.712.783,13
Autres dettes	611.001.658,63	611.107.894,72	237.427.735,98	73.367.926,60	88.218.711,05	210.299.622,72	1.793.898,37
Total des passifs financiers	5.237.043.790,93	5.851.731.683,83	1.692.765.553,07	342.622.052,41	487.949.237,04	808.528.650,44	2.519.866.190,87
TOTAL	-3.054.120.642,52	-3.238.630.639,47	-1.011.840.783,49	-276.279.171,29	-379.931.392,99	-625.130.674,21	-945.448.617,49

2.2.6 Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante :

Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,

Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),

Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	31/12/2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	96.270.848,40	32.424.749,67	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	277.342.885,85	38.978.777,83
Autres créances	0,00	77.633.456,88	0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	51.274.180,31
Total	96.270.848,40	387.401.092,40	90.252.958,14
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	0,00	200.660.766,94
Instruments financiers dérivés	0,00	476.821.944,99	13.797.264,97
Autres passifs financiers	0,00	-78.824,78	0,00
Total	0,00	476.743.120,21	214.458.031,91

	31/12/2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	69.949.277,06	52.160.444,44	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	289.778.339,92	72.050.825,15
Autres créances	0,00	68.651.199,99	0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	51.274.180,31
Total	69.949.277,06	410.589.984,35	123.325.005,46
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	0,00	211.214.252,12
Instruments financiers dérivés	0,00	555.030.353,97	7.823.002,83
Autres passifs financiers	0,00	-106.236,09	0,00
Total	0,00	554.924.117,88	219.037.254,95

Les titres à revenus fixes (et dettes) valorisés à la juste valeur comprennent les placements (et financements) pour lesquels le Groupe SNCB a décidé au moment de la reconnaissance initiale de les classer volontairement comme « valorisés à la juste valeur par le résultat net ».

A la suite de la réorganisation au 1^{er} janvier 2014, le Groupe SNCB ne dispose plus d'un nombre représentatif de titres à revenu fixe cotés (Obligation). Le Groupe SNCB ne dispose plus depuis lors de données directement observables sur les marchés, tels que défini aux paragraphes 81 et 82 de IFRS 13, afin de valoriser à leur juste valeur les dettes qui ont été volontairement reconnues « à la juste valeur par le résultat net » et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie d'un CSA. Dès lors, les justes valeurs de ces instruments sont depuis le 1^{er} janvier 2014, considérées comme niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13.

Mutation des instruments financiers de niveau 3	
EUR	
Actifs	
Au 1^{er} Janvier 2014	123.325.005,46
Entrées en niveau 3	0,00
Palements	-42.386.420,27
Prise en charges dans le compte de résultats	4.879.762,81
Transfert actifs-passifs	4.434.610,14
Au 31 Décembre 2014	90.252.958,14
Passifs	
Au 1^{er} Janvier 2015	219.037.254,95
Entrées en niveau 3	0,00
Palements	-30.307.837,73
Prise en charges dans le compte de résultats	21.294.004,55
Transfert actifs-passifs	4.434.610,14
Au 31 Décembre 2015	214.458.031,91

La diminution significative des actifs est la conséquence d'une opération du deuxième semestre 2015 grâce à laquelle le Groupe SNCB a pu échanger, sans coûts additionnels, des instruments de niveau 3 contre des instruments cotés (niveau 1).

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe SNCB à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe SNCB estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants :

3.1 Pertes de valeur sur actifs

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, au titre de juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, de la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe SNCB sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture. Le Groupe SNCB utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour différents actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas été négociés sur un marché actif.

Nous nous référons à la note 2.2.2. b. et c. pour une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt en cash flow et en juste valeur des instruments financiers.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe SNCB détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

3.4 Juste valeur moins coûts de vente des actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente. La juste valeur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 est déterminée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs.

Le Groupe B-Logistics était classé en tant que groupe d'actifs non courant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2014. Pour le cas particulier du Groupe B-Logistics, la juste valeur était basée sur un contrat avec un investisseur en phase de finalisation et dont la conclusion a eu lieu le 19 juin 2015.

3.5 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel roulant ferroviaire, de l'infrastructure ferroviaire et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe SNCB. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe SNCB, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.5. Cependant la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.6 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe SNCB s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB

Les filiales du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part du Groupe dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014		
Blue Mobility	51,83	51,83	48,17	48,17	5.801,09	94,92	Anvers	BE 0832.369.965
B-Parking	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0899.438.834
De Leew e II	100,00	100,00	0,03	0,03	-22,11	-18,32	Bruxelles	BE 0476.491.021
Euro Immo Star	100,00	100,00	0,03	0,03	737,68	-69,96	Bruxelles	BE 0451.777.894
Euro gare	75,00	75,00	25,00	25,00	40.180,36	70.964,35	Liège	BE 0451.150.562
Euro station	99,97	99,97	0,03	0,03	-2.082,77	1.271,53	Bruxelles	BE 0446.601.757
Foncière Rue de France	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0433.939.101
Railtour	95,44	95,44	4,56	4,56	3.652,71	4.279,52	Bruxelles	BE 0402.698.765
Schelde-Landschaps park (SLP)	50,00	50,00	50,02	50,02	-31.297,13	48.923,91	Bornem	BE 0824.816.833
SOBRU	100,00	100,00	0,03	0,03	18,69	25,06	Bruxelles	BE 0850.459.758
South Station	100,00	100,00	0,02	0,02	77,92	23,81	Bruxelles	BE 0896.513.095
SPV LLN	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0826.478.107
Train World	100,00	-	0,00	-	0,00	-	Bruxelles	BE 0652.739.017
Transurb	92,00	92,00	8,00	8,00	-8.083,82	-119.934,95	Bruxelles	BE 0413.393.907
YPTO	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0821.220.410

Les événements suivants se sont produits au sein du Groupe SNCB en 2015 et ont concerné des filiales du Groupe :

- au 31 décembre 2014, les filiales et sociétés mises en équivalence incluses dans le Groupe B-Logistics étaient classées en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées. Le 19 juin 2015, la SNCB a conclu un accord avec un fonds d'investissement par lequel elle a cédé le contrôle de sa participation dans B-Logistics et a conservé une participation minoritaire de 31,12%. Le « closing » de cette opération a eu lieu le 7 octobre 2015 et a eu pour conséquence que B-Logistics est devenue une entreprise associée. Au 31 décembre 2015, les actifs et passifs du Groupe B-Logistics ne sont plus classés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées et le Groupe B-Logistics est mis en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe SNCB à partir du 8 octobre 2015. Cette opération est détaillée dans les notes 8. Participations mises en équivalence et 15. Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Les filiales et sociétés mises en équivalence du Groupe B-Logistics concernées en 2014 étaient:

Nom	Méthode	Quote-part dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
		31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014		
B-Logistics	G	100,00	0,00			Bruxelles	BE 0822.966.806
COBRA	Meq	49,00	0,00			Bruxelles	BE 0824.800.007
ETG	G	70,00	30,00			Bruxelles	BE 0453.905.956
IFB Italia (droit italien)	G	100,00	0,01			Novara	IT 13349180151
IFB Service Center	Meq	30,00	0,00			Anvers	BE 0472.910.632
Inter Ferry Boats	G	99,99	0,01			Anvers	BE 0403.425.869
O.S.R. France (droit français)	G	100,00	0,01			Lille	FR 395.0515.9228
Sea-Rail	Meq	35,00	0,00			Gand	BE 0465.812.905
Sibelit (droit luxembourgeois)	Meq	42,50	0,00			Luxembourg	LU 21130014
Transport Route Wagon (T.R.W.)	G	100,00	0,00			Bruxelles	BE 0405.772.081
Xpedys	G	99,99	0,01			Bruxelles	BE 0896.067.192
X-Rail	Meq	9,00	0,00			Bruxelles	BE 0826.966.867

G = intégration globale

Meq = méthode mise en équivalence

- afin d'assurer la gestion professionnelle de son musée Train World, la SNCB a décidé de rassembler au sein d'un centre de compétence l'expertise relative à l'exploitation d'un musée et sa propre expertise en matière (de patrimoine) ferroviaire. L'ASBL Train World a ainsi été créée le 19 juin 2015.
- actuellement, l'exploitation commerciale dans et autour de la gare de Bruxelles-Midi est assurée en partie par le Groupe Eurostation et la SNCB. En vue de préparer la restructuration du Groupe Eurostation visant à centraliser intégralement la gestion des concessions au sein de la SNCB début 2016, les opérations suivantes ont eu lieu en 2015 à l'intérieur du Groupe Eurostation :
 - la SNCB a racheté une action d'Euro Immo Star détenue jusqu'alors par un administrateur du Groupe SNCB et l'a revendue à Eurostation. Eurostation est devenue actionnaire à 100% d'Euro Immo Star.
 - Euro Immo Star a revendu les actions qu'elle détenait dans South Station (499 actions) à Eurostation. Celle-ci est ainsi devenue actionnaire de South Station à hauteur de 74,90 %, la SNCB détenant les 25,10 % restants. Cette opération n'a eu aucune incidence sur les pourcentages de contrôle et d'intérêts du Groupe.
- sans incidence sur les états financiers consolidés, Transurb Technirail a changé de dénomination et est devenue Transurb.

Les sociétés mises en équivalence du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014		
Albatros Development	10,00	10,00	0,00	0,00	-2,45	-2,67	Anvers	BE 0836.362.704
ATO	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Anvers	BE 0882.650.114
Belgian Mobility Card	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.658.483
Belgorail	33,33	33,33	2,67	2,67	1.396,81	25.787,91	Bruxelles	BE 0865.739.846
BeNe Rail International	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0479.863.354
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	Bâle	-
Groupe B-Logistics	31,12	-	0,00	-	0,00	-	Bruxelles	BE 0822.966.806
Hasselt stationsomgeving	50,00	50,00	0,02	0,02	-2,54	-0,07	Hasselt	BE 0862.570.223
Liège Container Terminal	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Flémalle	BE 0878.226.320
Optimobil Belgium	24,01	24,01	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0471.868.277
Publifer	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0402.695.993
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Amsterdam	NL 818547182B01
Terminal Athus	25,42	25,42	0,00	0,00	0,00	0,00	Athus	BE 0419.149.074
Thalys International	28,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0455.370.557
THI Factory	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.696.005
Tuc Rail	25,00	25,00	2,00	2,00	8.964,20	8.091,13	Bruxelles	BE 0447.914.029
HR Rail	(*) 20,00	(*) 20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.691.352

(*) 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%

A l'intérieur du Groupe B-Logistics, mis en équivalence sur une base consolidée en 2015, les événements suivants se sont produits :

- Sans incidence sur les états financiers consolidés, SNCB Logistics a changé de dénomination et est devenue B-Logistics.
- B-Logistics a racheté les actions détenues par les petits porteurs dans Inter Ferry Boats et dans Xpedys et est devenue actionnaire à 100% de ces deux sociétés (contre 99,99 % au 31 décembre 2014).
- B-Logistics et TRW ont créé la société Rail Asset Services dont l'objet social est l'exploitation de machines, de matériel roulant, de pièces de rechange et d'équipements de manutention. Cette société est détenue à 99,99 % par B-Logistics et à 0,01% par TRW et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au sein du Groupe B-Logistics.
- B-Logistics a racheté 13 actions Xrail suite à la sortie de l'actionariat des chemins de fer tchèques (CD Cargo) qui ont revendu leurs 130 actions aux autres actionnaires proportionnellement à leurs actions déjà détenues. Cette opération a

entraîné une modification du pourcentage de contrôle dans Xrail qui a augmenté de 9% à 10,3%. Xrail est mise en équivalence dans le Groupe B-Logistics.

Les événements suivants se sont également produits au sein du Groupe SNCB et ont concerné des sociétés mises en équivalence :

- le capital de THI Factory a été augmenté par un apport en nature de la SNCB (+225.840.000,-€) et par des apports en nature et en numéraire de la SNCF. En contrepartie, la SNCB a reçu 225.840 actions ordinaires de THI Factory et une soulte en espèces d'un montant de 32.500.000,- €. Suite à cette opération, la SNCB est restée actionnaire de THI Factory à hauteur de 40%.

	SNCB		SNCF		Total
Apport en nature	258	(45,70%)	306,5	(54,30%)	564,50
Compensation en espèces	32,5		-32,5		-
Rémunération en actions	225,8	(40%)	338,7	(60%)	564,50

- sans incidence sur les états financiers consolidés,
 - THI Factory est devenue actionnaire de Railteam à hauteur de 10% suite au rachat de 1800 actions à la DB et à la SNCF. Le pourcentage de détention de la SNCB dans Railteam n'a pas été modifié suite à cette opération (10%). Aucune influence sur la méthode de consolidation de Railteam, elle reste mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe SNCB.
 - Syntigo, dont une action est détenue par Tuc Rail, a changé de dénomination et est devenue Ixilio. Suite à la vente de sa branche d'activité Télécom, l'objet social de la société a également été revu.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2015	31/12/2014
Goodwill	-	-
Immobilisations Incorporelles - autres - développées en interne	262.032.032,65	267.968.172,71
Immobilisations Incorporelles - autres - acquises de tiers	1.744.431,51	2.693.550,45
Valeur comptable nette	263.776.464,16	270.661.723,16

Autres que goodwill	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles subsidiées	250.590.516,63	257.107.371,93
Immobilisations incorporelles non subsidiées	13.185.947,53	13.554.351,23
Valeur comptable nette	263.776.464,16	270.661.723,16

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	262.086.989,78	268.221.259,53
Filiales	1.689.474,38	2.440.463,63
Valeur comptable nette	263.776.464,16	270.661.723,16

5.1.1 Immobilisations incorporelles – goodwill

	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	260.342,96	0,00	260.342,96
Acquisitions individuelles			0,00
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Cessions			0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00
autres transferts			0,00
Pertes de valeur			0,00
Sortie du périmètre	-260.342,96		-260.342,96
Ecarts de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	0,00	0,00	0,00
Acquisitions individuelles			0,00
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Cessions			0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00
autres transferts			0,00
Pertes de valeur			0,00
Sortie de périmètre			0,00
Ecarts de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	0,00	0,00	0,00

	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Au 31 décembre 2014			
Valeur d'acquisition	53.808.018,47		53.808.018,47
Pertes de valeur cumulées	-53.808.018,47		-53.808.018,47
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre 2015			
Valeur d'acquisition	53.808.018,47		53.808.018,47
Pertes de valeur cumulées	-53.808.018,47		-53.808.018,47
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	0,00	0,00	0,00

5.1.2 Immobilisations incorporelles – autres

	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	11.028.967,09	225.979,25	11.254.946,34	145.911.920,67	111.551.337,56	257.463.258,23
Acquisitions individuelles	6.187.431,28		6.187.431,28	529.345,31		529.345,31
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00			0,00
Production immobilisée	48.443.017,99		48.443.017,99	50.000,00		50.000,00
Coûts d'emprunt			0,00			0,00
Cessions			0,00			0,00
Transferts:			0,00			0,00
actifs détenus en vue de la vente			0,00			0,00
à l'intérieur de la rubrique	253.819.388,75	-223.979,25	253.595.409,50	-142.800.318,40	-110.795.091,10	-253.595.409,50
vers/de immo incorporelles/corporelles	-132.676,18		-132.676,18			0,00
autres transferts			0,00		8.060,00	8.060,00
Pertes de valeur	-5.066.355,71		-5.066.355,71		-300.000,00	-300.000,00
Reprises de pertes de valeur			0,00			0,00
Amortissements de l'année	-46.312.600,51	-1.000,00	-46.313.600,51	-1.471.592,13	-15.000,00	-1.486.592,13
Ecart de conversion			0,00			0,00
Annulés (désaffectations)			0,00			0,00
Variation de périmètre			0,00		24.888,54	24.888,54
Autres variations			0,00			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	267.967.172,71	1.000,00	267.968.172,71	2.219.355,45	474.195,00	2.693.550,45
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	267.967.172,71	1.000,00	267.968.172,71	2.219.355,45	474.195,00	2.693.550,45
Acquisitions individuelles	2.834.885,75		2.834.885,75	185.850,11		185.850,11
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00			0,00
Production immobilisée	35.993.084,16		35.993.084,16	12.864,80		12.864,80
Coûts d'emprunt			0,00			0,00
Cessions	-61.745,63		-61.745,63			0,00
Transferts:			0,00			0,00
actifs détenus en vue de la vente			0,00			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00			0,00
vers/de immo incorporelles/corporelles			0,00	75.895,61		75.895,61
autres transferts			0,00		27.786,24	27.786,24
Pertes de valeur	-7.516,17		-7.516,17		-300.000,00	-300.000,00
Reprises de pertes de valeur			0,00			0,00
Amortissements de l'année	-42.678.682,24	-1.000,00	-42.679.682,24	-961.818,90	-15.000,00	-976.818,90
Ecart de conversion			0,00			0,00
Annulés (désaffectations)	-209.469,21		-209.469,21		-64.678,00	-64.678,00
Variation de périmètre	-1.805.696,72		-1.805.696,72	89.981,20		89.981,20
Autres variations			0,00			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	262.032.032,65	0,00	262.032.032,65	1.622.128,27	122.303,24	1.744.431,51

Les cessions de logiciels développés en interne en 2015 concernent la branche d'activité Olympus, cédée par la SNCB à Optimobil Belgium au cours du troisième trimestre 2015 (61.745,63 €).

Les autres transferts d'immobilisations incorporelles en 2015 (27.786,24 EUR) concernent des certificats verts obtenus par la SNCB en contrepartie de l'installation de panneaux photovoltaïques. En 2015, 977 certificats verts ont été vendus au prix de vente de 64.752,60 €.

	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2014						
Valeur d'acquisition	455.286.710,14	5.000,00	455.291.710,14	7.994.880,70	936.689,45	8.931.570,15
Amortissements cumulés	-164.341.474,00	-4.000,00	-164.345.474,00	-5.195.674,11	-162.494,45	-5.358.168,56
Pertes de valeur cumulées	-22.978.063,43		-22.978.063,43	-579.851,14	-300.000,00	-879.851,14
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	267.967.172,71	1.000,00	267.968.172,71	2.219.355,45	474.195,00	2.693.550,45
Au 31 décembre 2015						
Valeur d'acquisition	456.987.551,41	5.000,00	456.992.551,41	8.249.237,06	899.797,69	9.149.034,75
Amortissements cumulés	-191.171.555,90	-5.000,00	-191.176.555,90	-6.047.257,65	-177.494,45	-6.224.752,10
Pertes de valeur cumulées	-3.783.962,86		-3.783.962,86	-579.851,14	-600.000,00	-1.179.851,14
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	262.032.032,65	0,00	262.032.032,65	1.622.128,27	122.303,24	1.744.431,51

5.1.3 Immobilisations incorporelles - location-financement

	Logiciels	Autres	Total en Location-financement
Au 31 décembre 2014			
Valeur d'acquisition	1.059.956,16		1.059.956,16
Amortissements cumulés	-211.991,23		-211.991,23
Pertes de valeur cumulées			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	847.964,93	0,00	0,00
Au 31 décembre 2015			
Valeur d'acquisition	1.059.956,16		1.059.956,16
Amortissements cumulés	-423.982,46		-423.982,46
Pertes de valeur cumulées			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	635.973,70	0,00	635.973,70

Les logiciels détenus en location-financement au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 concernent la filiale YPTO.

5.1.4 Autres informations relatives aux immobilisations incorporelles

Valeur comptable des immobilisations incorporelles	31/12/2015	31/12/2014
Acquises grâce à des subsides publics		
Logiciels développés en interne	250.537.862,74	256.892.480,11
Autres immobilisations développées en interne		
Logiciels acquis de tiers	52.653,89	214.891,82
Autres immobilisations acquises de tiers		
Total	250.590.516,63	257.107.371,93

Au 31 décembre 2015, 95,0 % des immobilisations incorporelles du Groupe SNCB sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB (95,6 % des immobilisations incorporelles de la SNCB sont subsidiées).

Les immobilisations incorporelles relatives à la SNCB et qui ne sont pas encore prêtes à l'emploi s'élèvent à 99.431.354,27 EUR (dont 92.249.033,41 EUR subsidiées) au 31 décembre 2015 et à 69.835.063,50 EUR au 31 décembre 2014 (dont 65.022.018,27 EUR subsidiées).

Le Groupe SNCB n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Valeur comptable nette au 1 janvier 2014	543.646.795,92	807.078.099,04	43.313.115,21	3.725.903.470,48	164.063.815,32	804.428.826,10	6.088.434.122,07
Acquisitions individuelles		3.267.874,72		59.680,41	5.052.441,15	545.087.207,02	553.467.203,30
Acquisitions par regroupement d'entreprises							0,00
Production immobilisée					449.438,92	138.888.645,99	139.338.084,91
Coûts d'emprunt						189.349,33	189.349,33
Modifications de périmètre							0,00
Cessions		-10.653,33	-15.157,85	-61.488,46	-393.004,19		-480.303,83
Transferts							
Actifs détenus en vue de la vente	-3.278.198,31	-291.116,03		-89.568.418,26	-58.451,38	384.372,13	-92.811.811,85
à l'intérieur de la rubrique	10.077.303,09	94.053.878,18	2.957.835,75	644.387.443,48	50.029.251,76	-801.505.712,26	0,00
vers/de immo incorporelles / IP Et Emphytéose	35.079.965,35	-2.506.802,11			-235.231,97	-548.994,29	31.788.936,98
autres transferts	-3.407,60					-1.829.251,86	-1.832.659,46
Pertes de valeur		-1.701.234,74	-17.745,21	-10.643.515,79	-3.613.121,91		-15.975.617,65
Reprises de pertes de valeur						41.333,94	62.736,35
Amortissements		-49.546.904,83	-2.275.897,92	-233.521.153,53	-24.355.112,76		-309.699.069,04
Ecart de conversion							0,00
Annulés (désaffectations)							0,00
Variation de périmètre						4.853,34	4.853,34
Autres variations							0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	585.522.458,45	850.343.140,90	43.962.149,98	4.036.556.018,33	190.961.427,35	685.140.629,44	6.392.485.824,45
Valeur comptable nette au 1 janvier 2015	585.522.458,45	850.343.140,90	43.962.149,98	4.036.556.018,33	190.961.427,35	685.140.629,44	6.392.485.824,45
Acquisitions individuelles		144.250,04		624.160,95	544.369,22	480.558.517,83	481.871.298,04
Acquisitions par regroupement d'entreprises							0,00
Production immobilisée					256.988,48	203.503.807,88	203.760.796,36
Coûts d'emprunt						153.937,87	153.937,87
Modifications de périmètre							0,00
Cessions		-944,84		-623.148,37	-63.291,44		-687.384,65
Transferts							0,00
Actifs détenus en vue de la vente	-2.285.245,99	-1.365,46		-16.666.144,83	-385.718,93	-1.180.455,11	-20.518.930,32
à l'intérieur de la rubrique	54.004,69	30.828.557,05	4.243.812,24	294.622.005,76	28.320.272,87	-358.068.652,61	0,00
Vers/de immo incorporelles et immeubles de placement	311.992.154,55	-61.010.112,36			2.166.806,20	-13.461.451,39	239.687.397,00
autres transferts	-2.162,88				1.236,29	-10.000.000,00	-10.000.926,59
Pertes de valeur		-895.577,31		-31.841.680,33	-611.015,39		-33.348.273,03
Reprises de pertes de valeur							0,00
Amortissements		-45.789.711,02	-2.451.893,60	-241.156.597,14	-27.367.294,38		-316.765.496,14
Ecart de conversion							0,00
Annulés (désaffectations)		-1.144,95			-17.015,00	-188.659,00	-206.818,95
Exédentaire		188.607,34			5.050,59		193.657,93
Variation de périmètre		151.755,08	58.072,77	-6.734.044,46	418.314,26	817.396,85	-5.288.505,50
Autres variations							0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	895.281.208,82	773.957.454,47	45.812.141,39	4.034.780.569,91	194.230.110,12	987.275.071,76	6.931.336.556,47

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en 2015 concernent principalement la SNCB et comprennent des acomptes versés relatifs au matériel M7 pour 152.758.123,16 EUR, l'achat de 305 automotrices électriques (Desiro) pour 88.189.431,75 EUR et la révision/modernisation du matériel roulant pour 104.352.093,64 EUR.

Les transferts de 2015 vers les terrains de 311.992.154,55 EUR concernent presque exclusivement la SNCB : des transferts venant des immeubles de placement suite à une analyse effectuée par la SNCB en 2015. Il s'agit principalement des terrains situés aux environs de gares et exploités dans le cadre des activités de la SNCB ainsi que les terrains qui relèvent d'une importance stratégique pour ses activités futures éventuelles.

Les autres transferts de -61.010.112,36 EUR de constructions en 2015 concernent également la SNCB, principalement les bâtiments à usage mixte qui ont été transférés en 2015 des immobilisations corporelles vers les immeubles de placement pour la partie louée de ces bâtiments.

En 2015, les pertes de valeur de 31.841.680,33 EUR relatives au matériel roulant ferroviaire concernent essentiellement la SNCB, principalement la mise hors service des automotrices électriques 66/73/78/79. Les tests de pertes de valeur des actifs sont effectués sur base des CGUs représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés.

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2014							
Valeur d'acquisition	585.523.557,91	1.571.106.869,22	110.585.825,48	6.403.516.800,30	570.795.828,17	685.140.629,44	9.926.669.510,52
Amortissements cumulés		-713.914.638,11	-57.198.238,58	-2.358.782.521,02	-364.508.282,10		-3.494.403.679,81
Pertes de valeur cumulées	-1.099,46	-6.849.090,21	-9.425.436,92	-8.178.260,95	-15.326.118,72		-39.780.006,26
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	585.522.458,45	850.343.140,90	43.962.149,98	4.036.556.018,33	190.961.427,35	685.140.629,44	6.392.485.824,45
Au 31 décembre 2015							
Valeur d'acquisition	895.282.308,28	1.476.788.713,14	150.057.450,10	6.529.978.607,81	574.577.024,38	987.275.071,76	10.613.959.175,47
Amortissements cumulés		-694.889.383,93	-87.031.654,42	-2.487.698.756,13	-372.209.177,88		-3.641.828.972,36
Pertes de valeur cumulées	-1.099,46	-7.941.874,74	-17.213.654,29	-7.499.281,77	-8.137.736,38		-40.793.646,64
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	895.281.208,82	773.957.454,47	45.812.141,39	4.034.780.569,91	194.230.110,12	987.275.071,76	6.931.336.556,47

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	6.891.567.606,68	6.370.637.786,03
Filiales	39.768.949,79	21.848.038,42
Valeur comptable nette	6.931.336.556,47	6.392.485.824,45

Au 31 décembre 2015, la SNCB représente 99,4% du total des immobilisations corporelles du Groupe SNCB.

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élève en moyenne à 2,70 % en 2015 et à 2,82%.

6.2 Immobilisations corporelles : location-financement

Le Groupe SNCB détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement :

	Constructions	Installations et Equipements divers
Au 31 décembre 2014		
Valeur d'acquisition	7.899.468,57	282.186,63
Amortissements cumulés	-6.752.445,54	-282.186,63
Pertes de valeur cumulées		
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	1.147.023,03	0,00
Au 31 décembre 2015		
Valeur d'acquisition	7.899.468,57	282.186,63
Amortissements cumulés	-990.942,58	-282.186,63
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	948.834,53	0,00

Les constructions en location-financement concernent la SNCB.

6.3 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2015	31/12/2014
Dont la propriété est soumise à restriction		
donnée en nantissement de dettes	1.821.337.177,15	1.927.313.175,47
Total	1.821.337.177,15	1.927.313.175,47

Les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont détenues par la SNCB et par Euro Immo Star. Pour la SNCB, elles concernent principalement du matériel roulant (1.766.954.484,63 EUR en 2015 ; 1.871.551.685,53 EUR en 2014) et dans une moindre mesure des bâtiments administratifs (47.392.904,41 EUR en 2015 ; 48.689.948,31 EUR en 2014). Pour Euro Immo Star, elles concernent un bâtiment administratif (6.989.788,11 EUR en 2015 ; 7.071.541,63 EUR en 2014).

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2015	31/12/2014
Acquis grâce à des subsides publics		
Terrains	40.413.453,68	38.095.263,45
Constructions	699.857.963,66	765.389.087,93
Infrastructure ferroviaire	33.911.580,05	31.692.038,32
Matériel roulant ferroviaire	3.636.488.794,34	3.588.687.812,57
Installations et équipements divers	151.673.884,69	143.971.481,58
Immobilisations corporelles en cours	948.537.216,72	667.097.598,11
Total	5.510.882.893,14	5.234.933.281,96

Au 31 décembre 2015, 79,5 % (81,9 % en 2014) des immobilisations corporelles sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB. Cette diminution s'explique essentiellement par le transfert, suite à une analyse effectuée par le Groupe SNCB en 2015, de terrains réévalués (lors de la transition vers les IFRS au 1^{er} janvier 2014) et non subsidiés venant des immeubles de placement.

Hors réévaluation de terrains opérée dans le bilan de transition vers les IFRS au 1^{er} janvier 2014, le pourcentage de subordination passe à 92,1 % au 31 décembre 2015.

Note 7 - Immeubles de placement

7.1 Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
Note			
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	727.217.596,89	12.601.308,42	739.818.905,31
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Production immobilisée			0,00
Cessions	-146.369,44		-146.369,44
Coûts d'emprunt			0,00
Transferts			0,00
actifs détenus en vue de la vente	-9.743.733,09	143.308,93	-9.600.424,16
immobilisations incorporelles et corporelles	-35.086.401,46	3.430.140,66	-31.656.260,80
stocks			0,00
autres transferts			0,00
Pertes de valeur	-2.680,14		-2.680,14
Reprises de pertes de valeur			0,00
Amortissements de l'année		-1.076.444,19	-1.076.444,19
Ecarts de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	682.238.412,76	15.098.313,82	697.336.726,58
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	682.238.412,76	15.098.313,82	697.336.726,58
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Production immobilisée		1.554,12	1.554,12
Cessions			0,00
Coûts d'emprunt			0,00
Transferts			0,00
actifs détenus en vue de la vente	-1.473.243,22	-30.426,25	-1.503.669,47
immobilisations incorporelles et corporelles	-311.897.147,92	72.133.855,31	-239.763.292,61
stocks			0,00
autres transferts	131.092,56		131.092,56
Pertes de valeur	-2.680,14		-2.680,14
Reprises de pertes de valeur			0,00
Amortissements de l'année		-8.653.891,82	-8.653.891,82
Ecarts de conversion			0,00
Excédentaires		475.716,16	475.716,16
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	368.996.434,04	79.025.121,34	448.021.555,38

Les transferts de 2015 vers les immobilisations corporelles (-239.763.292,61 EUR) concernent essentiellement la SNCB. Il s'agit principalement des transferts de terrains des immeubles de placement vers les immobilisations corporelles et les transferts de bâtiments à usage mixte venant des immobilisations corporelles pour la partie louée de ces bâtiments (pour une valeur comptable de 61.193.860,04 EUR) comme décrits à la note 6 ci-dessus.

	Terrains	Immeubles	Total
Au 31 décembre 2014			
Valeur d'acquisition	682.275.934,72	99.723.094,91	781.999.029,63
Amortissements cumulés		-80.713.379,73	-80.713.379,73
Pertes de valeur cumulées	-37.521,96	-3.911.401,36	-3.948.923,32
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	682.238.412,76	15.098.313,82	697.336.726,58
Au 31 décembre 2015			
Valeur d'acquisition	369.036.636,14	224.084.752,52	593.121.388,66
Amortissements cumulés		-142.158.534,34	-142.158.534,34
Pertes de valeur cumulées	-40.202,10	-2.901.096,84	-2.941.298,94
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	368.996.434,04	79.025.121,34	448.021.555,38

Au 31 décembre 2015, 98,6 % des immeubles de placement sont détenus par la SNCB (441.561.731,48 EUR sur un total de 448.021.555,38 EUR). Les autres sont détenus par les filiales Eurostation et Euro Immo Star.

7.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Il n'y a pas d'immeubles de placement dont la propriété est donnée en nantissement de dettes.

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2015	31/12/2014
Acquises grâce à des subsides publics		
<i>Terrains</i>	494.008,39	3.448.807,65
<i>Immeubles</i>	67.790.887,27	8.008.070,66
Total	68.284.895,66	11.456.878,31

Au 31 décembre 2015, 15,2 % des immeubles de placement sont subsidiés et concernent exclusivement la SNCB. Hors réévaluation de terrains opérée dans le bilan de transition vers les IFRS au 1^{er} janvier 2014, le pourcentage de subsidiation passe à 57,7 % au 31 décembre 2015.

Les produits locatifs et charges opérationnelles comptabilisés dans le résultat du Groupe SNCB sont les suivants :

Comptabilisé en résultat pour la période se terminant au	31/12/2015	31/12/2014
Produits locatifs	26.679.289,12	23.773.074,59
Charges opérationnelles directes	7.103.022,63	7.004.083,88

Les immeubles de placement du Groupe SNCB incluent des terrains et bâtiments entièrement ou partiellement donnés en location dans le cadre de contrats de location simple :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Coût d'acquisition	141.879.867,51	200.143.502,91	342.023.370,42	435.924.436,52	48.609.724,88	484.534.161,40
Amortissements cumulés au 1 janvier		-116.405.382,03	-116.405.382,03		-39.693.997,97	-39.693.997,97
Amortissements de l'année		-6.104.197,43	-6.104.197,43		-714.813,81	-714.813,81
Valeur comptable nette au 31 décembre	141.879.867,51	77.633.923,45	219.513.790,96	435.924.436,52	8.200.913,10	444.125.349,62

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des terrains a été déterminée selon deux méthodes principales. Les terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent ont été évalués soit sur la base de comparables de marché, soit sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, en considérant l'utilisation la plus avantageuse des terrains, et compte tenu d'hypothèses réalistes et prudentes quant à leur destination potentielle. Les autres terrains ont été évalués sur la base de comparables de marché, c'est-à-dire sur la base de transactions récentes réalisées avec des tiers. Lorsque la nature des terrains le justifiait, des ajustements ont été effectués pour capturer les spécificités des terrains utilisés pour des activités ferroviaires, ces spécificités n'étant pas nécessairement prises en compte dans les prix de marché dérivés de transactions plus générales. Les évaluations effectuées sont des évaluations de niveau 2 (basées sur des données de marché observables relatives à l'actif, autres que des données observables sur des marchés actifs) ou de niveau 3 (basées sur des données non observables relatives à l'actif). Une actualisation de la détermination de la juste valeur des terrains a été effectuée au 31 décembre 2015. Cette analyse n'a pas eu d'impact sur la valeur comptable des terrains à cette date.

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les immeubles non occupés (loués).

	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 31 décembre 2015	372.323.786,06	459.253.314,02	831.577.100,08
Juste valeur au 31 décembre 2014	682.238.412,76	41.768.317,44	724.006.730,20

Note 8 - Participations mises en équivalence

8.1 Participations mises en équivalence

		31/12/2015	31/12/2014
	Notes		
Participations dans les coentreprises	8.2	10.916.522,99	10.206.896,45
Participations dans les entreprises associées	8.3	357.399.507,61	115.341.077,59
Valeur comptable nette		368.316.030,60	125.547.974,04

8.2 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2015, les participations dans les coentreprises sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2015	31.12.2014			
ATO	50,00	50,00	Anvers	BE 0882.650.114	Activités logistiques
Belgian Mobility Card	25,00	25,00	Bruxelles	BE 0822.658.483	Gestionnaire du ticket de transport unique
BeNe Rail International	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0479.863.354	ICT (distribution titres de transport internationaux)
Liège Container Terminal	50,00	50,00	Flémalle	BE 0878.226.320	Activités logistiques
Publifer	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0402.695.993	Publicité commerciale sur le domaine ferroviaire
Thalys International	28,00	28,00	Bruxelles	BE 0455.370.557	Transport international
Tuc Rail	25,00	25,00	Bruxelles	BE 0447.914.029	Bureau d'études
THI Factory	-	(*) 40,00	Bruxelles	BE 0541.696.005	Transport international

(*) Voir note 8.3

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les coentreprises :

	31/12/2015	31/12/2014
Valeur comptable nette au début de la période	10.206.896,45	9.490.190,44
Regroupements d'entreprises		
Modifications de périmètre :		
entrées dans le périmètre		
changement de méthode		-39.262,04
souscriptions complémentaires		
Dividendes payés	-308.786,26	-390.708,93
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	1.043.510,40	1.346.564,15
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ		
Pertes de valeur		
Autres variations		
transferts vers actifs non courant détenus en vue de la vente DONT :		-199.887,17
<i>QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence</i>		-415.612,88
<i>Autres</i>		215.725,71
transferts vers entreprises associées (voir note 8.3)	-25.097,60	
variation des autres éléments inclus dans valeur de MEQ		
arrondis		
Valeur comptable nette à la fin de la période	10.916.522,99	10.206.896,45

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2015 est :

	31/12/2015					Total
	BeNe RI	Publifer	Tuc Rail	ATO	Autres Co-entreprises	
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	6.052.677,90	2.969.225,02	33.184.970,71	1.566.131,25	4.375.074,34	48.148.079,22
Actifs non courants	3.436.465,25	318.956,20	2.769.979,32	2.487.302,80	1.829.319,65	10.842.023,22
Passifs courants	-5.395.541,01	-2.409.165,87	-28.917.682,38	-1.153.244,77	-4.054.547,71	-41.930.181,74
Passifs non courants		-4.230,12	-5.951.222,68		-187.944,91	-6.143.397,71
Actif net	4.093.602,14	874.785,23	1.086.044,97	2.900.189,28	1.961.901,37	10.916.522,99

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	3.008.507,83	854.426,96	240.018,47	165.543,42	1.608.406,57	5.876.903,25
Dettes financières Courantes	600.000,00			19.805,44	866.008,76	1.485.814,20
Dettes financières Non Courantes					51.038,64	51.038,64

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	12.884.758,43	4.696.016,46	28.636.741,23	6.146.854,19	16.184.919,65	68.549.289,96
Charges	-12.836.234,66	-4.402.603,38	-28.524.688,75	-5.790.564,08	-15.951.688,69	-67.505.779,56
Résultat net	48.523,77	293.413,08	112.052,48	356.290,11	233.230,96	1.043.510,40

Autres éléments du résultat global

						0,00
--	--	--	--	--	--	------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.926.100,40	71.871,07	654.636,90	477.726,42	81.264,19	3.211.598,98
Produits financiers	3,28	539,77	13.355,28	3.880,42	84.788,85	102.567,60
Charges financières	17.901,21	2.396,81	114.412,20	4.654,78	35.229,32	174.594,32
Charges d'impôts sur le résultat net	452,50	154.763,40	285.022,98	186.479,99	145.488,74	772.207,61

Dans le tableau ci-dessous, la quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2014 est présentée sans THI Factory (présentée dans la note 8.3) :

	31/12/2014					Total
	BeNe RI	Publifer	Tuc Rail	ATO	Autres Co-entreprises	
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	6.225.526,74	2.700.914,14	33.419.568,92	1.201.008,26	7.368.051,39	50.915.069,45
Actifs non courants	3.921.428,92	506.786,19	2.970.675,95	2.499.469,03	2.469.445,15	12.367.805,24
Passifs courants	-6.093.091,03	-2.322.098,07	-23.465.275,36	-1.136.772,68	-7.681.504,74	-40.698.741,88
Passifs non courants		-4.230,12	-11.950.977,02	-19.805,44	-427.321,38	-12.402.333,96
Actif net	4.053.864,63	881.372,14	973.992,49	2.543.899,17	1.728.670,42	10.181.798,85

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	2.339.511,15	770.554,51	562.452,22	137.505,18	3.244.387,26	7.054.410,32
Dettes financières Courantes	1.002.583,15		1.250.000,00	23.766,72	542.977,71	2.819.327,58
Dettes financières Non Courantes				19.805,44	99.641,61	119.447,05

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	14.314.119,55	4.409.461,94	30.900.594,57	6.148.050,41	31.533.970,98	87.306.197,45
Charges	-14.304.870,85	-4.104.295,07	-30.799.455,45	-5.720.321,66	-31.432.624,77	-86.361.567,80
Résultat net	9.248,70	305.166,87	101.139,12	427.728,75	101.346,21	944.629,65

Autres éléments du résultat global

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------	------	------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	2.083.239,78	157.416,89	583.508,29	482.312,02	288.957,45	3.595.434,43
Produits financiers	0,52	1.358,07	9.564,21	778,99	17.460,01	29.161,80
Charges financières	29.171,28	2.956,26	94.195,28	19.075,66	46.246,67	191.645,15
Charges d'impôts sur le résultat net		158.621,88	238.810,65	228.381,75	106.001,27	731.815,55

8.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Activités
	31.12.2015	31.12.2014		
Albatros Development	10,00	10,00	Anvers	Gestion immobilière
B-Logistics	31,12	-	Bruxelles	Fret
Belgorail	33,33	33,33	Bruxelles	Organisme de contrôle et certification dans le domaine ferroviaire
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	Bâle	Financement du matériel roulant
Hasselt stations omgeving	50,00	50,00	Hasselt	Projets/études autour de la gare de Hasselt
HR Rail	20,00 (*)	20,00 (*)	Bruxelles	Gestion du personnel
Optimobil Belgium	24,01	24,01	Bruxelles	Location de voitures
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	Amsterdam	Alliance des opérateurs à grande vitesse européens
Terminal A thus	25,42	25,42	Athus	Activités logistiques
THI Factory	40,00	-	Bruxelles	Transport international

(*) HR Rail: 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%

B-Logistics

Le 19 juin 2015, la SNCB a conclu un accord avec un fonds d'investissement par lequel elle a cédé le contrôle de sa participation dans B-Logistics, comptabilisée en tant que Groupe d'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2014. La SNCB a gardé une participation minoritaire de 31,12% dans laquelle elle exerce une influence notable. Le « closing » de cette transaction a eu lieu le 7 octobre 2015.

En application de l'IFRS 10, dans le cas de la perte de contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs du Groupe B-Logistics comptabilisés dans la rubrique des actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées ont été décomptabilisés le 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La partie du résultat jusqu'à cette date est présentée en tant que résultat des activités abandonnées (voir note 15).

La participation conservée (31,12%) après cette transaction a été comptabilisée à sa juste valeur, évaluée à 9.336.903,60 EUR après l'opération avec le Fonds (sur base de 20.666.000 EUR apportés par le fonds d'investissements en espèces pour 68,88% des actions). La juste valeur représente le coût lors de la comptabilisation initiale au 1^{er} octobre 2015 de la participation dans B-Logistics, entreprise associée suite à la transaction de vente. La partie du résultat pour la période du 8 octobre 2015 au 31 décembre 2015 est présentée en tant que quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence en 2015.

THI Factory

Comme décrit à la note 4, la SNCB a procédé à une augmentation du capital de THI Factory au 1^{er} avril 2015 pour un montant de 225.840.000 EUR via un apport en nature d'une entreprise telle que définie par l'IFRS 3. L'entièreté de la plus-value c'est-à-dire la différence entre la juste valeur de cet apport et la valeur nette comptable apportée (124.124.210,22 EUR) ainsi que la soulte reçue (32.500.000 EUR), est comptabilisée dans le résultat net au 31 décembre 2015 pour un montant total de 156.624.210,22 EUR (voir note 27.1.2.).

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les entreprises associées :

	31/12/2015	31/12/2014
Valeur comptable nette au début de la période	115.341.077,59	117.424.444,99
Apport d'une entreprise telle que définie par l'IFRS 3	225.840.000,00	
Modifications de périmètre		
Sortie de périmètre		-3.004.639,31
Entrée dans le périmètre (Groupe B-Logistics)	9.336.903,60	
Variations de périmètre	5.154.399,61	
Dividendes payés	-431.249,49	-283.350,00
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2.405.537,96	3.655.709,12
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ	-272.259,26	-1.811.306,39
Pertes de valeur		
Autres variations		
Augmentation de Capital		9.800.000,00
transferts vers actifs non courant détenus en vue de la vente DONT :		-497.172,23
<i>QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence</i>		-578.022,23
<i>Autres</i>		80.850,00
transferts de coentreprises	25.097,60	
variation des autres éléments inclus dans valeur de MEQ		-10.000.000,00
Autres variations		57.390,78
Arrondis		0,63
Valeur comptable nette à la fin de la période	357.399.507,61	115.341.077,59

Au 31 décembre 2015, la variation de périmètre concerne la mise en équivalence sur une base consolidée de HR Rail (5.154.399,61 EUR) qui, en 2014, avait été mise en équivalence sur une base individuelle.

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2015 est :

31/12/2015						
B-LOGISTICS	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total	
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	49.796.246,81	215.659.954,08	47.217.964,73	92.857.199,64	8.639.776,95	414.171.142,21
Actifs non courants	87.956.212,22	30.408.427,52	219.824.851,30	1.973.487.508,07	499.803,02	2.312.176.802,13
Passifs courants	-38.095.012,51	-201.106.249,46	-35.910.177,59	-1.592.975,42	-2.874.675,54	-279.579.090,52
Passifs non courants	-40.770.039,10	-31.537.122,58	-3.073.431,58	-1.960.065.624,92	-2.729.344,40	-2.038.175.562,58
Participation ne donnant pas le contrôle	-295.432,62					-295.432,62
Actif net	(*) 58.591.974,80	13.425.009,56	228.059.206,86	104.686.107,37	3.535.560,03	408.297.858,62

(*) Le Groupe B-Logistics a été évalué à sa juste valeur au 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La quote-part dans l'actif net du Groupe B-Logistics n'est donc pas représentative.

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	19.280.527,71	90.296.790,30	11.424.384,73	92.058.627,59	1.920.522,04	214.980.652,37
Dettes financières Courantes	4.030.513,55	37.722.773,16			227.500,81	41.980.787,52
Dettes financières Non Courantes	38.886.769,17			1.827.288.254,97	2.575.703,72	1.868.750.727,86

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	35.926.872,46	1.019.102.470,20	145.322.391,94	73.253.996,86	7.631.865,28	1.281.237.596,74
Charges	-37.563.096,72	-1.019.755.664,66	-143.128.282,68	-71.082.133,58	-7.295.825,62	-1.278.825.003,26
Quote-Part des participations ne donnant pas le contrôle	-7.055,52					-7.055,52
Résultat net	-1.643.279,78	-653.194,46	2.194.109,26	2.171.863,28	336.039,66	2.405.537,96
Autres éléments du résultat global	0,00	1.212.828,15	0,00	-1.485.087,41	0,00	-272.259,26

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.657.827,88	4.077.668,49	11.673.515,52	84.597,88	229.804,46	17.723.414,23
Produits financiers	10.940,84	3.866.472,06	341,82	72.092.260,75	5.683,16	75.975.698,63
Charges financières	1.011.202,76	296.753,99	120.782,14	69.998.417,26	5.406,30	71.432.562,45
Charges d'impôts sur le résultat net	811,37	373.509,56	1.782.131,07		148.097,77	2.304.549,77

Dans le tableau ci-dessous, la quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2014 est présentée avec THI Factory :

31/12/2014						
Terminal Athus	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total	
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	2.307.116,96	224.106.955,42	54.369,21	98.870.576,99	6.364.098,07	331.703.116,65
Actifs non courants	512.983,51	27.215.897,74		2.026.761.400,07	112.705,28	2.054.602.986,60
Passifs courants	-833.803,74	-206.832.097,96	-29.271,61	-1.508.945,79	-2.216.748,71	-211.420.867,81
Passifs non courants	-159.077,17	-36.779.778,94		-2.020.123.699,77	-2.456.504,37	-2.059.519.060,25
Actif net	1.827.219,56	7.710.976,26	25.097,60	103.999.331,50	1.803.550,27	115.366.175,19

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	457.627,70	68.885.262,46	18.489,69	98.243.859,33	1.711.185,41	169.316.424,59
Dettes financières Courantes		33.905.703,70			171.998,59	34.077.702,29
Dettes financières Non Courantes				1.898.407.391,09	2.456.503,72	1.900.863.894,81

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	5.371.442,90	1.045.671.995,58	24.004,53	78.797.995,18	2.801.897,50	1.132.667.335,69
Charges	-5.071.653,60	-1.045.463.885,51	-37.682,91	-76.549.081,98	-2.481.023,18	-1.129.603.327,18
Résultat net	299.789,30	208.110,07	-13.678,38	2.248.913,20	320.874,32	3.064.008,51
Autres éléments du résultat global	0,00	-2.327.630,39	0,00	516.324,00	0,00	-1.811.306,39

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	282.219,08	6.382.823,34	6.561,80	68.819,66	18.329,93	6.758.753,81
Produits financiers	8.330,03	6.537.771,52	4,53	77.618.973,53	2.898,55	84.167.978,16
Charges financières	980,64	500.392,91	28,01	75.361.801,69	4.176,74	75.867.379,99
Charges d'impôts sur le résultat net	104.545,50	6.160,95	1,13		171.559,49	282.267,07

Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs

9.1 Créances commerciales et autres débiteurs

Notes	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
Non courant						
Créances commerciales	2.809.563,83	0,00	2.809.563,83	3.511.954,79	0,00	3.511.954,79
Créances sur pouvoirs publics	2.809.563,83		2.809.563,83	3.511.954,79		3.511.954,79
Autres créances commerciales			0,00			0,00
Autres débiteurs	796.945.484,45	0,00	796.945.484,45	759.401.008,35	0,00	759.401.008,35
Créances sur pouvoirs publics	714.555.613,38		714.555.613,38	739.707.442,88		739.707.442,88
Charges à reporter	5.960,83		5.960,83	-		0,00
Produits acquis			0,00	101,03		101,03
Créances de location-financement	75.251.031,84		75.251.031,84	12.300.815,20		12.300.815,20
Autres créances	7.332.878,40		7.332.878,40	7.392.649,24		7.392.649,24
Total partie non courante	799.755.048,28	0,00	799.755.048,28	762.912.963,14	0,00	762.912.963,14
Courant						
Créances commerciales	759.108.992,35	-12.700.980,51	746.408.011,84	705.821.091,22	-11.619.303,32	694.201.787,90
Montants relatifs aux contrats de construction	107.338.740,12		107.338.740,12	89.712.060,19		89.712.060,19
Créances sur pouvoirs publics	426.579.234,22	-660.685,02	425.918.549,20	389.391.824,74	-194.561,81	389.197.262,93
Autres créances commerciales	225.191.018,01	-12.040.295,49	213.150.722,52	226.717.206,29	-11.424.741,51	215.292.464,78
Autres débiteurs	681.280.923,74	-4.726.000,13	676.554.923,61	753.413.567,17	-4.971.017,17	748.442.550,00
Créances sur pouvoirs publics	65.923.312,11		65.923.312,11	67.856.935,53	-108.311,20	67.748.624,33
Charges à reporter	118.048.232,68		118.048.232,68	121.606.217,64		121.606.217,64
Produits acquis	74.907.853,29		74.907.853,29	74.697.796,93		74.697.796,93
Créances de location-financement	2.650.282,94		2.650.282,94	187.811,31		187.811,31
Autres créances	419.751.242,72	-4.726.000,13	415.025.242,59	489.064.805,76	-4.862.705,97	484.202.099,79
Total partie courante	1.440.389.916,09	-17.426.980,64	1.422.962.935,45	1.459.234.658,39	-16.590.320,49	1.442.644.337,90

	31/12/2015	31/12/2014
Non courant		
SNCB	796.806.129,54	759.254.183,20
Groupe Eurostation	2.858.175,32	3.556.790,77
Autres filiales	90.743,42	101.989,17
Valeur comptable nette	799.755.048,28	762.912.963,14
Courant		
SNCB	1.298.745.772,01	1.287.704.675,24
Groupe Eurostation	93.381.525,20	87.977.958,62
Autres filiales	30.835.638,24	66.961.704,04
Valeur comptable nette	1.422.962.935,45	1.442.644.337,90

Les créances commerciales et autres débiteurs au 31 décembre 2015 incluent, notamment, des créances envers les pouvoirs publics pour 1.209.007.038,52 EUR dont 1.203.505.460,28 EUR concernent la SNCB. A la SNCB, il s'agit principalement des créances sur l'Etat et les Régions relatives aux subsides à recevoir dans le cadre :

- du contrat de gestion (interventions financières tant des dotations d'exploitation que des subsides en capital) ;
- des contrats particuliers de financement des investissements : « Tekort TGV » (31 décembre 2015 : 53.996.685,85 EUR ; 31 décembre 2014 : 55.551.756,04 EUR) et préfinancements du matériel roulant (31 décembre 2015 : 640.332.935,78 EUR ; 31 décembre 2014 : 662.187.667,87 EUR) ;
- des projets régionaux prioritaires : Gare de Mons (31 décembre 2015 : 25.015.929,36 EUR ; 31 décembre 2014 : 27.667.017,02 EUR) et SPV LLN (31 décembre 2015 : 32.013.070,13 EUR ; 31 décembre 2014 : 30.811.118,89 EUR). Etant donné que l'organe de gestion juge que les subsides dans le cadre des contrats SPV LLN ont un caractère quasi certain, le Groupe SNCB comptabilise ces

créances, ainsi que les subsides en capital y relatifs, à l'état de la situation financière.

En outre, en 2015, la SNCB a comptabilisé une créance envers l'Etat de 34.874.830,38 EUR. En effet, suite à un contrôle fiscal portant sur l'application de la loi sur la relance économique pour l'exercice d'imposition 2013, la SNCB a payé le montant à sa charge de 50,9 millions EUR, dont 7,8 millions EUR d'intérêts et 8,2 millions EUR qui concernent la part relative aux activités commerciales. Elle a comptabilisé une créance envers l'Etat pour le solde soit, 34,9 millions EUR.

Cette rubrique inclut également des autres créances courantes de la SNCB pour un montant de 295.504.484,00 EUR (31 décembre 2014 : 334.012.046,00 EUR) relatives aux cautionnements versés en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA).

9.2 Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs

La valeur nominale des créances commerciales et autres débiteurs faisant l'objet de réductions de valeur s'élève à 17.426.980,64 EUR (16.590.320,49 EUR) au 31 décembre 2015 (2014). Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur ces créances.

	31/12/2015	31/12/2014
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie non courante		
Au 1^{er} janvier	0,00	0,00
Dotations aux réductions de valeur		
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables		
Reprises de réductions de valeur		0,00
Au 31 décembre	0,00	0,00
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie courante		
Au 1^{er} janvier	-16.590.320,49	-36.133.828,84
Dotations aux réductions de valeur	-2.905.544,58	-13.662.365,75
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	1.731.600,27	29.652.056,46
Reprises de réductions de valeur	277.554,88	3.553.817,64
Autres mouvements	59.729,28	
Au 31 décembre	-17.426.980,64	-16.590.320,49

L'exposition du Groupe SNCB aux risques de crédit et de change relatifs aux créances commerciales et autres débiteurs, à l'exclusion des contrats de construction et des charges à reporter, figure en note 2.

9.3 Créances de location-financement

	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Investissements nets au 31/12/2015				
Paie ments minimaux futurs	5.337.561,29	21.753.070,19	109.534.928,64	136.625.560,12
Produits financiers non acquis	-2.687.278,35	-10.908.892,68	-45.128.074,31	-58.724.245,34
Total	2.650.282,94	10.844.177,51	64.406.854,33	77.901.314,78
Investissements nets au 31/12/2014				
Paie ments minimaux futurs	5.334.615,27	21.741.286,06	114.771.959,64	141.847.860,97
Produits financiers non acquis	-2.782.251,78	-11.316.480,36	-47.434.632,79	-61.533.364,93
Total	2.552.363,49	10.424.805,70	67.337.326,85	80.314.496,04

Les créances de location-financement de 77.901.314,78 EUR au 31 décembre 2015 concernent la SNCB et sont relatives aux contrats avec B-Logistics ainsi qu'aux baux emphytéotiques de 99 ans avec des tiers relatifs aux terrains et bâtiments. Au 31 décembre 2014, les créances de location-financement concernent uniquement les baux emphytéotiques étant donné que les créances de location-financement de la SNCB envers B-Logistics étaient éliminées dans les comptes consolidés.

Note 10 - Contrats de construction

		31/12/2015	31/12/2014
	Notes		
Montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	9	107.338.740,12	89.712.060,19
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	26.930.062,15	57.958.209,36

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisés dépasse les facturations intermédiaires, est repris dans les états financiers à l'actif parmi les créances commerciales courantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Cumul des : Coûts encourus	216.175.178,27	177.213.661,94
Bénéfices comptabilisés	4.515.326,29	9.846.467,32
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées	-12.004.053,00	-12.872.124,21
Cumul des : Facturations intermédiaires	-101.347.711,44	-84.475.944,86
Le montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	107.338.740,12	89.712.060,19

Le montant des avances reçues reprises au passif parmi les dettes commerciales non courantes se décompose comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
	Note		
Avances reçues - Non courant	23	15.829.237,56	48.302.035,17
Avances reçues - courant	23	11.100.824,59	9.656.174,19
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction		26.930.062,15	57.958.209,36

Note 11 - Instruments financiers dérivés

Au sein du Groupe SNCB, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties :

- Le nominal: différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture.
- L'ajustement de juste valeur.
- Les produits acquis et charges à imputer.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, séparés en court terme et long terme et par type, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Instruments financiers dérivés				31/12/2015
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	1.533.122,29	275.382.822,20	0,00	276.915.944,49
Swaps de taux	-1.647.216,90	253.061.446,56	0,00	251.414.229,66
Swaps de devise	3.180.339,19	22.321.375,64	0,00	25.501.714,83
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	1.533.122,29	275.382.822,20	0,00	276.915.944,49
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	35.870.419,79	1.266.665,77	2.268.633,63	39.405.719,19
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de devise	35.870.419,79	1.266.640,56	2.268.633,63	39.405.693,98
Swaps de pétrole	0,00	25,21	0,00	25,21
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	35.870.419,79	1.266.665,77	2.268.633,63	39.405.719,19
Pasif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-58.858.233,38	-398.791.700,30	1.070.294,61	-456.579.639,07
Swaps de taux	-12.998.054,37	-381.742.438,19	-645.281,20	-395.385.773,76
Swaps de devise	-45.860.179,01	-4.662.296,82	1.715.575,81	-48.806.900,02
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-12.386.965,29	0,00	-12.386.965,29
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-58.858.233,38	-398.791.700,30	1.070.294,61	-456.579.639,07
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-20.127.601,40	-1.686.953,22	-12.225.016,27	-34.039.570,89
Swaps de taux	0,00	-708.662,13	-13.612.236,56	-14.320.898,69
Swaps de devise	-20.127.601,40	-642.273,85	1.933.449,61	-18.836.425,64
Swaps de pétrole	0,00	-336.017,24	-105.212,34	-441.229,58
Swaps d'inflation	0,00	0,00	-441.016,98	-441.016,98
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	-20.127.601,40	-1.686.953,22	-12.225.016,27	-34.039.570,89

Instruments financiers dérivés				31/12/2014
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	46.899.105,26	312.788.979,88	2.141.079,93	361.829.165,07
Swaps de taux	2.271.984,37	286.373.271,91	0,00	288.645.256,28
Swaps de devise	44.627.120,89	26.415.707,97	2.141.079,93	73.183.908,79
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	46.899.105,26	312.788.979,88	2.141.079,93	361.829.165,07
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	0,00	0,00	0,00
Pasif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-85.873.785,60	-466.264.537,28	-240.779,07	-552.379.101,95
Swaps de taux	-20.879.867,35	-445.998.435,40	-613.189,16	-467.491.491,91
Swaps de devise	-64.993.918,25	-6.127.625,05	372.410,09	-70.749.133,21
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-14.138.476,83	0,00	-14.138.476,83
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-85.873.785,60	-466.264.537,28	-240.779,07	-552.379.101,95
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	-10.474.254,85	-10.474.254,85
Swaps de taux	0,00	0,00	-13.377.255,92	-13.377.255,92
Swaps de devise	0,00	0,00	3.016.150,77	3.016.150,77
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	-113.149,70	-113.149,70
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	0,00	-10.474.254,85	-10.474.254,85

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis de ces contrats dérivés sont comptabilisés avec les créances Back-to-Back dans les autres actifs financiers. Au 31 décembre 2015, il s'agit d'un montant de 77.382.764,54 EUR (2014: 68.322.901,79 EUR).

Pour plus d'information, l'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 12 - Autres actifs financiers

12.1 Généralités

Les autres actifs financiers au sein du Groupe SNCB peuvent être partagés en créances (créances sur des filiales, titres à revenus fixes émis par des institutions financières et pouvoirs publics et des dépôts gardés dans des banques), créances « back-to-back » sur l'Etat suite à la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 et les actifs financiers « disponibles à la vente ». Le détail des différentes catégories, séparées en court et long terme ainsi qu'une description des différents risques est repris à la note 2.

En 2014, une avance à terme (« Term Loan Facility ») de 10.000.000,00 EUR que le Groupe SNCB avait accordée à B-Logistics était éliminée en consolidation. En 2015, suite à la mise en équivalence de B-Logistics, cette avance n'est plus éliminée en consolidation. Elle a été augmentée à 17.500.000,00 EUR lors du closing de l'opération avec un fonds d'investissement (voir également les notes 8 et 15). Cette avance est subordonnée à toutes les autres dettes de B-logistics et sera remboursée annuellement sur base des cash flows excédentaires.

12.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2014 et 2015 pour les actifs financiers disponibles à la vente :

	2015	2014
Au 1^{er} janvier	51.274.180,31	67.022.864,55
Acquisitions	0,00	0,00
Cessions	0,00	-14.035.984,15
Produits d'intérêts	0,00	0,00
Intérêts reçus	0,00	0,00
Transfert vers une autre rubrique	0,00	-1.712.700,09
Au 31 décembre	51.274.180,31	51.274.180,31
Partie non courante	51.274.180,31	51.274.180,31
Partie courante	0,00	0,00

Note 13 - Stocks

13.1 Stocks

	31/12/2015	31/12/2014
Marchandises, fournitures et pièces relatives au matériel roulant	186.486.718,51	178.319.537,14
Matières premières	3.550.582,50	3.368.527,64
En-cours de production	2.613.310,56	2.106.350,95
Produits finis	118.333,89	224.039,58
Valeur Nette comptable	192.768.945,46	184.018.455,31
Dont		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	0,00	0,00
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	192.768.945,46	184.018.455,31

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	192.676.314,69	183.925.824,54
Autres filiales (uniquement Transurb)	92.630,77	92.630,77
Valeur comptable nette	192.768.945,46	184.018.455,31

Il n'y a pas de stocks comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de vente.

13.2 Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net

	31/12/2015	31/12/2014
Début de la période	-114.484.954,07	-110.923.357,45
Dotations aux réductions de valeur	-2.516.101,77	-6.482.959,09
Utilisation de réductions de valeur sur stocks annulées car irrécupérables	713.649,54	2.907.734,05
Reprises de réductions de valeur	199.940,66	13.628,42
À la fin de la période	-116.087.465,64	-114.484.954,07

En 2015 (2014), une réduction de valeur sur stocks de 2.316.161,11 EUR (6.469.330,67 EUR) a été comptabilisée à la SNCB dans le résultat net.

13.3 Stocks comptabilisés en résultat net

	31/12/2015	31/12/2014
Acquisitions	111.513.368,75	87.110.257,64
Variations de	-22.127.011,88	-14.845.427,74
<i>Marchandises et fournitures</i>	-25.018.963,70	-14.544.489,69
<i>Matières premières</i>	3.398.911,43	-146.890,96
<i>En-cours de production</i>	-506.959,61	-154.047,09
<i>Produits finis</i>	0,00	0,00
Impact sur le résultat net	89.386.356,87	72.264.829,90
<i>dont inclus dans le chiffre d'affaires</i>	506.959,61	-13.547,27

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

		31/12/2015	31/12/2014
	Note		
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Comptes à terme et billets de trésorerie		294.446.205,67	346.984.844,79
Comptes bancaires		120.419.894,58	94.634.136,61
Liquidités		2.592.242,43	5.956.690,66
Total		417.458.342,68	447.575.672,06
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie			
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	21	0,00	0,00
		417.458.342,68	447.575.672,06

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	412.124.344,22	433.362.371,13
Autres filiales	5.333.998,46	14.213.300,93
Valeur comptable nette	417.458.342,68	447.575.672,06

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour le Groupe SNCB est de 293.609.227,50 EUR (296.207.767,57 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

L'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

15.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et dettes directement associées	31/12/2015	31/12/2014
Actifs	11.834.472,37	321.304.348,82
Dettes	0,00	98.935.880,78

Au 31 décembre 2014, tous les actifs et passifs du Groupe B-Logistics étaient classés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes directement associées suite à la décision qui avait été prise de céder le Groupe B-Logistics.

Le 19 juin 2015, la SNCB a conclu un accord avec un fonds d'investissement par lequel elle a cédé le contrôle de sa participation dans B-Logistics, comptabilisée en tant que Groupe d'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2014. La SNCB a gardé une participation minoritaire de 31,12% dans laquelle elle exerce une influence notable. Le « closing » de cette transaction a eu lieu le 7 octobre 2015.

En application de l'IFRS 10, dans le cas de la perte de contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs du Groupe B-Logistics comptabilisés dans la rubrique des actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées ont été décomptabilisés le 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La partie du résultat jusqu'à cette date est présentée en tant que résultat des activités abandonnées.

La participation conservée (31,12%) après cette transaction a été comptabilisée à sa juste valeur, évaluée à 9.336.903,60 EUR après l'opération avec le Fonds (sur base de 20.666.000 EUR apportés par le fonds d'investissements en espèces pour 68,88% des actions). La juste valeur représente le coût lors de la comptabilisation initiale au 7 octobre 2015 de la participation dans B-Logistics, entreprise associée suite à la transaction de vente. La partie du résultat pour la période du 8 octobre 2015 au 31 décembre 2015 est présentée en tant que quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence en 2015.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées **au 31 décembre 2015** se présentent comme suit :

	31/12/2015
B-Logistics	0,00
Immobilisations corporelles	10.706.864,80
Immeubles de placement	1.127.607,57
	11.834.472,37

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées au **31 décembre 2014** se présentaient comme suit :

	Groupe SNCB Logistics	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	Total
Immobilisations incorporelles	5.169.655,12			5.169.655,12
Immobilisations corporelles	93.590.855,32	112.954.913,25		206.545.768,57
Immeubles de placement	0,00		373.724,73	373.724,73
Participations mises en équivalence	3.744.304,18			3.744.304,18
Créances commerciales et autres débiteurs	1.765.000,61			1.765.000,61
Instruments financiers dérivés	0,00			0,00
Autres actifs financiers	29.486,47			29.486,47
Autres actifs d'impôt différé	0,00			0,00
Actifs non courants	104.299.301,70	112.954.913,25	373.724,73	217.627.939,68
Stocks	2.251.476,54			2.251.476,54
Créances commerciales et autres débiteurs	91.622.688,25			91.622.688,25
Instruments financiers dérivés				0,00
Autres actifs financiers				0,00
Créances d'impôt courant	16.466,28			16.466,28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.785.778,07			9.785.778,07
Actifs courants	103.676.409,14	0,00	0,00	103.676.409,14
Total des actifs	207.975.710,84	112.954.913,25	373.724,73	321.304.348,82

	Groupe SNCB Logistics
Dettes pour avantages au personnel	1.493.675,96
Provisions	4.550.977,41
Dettes financières	
Instruments financiers dérivés	
Pas sifs d'impôt différé	239.622,01
Dettes commerciales	
Subsides	
Autres dettes	138.108,75
Pas sifs non courants	6.422.384,13
Dettes pour avantages au personnel	1.335.905,01
Provisions	1.047.777,33
Dettes financières	9.797.468,37
Instruments financiers dérivés	
Dettes commerciales	63.023.598,36
Dettes sociales	7.217.210,49
Subsides	
Autres dettes	10.091.537,09
Pas sifs courants	92.513.496,65
Total des pas sifs	98.935.880,78

Les mouvements des immobilisations corporelles et immeubles de placement (autres que le Groupe B-Logistics) qui sont classés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente se présentent comme suit :

	Im mobili ations corporelles	Im meubles de Placement
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	28.492.836,53	1.066.751,86
Acquisitions		
Transfert de la période		
Valeur d'acquisition	264.804.250,35	9.654.136,60
Pertes de valeur cumulées	-6.044,96	
Amortissements cumulés	-171.986.393,54	-53.712,44
Cessions de la période		
Valeur d'acquisition	-4.298.380,37	-10.345.526,39
Pertes de valeur cumulées	6.044,96	
Amortissements cumulés	3.770.861,95	269.082,23
Transfert de la période (-)		
Variations des actifs		
Valeur d'acquisition	324.260,48	-324.260,48
Pertes de valeur cumulées	151.622,66	-150.135,69
Amortissements cumulés	-258.876,01	257.389,04
Pertes de valeur après transfert à la rubrique		
Pertes de valeur après transfert à la rubrique		
Dotations	-8.591.718,43	
Reprises	546.449,63	
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	112.954.913,25	373.724,73
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	112.954.913,25	373.724,73
Acquisitions		
Transfert de la période		
Valeur d'acquisition	109.076.638,05	1.675.419,97
Pertes de valeur cumulées	-23.604.117,33	
Amortissements cumulés	-64.953.590,40	-171.750,50
Cessions de la période		
Valeur d'acquisition	-373.845.408,86	-2.775.666,84
Pertes de valeur cumulées	24.003.039,66	143,16
Amortissements cumulés	229.660.952,07	210.988,70
Transfert de la période (-)		
Variations des actifs		
Valeur d'acquisition	-1.814.748,35	1.814.748,35
Pertes de valeur cumulées		
Amortissements cumulés		
Pertes de valeur après transfert à la rubrique		
Pertes de valeur après transfert à la rubrique		
Dotations	-770.813,29	
Reprises		
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	10.706.864,80	1.127.607,57

	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement
Au 31 décembre 2014		
Valeur d'acquisition	412.349.135,48	727.446,16
Pertes de valeur cumulées	-7.687.543,86	-150.135,69
Amortissements cumulés	-265.590.377,74	-96.332,39
Pertes de valeurs cumulées après transferts	-26.116.300,63	-107.253,35
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	112.954.913,25	373.724,73

	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement
Au 31 décembre 2015		
Valeur d'acquisition	124.165.184,79	1.441.947,64
Pertes de valeur cumulées	-7.692.982,23	-149.992,53
Amortissements cumulés	-94.358.070,88	-57.094,19
Pertes de valeurs cumulées après transferts	-11.407.266,88	-107.253,35
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	10.706.864,80	1.127.607,57

Les cessions d'immobilisations corporelles classées en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente concernent principalement l'apport, par la SNCB, des rames TGV à THI Factory le 1^{er} avril 2015 (101.715.789,78 EUR), dans le cadre de l'apport d'une entreprise (voir note 8.3).

15.2 Résultats des activités abandonnées

Le détail des résultats des activités abandonnées qui concerne uniquement le Groupe B-Logistics se présente comme suit :

	30-09-2015	31-12-2014
Produits d'exploitation avant subsides en capital		
Chiffre d'affaires	344.937.038,95	446.855.533,12
Subsides d'exploitation	17.151.697,38	24.561.094,35
Production immobilisée	708.043,44	1.066.060,99
Autres produits d'exploitation	3.304.665,63	5.201.149,49
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital	366.101.445,40	477.683.837,95
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		
Approvisionnements et marchandises	- 2.018.561,86	- 5.942.839,77
Services et biens divers	- 229.704.412,28	- 299.079.811,15
Frais de personnel	- 61.647.955,11	- 76.110.950,79
Autres charges d'exploitation	- 1.437.903,63	- 3.462.167,10
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	- 294.808.832,88	- 384.595.768,81
<i>Solde réciproques d'exploitation</i>	55.443.566,41	81.638.171,52
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur	15.849.046,11	11.449.897,62
Subsides en capital	51.448,32	64.031,47
Amortissements et pertes de valeur		-
Résultat d'exploitation	15.900.494,43	11.513.929,09
Produits financiers	215.139,35	136.242,21
Charges financières	- 1.266.015,48	- 1.095.657,51
<i>Solde réciproques financières</i>	2.821.637,45	3.890.374,85
Résultat financier - net	- 3.872.513,58	- 4.849.790,15
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	721.294,34	993.635,10
Résultat net des activités ABANDONNÉES avant impôt sur le résultat	12.749.275,19	7.657.774,04
Charges d'impôt sur le résultat net	- 104.683,49	- 216.859,85
Résultat net de l'exercice généré par les activités abandonnées	12.644.591,70	7.440.914,19
ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Pertes de valeur (dotations - reprises) sur activités abandonnées	- 7.172.569,66	- 42.906.976,72
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNÉES	5.472.022,04	- 35.466.062,53
Résultat des activités abandonnées attribuable aux:		
Actionnaires du Groupe	5.444.465,14	- 35.484.436,53
Participations ne donnant pas le contrôle	27.556,90	18.374,00
	5.472.022,04	- 35.466.062,53

Le résultat net généré par les activités abandonnées représente la partie du résultat du Groupe B-Logistics jusqu'au 7 octobre 2015.

Une perte de valeur de 7.172.569,66 EUR a été comptabilisée en 2015 afin de ramener la valeur comptable du Groupe B-Logistics à la juste valeur moins les coûts de vente (niveau 3 de la hiérarchie de la norme IFRS 13) au 7 octobre 2015.

15.3 Profits et pertes relatifs aux actifs non courants détenus en vue de la vente qui ne sont pas des activités abandonnées

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux pertes de valeur	770.813,29	8.591.718,43
Reprises de pertes de valeur		-546.449,63
Moins-values sur cessions	-1.779.345,48	-1.226.650,83
Plus-values sur cessions	163.568.297,34	7.668.698,02

Les dotations et reprises de pertes de valeur de la période sont enregistrées dans l'état du résultat global à la rubrique « autres charges d'exploitation ».

Les profits et pertes de la période ont été enregistrés dans l'état du résultat global aux rubriques « Autres produits d'exploitation » et « Autres charges d'exploitation ». Les plus-values sur cessions incluent la plus-value de 156.624.210,22 EUR (dont une soulte en espèces de 32.500.000 EUR) suite à l'apport d'une entreprise à THI Factory le 1^{er} avril 2015.

Note 16 – Regroupements d'entreprises

Le Groupe n'a pas réalisé de regroupements d'entreprises au courant de l'année 2015 et 2014.

Note 17 - Capital

L'évolution du capital se présente comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de jouissance	Total
Au 31 décembre 2014			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251
Au 31 décembre 2015			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251

Une action ordinaire donne droit à un droit de vote à l'Assemblée Générale. Dix actions de jouissance donnent droit à un droit de vote. L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote. Les actions de jouissance, soient 20.000.000 actions, sont détenues pour 83,12% (16.624.993 actions) par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (S.F.P.I.).

En vertu des dispositions de la loi du 14 décembre 2005 relative à la suppression des titres au porteur, l'Assemblée générale extraordinaire de la SNCB (ex-SNCB Holding) du 20 décembre 2013 a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, les actions de jouissance seraient exclusivement inscrites au nominatif dans le registre centralisé des actions de la SNCB. En application de l'article 9 de cette même loi, les titres au porteur dont les titulaires ne se sont pas fait connaître auprès de la SNCB au 31 décembre 2013 ont été convertis de plein droit en titres nominatifs et inscrits dans le registre au nom de la SNCB mais cette dernière n'est pas devenue propriétaire des titres.

Conformément à l'article 11 de la loi précitée, les titres au porteur encore en circulation dont les titulaires ne se sont pas fait connaître ont été mis en vente entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2015. Entre le 1^{er} et le 31 décembre 2015, les titres invendus (à savoir 1.807.943 actions de jouissance) ont été déposés à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) sous forme d'une inscription au nom de cette dernière dans le registre nominatif de l'émetteur. La notification auprès de la CDC a été faite le 10 février 2016.

Note 18 - Réserves consolidées

	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecart de conversion	Résultats reportés	Total réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2014	-1.941.341,40	1.595,61	725.232.641,75	723.292.895,96
Réorganisation au 1 ^{er} janvier 2014	0,00	0,00	-1.020.417.660,51	-1.020.417.660,51
Résultat net 2014	0,00	0,00	-147.322.686,35	-147.322.686,35
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	0,00	0,00	-152.291.043,65	-152.291.043,65
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	0,00	0,00	4.968.357,30	4.968.357,30
Autres éléments du résultat global 2014	576.778,12	27.002,52	-71.491.443,00	-70.887.662,36
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	0,00	0,00	-69.076.355,97	-69.076.355,97
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	576.778,12	27.002,52	-2.415.087,03	-1.811.306,39
Résultat global total 2014	576.778,12	27.002,52	-218.814.129,35	-218.210.348,71
Variations du périmètre	0,00	0,00	386.145,10	386.145,10
Arrondis			0,44	0,44
Au 31 décembre 2014	-1.364.563,28	28.598,13	-513.613.002,57	-514.948.967,72
Au 1^{er} janvier 2015	-1.364.563,28	28.598,13	-513.613.002,57	-514.948.967,72
Résultat net 2015	0,00	0,00	125.191.706,44	125.191.706,44
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	0,00	0,00	121.031.719,74	121.031.719,74
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	0,00	0,00	4.159.986,70	4.159.986,70
Autres éléments du résultat global 2015	-1.312.826,47	-8.570,52	47.048.133,23	45.726.736,24
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	0,00	0,00	45.998.995,50	45.998.995,50
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	-1.312.826,47	-8.570,52	1.049.137,73	-272.259,26
Résultat global total 2015	-1.312.826,47	-8.570,52	172.239.839,67	170.918.442,68
Autres mouvements des capitaux propres			5.155.509,85	5.155.509,85
Au 31 décembre 2015	-2.677.389,75	20.027,61	-336.217.653,05	-338.875.015,19

Les actifs financiers disponibles à la vente et les écarts de conversion sont relatifs à Eurofima, société mise en équivalence dans les états financiers consolidés 2014 et 2015.

En 2015, les autres mouvements des capitaux propres concernent, pour 5.154.399,61 EUR, la mise en équivalence sur une base consolidée de HR Rail qui avait été mise en équivalence sur une base individuelle en 2014 (HR Rail a déposé des comptes consolidés en 2014).

Note 19 - Dettes pour avantages au personnel

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre :		
Avantages postérieurs à l'emploi	272.643.419,82	316.219.345,59
Autres avantages à long terme	101.791.380,79	87.183.262,02
Indemnités de cessation d'emploi	27.284.880,86	32.680.330,43
Avantages à court terme (jours de congé uniquement)	53.209.578,23	42.123.224,21
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière:	454.929.259,70	478.206.162,25
- dont courant	150.729.038,15	126.881.444,37
- dont non courant	304.200.221,55	351.324.717,88

Outre la SNCB qui représente 99,9 % (454.515.702,29 EUR) du total de la dette, Eurostation et Transurb ont comptabilisé une dette pour avantages au personnel. Pour Eurostation, elle concerne des indemnités de cessation d'emploi (404.644,29 EUR) et pour Transurb, des avantages postérieurs à l'emploi (8.913,12 EUR).

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

1. Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe SNCB qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

2. Couverture hospitalisation

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la couverture s'applique également aux agents contractuels en activité. Un nouveau contrat d'assurance hospitalisation a été négocié pour une durée de 2 ans, prenant cours le 1^{er} janvier 2012, et renouvelable à partir de 2014.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre aux Chemins de fer belges a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail. Certaines rentes sont indexées.

4. Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2003-2008 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent aux dites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

5. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par les Chemins de fer belges en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation des Chemins de fer belges se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes.

Par ailleurs, plusieurs plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables dans des filiales.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité sera versée aux agents concernés.

4. Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 révisée, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes :

1. Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

2. Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Dettes pour avantages au personnel (hors court terme)

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2015			Total	31/12/2014			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont : Régimes non financés</i>	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2015				31/12/2014				
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	
Notes									
Charge enregistrée en résultat									
Coût des services rendus	9.737.662,15	48.177.997,82	245.096,63	58.160.756,60	9.510.421,85	39.624.538,09	1.156.429,41	50.291.389,35	
Intérêt financier net (*)	4.577.301,00	54.839,04	209.564,64	4.841.704,68	7.485.368,04	408.433,32	651.835,80	8.545.637,16	
Ecart actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	-	18.269.630,89	-596.710,55	17.672.920,34	-	1.646.354,54	530.316,29	2.176.670,83	
Transferts	-982.066,40	-1.309.481,42	-25.267,08	-2.316.814,90	552.524,59	-20.076,23	200.206,82	732.655,18	
Coût des services passés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Effet des réductions ou liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Effet du plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charge totale enregistrée en résultat	13.332.896,75	65.192.986,33	-167.316,36	78.358.566,72	17.548.314,48	41.659.249,72	2.538.788,32	61.746.352,52	
<i>Dont :</i>									
Comptabilisé en frais de personnel	28	8.755.595,75	65.138.147,29	-376.881,00	73.516.862,04	10.062.946,44	41.250.816,40	1.886.952,52	53.200.715,36
Comptabilisé en charges financières	29	4.577.301,00	54.839,04	209.564,64	4.841.704,68	7.485.368,04	408.433,32	651.835,80	8.545.637,16
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-45.998.995,50	-	-	-45.998.995,50	69.076.355,97	-	-	69.076.355,97	

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe SNCB en 2015 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 2.194.011,42 EUR.

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation :

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1^{er} janvier	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04	240.511.028,04	101.303.070,02	37.250.084,17	379.064.182,23
Coût des services rendus	9.737.662,15	48.177.997,82	245.096,63	58.160.756,60	9.510.421,85	39.624.538,09	1.156.429,41	50.291.389,35
Cotisations des participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût financier	4.577.301,00	54.839,04	209.564,64	4.841.704,68	7.485.368,04	408.433,32	651.835,80	8.545.637,16
Ecart actuariels de la période	-45.998.995,50	18.269.630,89	-596.710,55	-28.326.075,16	69.076.355,97	1.646.354,54	530.316,29	71.253.026,80
Prestations versées	-10.909.827,02	-50.584.867,56	-5.228.133,21	-66.722.827,79	-10.916.352,90	-41.950.058,71	-7.108.542,06	-59.974.953,67
Transferts	-982.066,40	-1.309.481,42	-25.267,08	-2.316.814,90	552.524,59	-20.076,23	200.206,82	732.655,18
Variation de périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réorganisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13.828.999,01	0,00	-13.828.999,01
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités disponibles en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	90.432.079,39	101.791.380,79	27.284.880,86	219.508.341,04	115.815.359,05	87.183.262,02	30.882.958,29	233.881.579,36
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants-droit, ...)	182.211.340,43	0,00	0,00	182.211.340,43	200.403.986,54	0,00	1.797.372,14	202.201.358,68
Total de l'obligation à la fin de la période	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04

Mouvement de la juste valeur des actifs du régime :

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Juste valeur des actifs du régime								
Au 1^{er} janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rendement implicite des actifs du régime	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations effectuées / prestations versées par l'employeur	10.909.827,02	50.584.867,56	5.228.133,21	66.722.827,79	10.916.352,90	41.950.058,71	7.108.542,06	59.974.953,67
Cotisations effectuées par les participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations versées	-10.909.827,02	-50.584.867,56	-5.228.133,21	-66.722.827,79	-10.916.352,90	-41.950.058,71	-7.108.542,06	-59.974.953,67
Ecart actuariel de la période	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des liquidations et réductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A la fin de la période	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit :

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04	240.511.028,04	101.303.070,02	37.250.084,17	379.064.182,23
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04	240.511.028,04	101.303.070,02	37.250.084,17	379.064.182,23
Montant non comptabilisé dû au plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04	240.511.028,04	101.303.070,02	37.250.084,17	379.064.182,23
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	13.332.896,75	65.192.986,33	-167.316,36	78.358.566,72	17.548.314,48	41.659.249,72	2.538.788,32	61.746.352,52
Ecart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global	-45.998.995,50	-	-	-45.998.995,50	69.076.355,97	-	-	69.076.355,97
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-10.909.827,02	-50.584.867,56	-5.228.133,21	-66.722.827,79	-10.916.352,90	-41.950.058,71	-7.108.542,06	-59.974.953,67
Variation de périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réorganisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13.828.999,01	0,00	-13.828.999,01
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités disponibles en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A la fin de la période	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00

Pour l'année 2016, le Groupe SNCB estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 10,7 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 50,0 millions EUR (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 3,1 millions EUR pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2015				31/12/2014			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Écarts actuariels de la période								
Écarts dus aux changements d'hypothèses financières	-38.231.978,89	-2.338.448,54	-947.552,73	-41.517.980,16	71.995.941,30	2.602.801,63	2.893.622,41	77.492.365,34
Écarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	2.416.481,38	1.194.498,01	2.989.038,36	6.600.017,75	-659.528,12	20.318,17	0,00	-639.209,96
Écarts d'expérience	-10.183.497,99	19.413.581,42	-2.638.196,18	6.591.887,25	-2.260.057,21	-976.765,26	-2.363.306,12	-5.600.128,58
Total des écarts actuariels	-45.998.995,50	18.269.630,89	-596.710,55	-28.326.075,16	69.076.355,97	1.646.354,54	530.316,29	71.253.026,80

En 2015, certaines hypothèses et paramètres de calcul ont été revus suite, notamment, à des modifications de la législation sur les pensions ou de la méthodologie de calcul adoptée. Ces modifications d'hypothèses et de paramètres ont impacté le montant de la dette et ont généré des écarts actuariels.

Au 31 décembre 2015, les pertes actuarielles suivantes ont été constatées à la SNCB:

- 17.659.498,36 EUR (impact sur les jours de crédit, hors impact court terme) suite à la modification de la méthode de calcul des dettes pour reliquats des jours de crédit, jours de congés, etc. Elle a été revue pour que les calculs tiennent compte des charges patronales.
- 7.596.036,24 EUR suite à l'adaptation des hypothèses de mortalité. Les calculs sont effectués sur base des tables de mortalité MR et FR, dernières tables officielles, mais en 2015 la table MR a été ajustée d'un an (rajeunissement) pour les hommes nés après 1950.
- 2.593.250,16 EUR suite à la modification de la méthodologie de détermination de la population en cycle irrégulier couverte par la dette pour jours de congés liés à l'âge.
- 1.456.998,13 EUR suite à la modification de la législation en matière de départ à la pension. La Loi du 10 août 2015 (MB du 21 août 2015) prévoit le relèvement de l'âge légal de pension, qui passera de 65 ans à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. De plus, la Loi a rendu les conditions d'accès à la pension de retraite anticipée plus sévères pour le personnel « non-roulant ».

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	2,28%	1,17% - 1,57%
Pour les autres avantages à long terme	0% - 1,85%	0% - 0,77%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0% - 1,24%	0,17% - 0,77%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR	MR/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source : Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Durations moyennes pondérées

	31/12/2015	31/12/2014
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	16,24	15,64
Pour les autres avantages à long terme (*)	10,46	9,86
Pour les indemnités de cessation d'emploi	7,56	6,80
Duration totale moyenne pondérée	15,15	14,57

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

Espérance de vie moyenne

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	20,8	15,6
Femmes	23,8	10,2

Analyses de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2015	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-20.757.374,10	22.589.104,87
Autres avantages à long terme	-989.747,59	1.047.114,56
Indemnités de cessation d'emploi	-981.799,21	1.014.651,86
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	9.131.141,61	-7.257.281,69
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	17.448.023,83	-

Note 20 - Provisions

Les mouvements des années 2014 et 2015 se synthétisent comme suit :

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2014	58.871.128,39	137.172.567,41	83.826.657,11	279.870.352,91
<u>Dont</u>				
Non courant	16.172.096,27	119.031.852,72	79.348.472,11	214.552.421,10
Courant	42.699.032,12	18.140.714,69	4.478.185,00	65.317.931,81
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	6.986.552,18	7.944.744,48	1.589.849,83	16.521.146,49
Utilisations de l'exercice	-9.322.655,20	-1.826.851,40	-15.501.102,00	-26.650.608,60
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-8.373.505,09	-17.475.866,13	-1.921.555,45	-27.770.926,67
Changement de taux	318.816,43	3.266.898,44	1.300.338,16	4.886.053,03
Passage du temps	152.550,61	1.442.029,29	876.229,59	2.470.809,49
Sortie du périmètre				0,00
Transferts		-123.839,06	123.839,06	0,00
Autres mouvements	-0,01	-394.252,53	11.136.488,48	10.742.235,94
Au 31 décembre 2014	48.632.887,31	130.005.430,50	81.430.744,78	260.069.062,59
<u>Dont</u>				
Non courant	16.532.275,48	107.458.485,96	62.427.888,94	186.418.650,38
Courant	32.100.611,83	22.546.944,54	19.002.855,84	73.650.412,21

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2015	48.632.887,31	130.005.430,50	81.430.744,78	260.069.062,59
<u>Dont</u>				
Non courant	16.532.275,48	107.458.485,96	62.427.888,94	186.418.650,38
Courant	32.100.611,83	22.546.944,54	19.002.855,84	73.650.412,21
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	9.815.651,70	5.481.695,68	14.037.433,79	29.334.781,17
Utilisations de l'exercice	-6.132.884,56	-1.189.739,28	-13.491.577,36	-20.814.201,20
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-9.167.998,71	-3.557.142,35	-27.861.274,76	-40.586.415,82
Changement de taux	27.243,03	-2.382.771,00	41.282,62	-2.314.245,35
Passage du temps	224.627,57	443.799,08	422.244,13	1.090.670,78
Sortie du périmètre				0,00
Transferts	63.480,15		-63.480,15	0,00
Autres mouvements				0,00
Au 31 décembre 2015	43.463.006,49	128.801.272,63	54.515.373,05	226.779.652,17
<u>Dont</u>				
Non courant	11.144.230,24	93.499.040,72	35.989.595,03	140.632.865,99
Courant	32.318.776,25	35.302.231,91	18.525.778,02	86.146.786,18

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques sur une période de 20 ans en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB.

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer sur une période de 20 ans pour ce qui concerne les obligations légales connues et implicites de dépollution des terrains.

Dans le cadre du plan de sauvetage de l'activité Cargo de la SNCB, l'Etat a introduit, en décembre 2009, auprès de la Commission Européenne un dossier soumettant à son approbation les mesures opérationnelles, organisationnelles et financières proposées par le Groupe SNCB.

Par décision du 26/05/2010, la Commission Européenne a approuvé les mesures d'aide à la restructuration des activités fret de la SNCB pour un montant total de 145 millions EUR, soit :

1. 30 millions EUR par augmentation de capital de la SNCB Holding dans la SNCB, augmentation concrétisée en janvier 2011 (7,5 millions EUR le 26/01/2011 et 22,5 millions EUR le 30/01/2011) ;
2. 30 millions EUR afin d'aligner les rémunérations du personnel statutaire détaché chez B-logistics aux conditions de marché ;
3. 85 millions EUR afin d'aligner le coût des prestations "Gare" et "Conduite" aux conditions de marché. En échange, la SNCB Holding a reçu et recevra pour la moitié des actions SNCB, et pour le solde, des obligations convertibles SNCB.

En outre, un montant complémentaire de 25.081.021,83 EUR avait été provisionné en 2013. Compte tenu de l'absence d'introduction du dossier complémentaire à l'U.E., cette dotation complémentaire a été reprise au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la provision Fret, incluse dans les autres provisions, s'élève à 36.423.581,06 EUR.

En EUR	
Accord U.E.	145.000.000,00
Utilisations 02/2011 au 31/12/2015	-108.427.948,22
Solde aide U.E.	36.572.051,78
Dotation complémentaire 31/12/2013	25.081.021,83
Reprise dotation complémentaire et actualisation	-25.229.492,55
Provision au 31/12/2015	36.423.581,06

Note 21 - Dettes financières

21.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts conclus par le Groupe SNCB. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe SNCB au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2.

Un détail des dettes financières, par type et séparées en court et moyen terme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dettes financières		31/12/2015				TOTAL
		IFRS 7			Autres	
		Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes		Notes				
Emprunts bancaires		1.540.326.076,61	0,00	3.044.575,11	0,00	1.543.370.651,72
Emprunts obligataires		628.291.862,96	0,00	3.990.795,32	0,00	632.282.658,28
Dettes de location-financement	212	0,00	0,00	0,00	11.042.253,83	11.042.253,83
Autres dettes financières		346.770.916,74	45.944.119,38	6.767.442,27	0,00	399.482.478,39
Total		2.515.388.856,31	45.944.119,38	13.802.812,70	11.042.253,83	2.586.178.042,22
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		249.633.867,68	0,00	4.116.282,25	0,00	253.750.149,93
Emprunts obligataires		0,00	0,00	8.242.748,60	0,00	8.242.748,60
Dettes de location-financement	212	0,00	0,00	0,00	764.161,31	764.161,31
Billets de trésorerie		580.046.181,73	0,00	0,00	0,00	580.046.181,73
Autres dettes financières		111.489.276,72	1.261.671,60	5.378.101,97	104.289,95	118.233.340,24
Total		941.169.326,13	1.261.671,60	17.737.132,82	868.451,26	961.036.581,81
Total dettes financières		3.456.558.182,44	47.205.790,98	31.539.945,52	11.910.705,09	3.547.214.624,03

Dettes financières		31/12/2014				TOTAL
		IFRS 7			Autres	
		Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes		Notes				
Emprunts bancaires		1.405.920.579,23	0,00	2.610.281,38	0,00	1.408.530.860,61
Emprunts obligataires		525.161.366,57	0,00	3.742.821,15	0,00	528.904.187,72
Dettes de location-financement	212	0,00	0,00	0,00	10.055.390,45	10.055.390,45
Autres dettes financières		412.622.830,14	47.507.637,53	6.644.148,59	0,00	466.774.616,26
Total		2.343.704.775,94	47.507.637,53	12.997.251,12	10.055.390,45	2.414.265.055,04
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		472.029.646,90	0,00	4.986.726,74	0,00	477.016.373,64
Emprunts obligataires		0,00	0,00	7.109.820,26	0,00	7.109.820,26
Dettes de location-financement	212	0,00	0,00	0,00	876.594,14	876.594,14
Billets de trésorerie		677.973.456,85	0,00	0,00	0,00	677.973.456,85
Autres dettes financières		85.086.313,15	729.454,10	4.902.531,13	42.955,55	90.761.253,93
Total		1.235.089.416,90	729.454,10	16.999.078,13	919.549,69	1.253.737.498,82
Total dettes financières		3.578.794.192,84	48.237.091,63	29.996.329,25	10.974.940,14	3.668.002.553,86

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes financières - non courantes		
SNCB	2.579.910.095,35	2.409.758.032,21
Filiales	6.267.946,87	4.507.022,83
Valeur comptable nette	2.586.178.042,22	2.414.265.055,04
Dettes financières - courantes		
SNCB	960.518.154,66	1.253.337.782,06
Filiales	518.427,15	399.716,76
Valeur comptable nette	961.036.581,81	1.253.737.498,82

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des mouvements sur les dettes financières :

	Variation des dettes financières							31.12.2015
	31.12.2014	Nouvelles opérations	Paielements	Charges d'intérêts	Effets de change	Variations de la juste valeur	Autres mouvements	
Découverts bancaires	0,00	0,00	-11,83	11,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires	1.885.547.234,25	172.454.079,96	-297.548.097,85	30.046.280,49	6.621.304,80	0,00	0,00	1.797.120.801,65
Emprunts obligataires	536.014.007,98	98.341.500,00	-11.783.521,97	17.953.420,87	0,00	0,00	0,00	640.525.406,88
Dettes de location-financement	10.931.984,59	1.387.416,74	-1.724.512,13	1.201.584,08	0,00	0,00	9.941,86	11.806.415,14
Billets de trésorerie	677.973.456,85	580.108.540,63	-677.992.380,49	32.558,87	0,00	0,00	-75.994,13	580.046.181,73
Autres dettes financières	557.535.870,19	27.850,14	-93.635.009,49	27.951.587,97	26.633.633,20	-1.031.300,65	233.187,27	517.715.818,63
Total	3.668.002.553,86	852.319.387,47	-1.082.683.533,76	77.185.444,11	33.254.938,00	-1.031.300,65	167.135,00	3.547.214.624,03

Le Groupe SNCB a conclu 6 nouveaux financements à taux fixe en 2015 :

- 1 prêt bancaire, avec remboursement par tranches, dans le cadre du projet de construction à Wetteren.
- 2 dans le cadre de son programme EMTN pour un montant nominal de 50 millions EUR chacun et une durée de respectivement 20 et 40 ans.
- 3 avec Eurofima pour un montant total de 171,8 millions EUR dont 2 pour une durée de 5 ans et 1 pour une durée de 10 ans.

Le reste des nouvelles opérations, hors émission de papier commercial, concerne la capitalisation des intérêts.

En plus des deux opérations avec Eurofima mentionnées ci-dessus, le Groupe SNCB a encore prévu contractuellement 3 refinancements avec Eurofima pour un montant total de 143,1 millions EUR par lesquels les financements existants à taux flottants seront remplacés par des financements à taux fixe. Deux de ces refinancements ont une durée de 5 ans, le troisième une durée de 10 ans.

Le total des paiements peut-être subdivisé en remboursements du montant nominal de la dette existante (1.036.653.930,48 EUR) et le paiement des intérêts (46.029.580,39 EUR)

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 30.

Caractéristiques des dettes financières

Le tableau ci-dessous donne l'allocation des différentes dettes financières par devises d'émission, type de taux et durée restante.

Caractéristiques des dettes financières			31/12/2015		
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1 an	0,00	0,00
	<i>Total EUR</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total découverts bancaires				0,00	0,00
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	194.100.000,00	194.151.204,96
			1 - 2 ans	85.219.000,00	85.255.435,86
			2 - 5 ans	240.350.000,00	240.544.616,03
			> 5 ans	380.078.559,87	380.185.547,71
		0% - 2%	2 - 5 ans	200.000.000,00	200.643.297,22
			> 5 ans	172.307.600,20	172.392.982,81
		2% - 4%	< 1 an	50.000.000,00	51.055.000,00
			> 5 ans	415.000.000,00	403.819.601,98
	<i>Total EUR</i>			<i>1.737.055.160,07</i>	<i>1.728.047.686,57</i>
	USD	4% - 6%	> 5 ans	32.707.933,59	31.681.723,90
		6% - 8%	> 5 ans	39.622.002,10	37.391.391,18
	<i>Total USD</i>			<i>72.329.935,69</i>	<i>69.073.115,08</i>
Total emprunts bancaires					1.797.120.801,65
Emprunts obligataires	EUR	Variable	2 - 5 ans	109.000.000,00	109.076.708,96
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	96.741.097,81
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.454.558,81
		2% - 4%	2 - 5 ans	25.000.000,00	25.723.109,34
			> 5 ans	100.000.000,00	102.199.624,30
		4% - 6%	2 - 5 ans	60.000.000,00	61.442.458,55
			> 5 ans	55.000.000,00	55.887.849,11
	<i>Total EUR</i>			<i>752.000.000,00</i>	<i>640.525.406,88</i>
Total emprunts obligataires					640.525.406,88
Dettes de location-financement	EUR	0% - 2%	2 - 5 ans	631.134,75	631.134,75
		4% - 6%	> 5 ans	5.394.649,12	5.394.649,12
		> 10%	> 5 ans	5.780.631,27	5.780.631,27
	<i>Total EUR</i>			<i>11.806.415,14</i>	<i>11.806.415,14</i>
Total dettes de location-financement					11.806.415,14
Billets de trésorerie	EUR	N/A	< 1 an	580.108.540,63	580.046.181,73
	<i>Total EUR</i>			<i>580.108.540,63</i>	<i>580.046.181,73</i>
Total billets de trésorerie				580.108.540,63	580.046.181,73
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1 an	1.908.854,17	1.908.854,17
		0% - 2%	< 1 an	104.289,95	104.289,95
		4% - 6%	< 1 an	45.469.734,18	45.556.226,39
			2 - 5 ans	42.097.352,78	42.183.850,79
			> 5 ans	127.194.222,05	127.279.884,33
	<i>Total EUR</i>			<i>216.774.453,13</i>	<i>217.033.105,63</i>
	USD	4% - 6%	> 5 ans	64.737.800,37	83.216.543,77
		6% - 8%	< 1 an	46.112.167,72	45.147.824,89
			1 - 2 ans	35.624.835,49	33.667.016,49
			> 5 ans	99.043.922,78	119.157.314,33
		8% - 10%	< 1 an	18.442.540,74	19.494.013,52
	<i>Total USD</i>			<i>263.961.267,10</i>	<i>300.682.713,00</i>
Total autres dettes financières					517.715.818,63
Total dettes financières					3.547.214.624,03

Caractéristiques des dettes financières			31/12/2014		
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1 an	0,00	0,00
	<i>Total EUR</i>			0,00	0,00
Total découverts bancaires				0,00	0,00
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	303.900.000,00	304.085.637,02
			1 - 2 ans	194.100.000,00	194.219.034,34
			2 - 5 ans	325.569.000,00	325.976.203,29
			> 5 ans	383.208.206,77	383.384.720,19
		2% - 4%	< 1 an	165.000.000,00	166.095.755,55
			1 - 2 ans	50.000.000,00	51.055.000,00
			2 - 5 ans	0,00	0,00
			> 5 ans	415.000.000,00	402.191.021,10
	<i>Total EUR</i>			1.836.777.206,77	1.827.007.371,49
	USD	4% - 6%	> 5 ans	30.930.009,55	26.919.275,48
		6% - 8%	> 5 ans	37.291.263,99	31.620.587,28
	<i>Total USD</i>			68.221.273,54	58.539.862,76
Total emprunts bancaires					1.885.547.234,25
Emprunts obligataires	EUR	Variable	> 5 ans	109.000.000,00	109.091.672,83
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	91.990.776,20
		0% - 2%	> 5 ans	90.000.000,00	89.868.738,44
		2% - 4%	> 5 ans	125.000.000,00	127.905.614,61
		4% - 6%	2 - 5 ans	40.000.000,00	40.804.038,55
			> 5 ans	75.000.000,00	76.353.167,35
	<i>Total EUR</i>			652.000.000,00	536.014.007,98
Total emprunts obligataires					536.014.007,98
Dettes de location-financement	EUR	0% - 2%	2 - 5 ans	803.262,70	803.262,70
		4% - 6%	> 5 ans	4.060.521,34	4.060.521,34
		6% - 8%	> 5 ans	6.068.200,55	6.068.200,55
	<i>Total EUR</i>			10.931.984,59	10.931.984,59
Total dettes de location-financement					10.931.984,59
Billets de trésorerie	EUR	N/A	< 1 an	677.973.456,85	677.973.456,85
	<i>Total EUR</i>			677.973.456,85	677.973.456,85
Billets de trésorerie					677.973.456,85
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1 an	43.143.006,08	43.144.874,23
		0% - 2%	< 1 an	42.955,55	42.955,55
		4% - 68%	1 - 2 ans	46.783.872,41	46.873.228,59
			> 5 ans	161.137.389,46	161.300.894,41
	<i>Total EUR</i>			251.107.223,50	251.361.952,78
	USD	4% - 6%	> 5 ans	61.365.848,32	73.083.947,20
		6% - 8%	< 1 an	27.945.382,22	23.999.177,20
			1 - 2 ans	48.786.715,40	46.083.338,88
			2 - 5 ans	46.363.122,79	39.368.789,90
			> 5 ans	98.398.090,58	106.907.311,58
		8% - 10%	2 - 5 ans	17.061.009,05	16.731.352,65
	<i>Total USD</i>			299.920.168,36	306.173.917,41
Total autres dettes financières					557.535.870,19
Total dettes financières					3.668.002.553,86

21.2 Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes :

	A moins d'1 an	Entre un 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2015				
Paie ments minimaux futurs	1.973.657,32	7.378.244,23	24.750.171,74	34.102.073,29
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-1.209.496,01	-4.790.115,42	-16.296.046,72	-22.295.658,15
Total	764.161,31	2.588.128,81	8.454.125,02	11.806.415,14
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2014				
Paie ments minimaux futurs	1.364.165,48	5.399.284,82	24.398.986,66	31.162.436,96
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-487.571,34	-1.620.880,55	-18.122.000,48	-20.230.452,37
Total	876.594,14	3.778.404,27	6.276.986,18	10.931.984,59

Les loyers conditionnels comptabilisés en résultat au titre de contrats de location-financement s'élevaient à 454.822,68 EUR en 2014 et concernaient des indexations. En 2015, suite à un avenant au contrat d'emphytéose Salik prévoyant un ajustement du canon emphytéotique, la dette de location-financement a été recalculée. Aucun loyer conditionnel n'a donc été comptabilisé en résultat en 2015 au titre de contrats de location-financement.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non –résiliables sont repris à la note 34.

Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	0,00	0,00
Dettes d'impôt courant	-857.796,05	-710.254,79
Situation nette d'impôts courants	-857.796,05	-710.254,79
Impôts différés		
Actifs d'impôts différés	0,00	0,00
Passifs d'impôts différés	-27.914,79	-29.820,54
Situation nette d'impôts différés	-27.914,79	-29.820,54

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Actifs d'impôts différés, nets			
Au début de la période		-29.820,54	0,00
Impôts imputés en résultat net	30	1.905,75	-29.820,54
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global	30	0,00	0,00
À la fin de la période		-27.914,79	-29.820,54

	Etat de la situation financière	
	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs		
Pertes fiscales récupérables et autres déductions fiscales	440.250.652,31	510.175.820,99
Dettes pour avantages au personnel	45.062.550,14	49.501.291,51
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	0,00	2.034.317,66
Instruments financiers à la juste valeur	40.604.727,45	45.848.392,41
Provisions	1.194.694,36	10.353.534,58
Impôts différés actifs bruts	527.112.624,26	617.913.357,15
Impôts différés passifs		
Immobilisations corporelles	49.869.304,84	50.614.769,53
Provisions	0,00	0,00
Impôts différés passifs bruts	49.869.304,84	50.614.769,53
Moins: impôts différés actifs non reconnus	-477.271.234,21	-567.298.587,62
Situation nette d'impôts différés	-27.914,79	0,00

Les pertes fiscales récupérables et les déductions fiscales sont illimitées dans le temps, à l'exception de 15.908.326,45 EUR (2014 : 100.760.481,91 EUR) qui sont récupérables sur une période d'au maximum 7 ans.

La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

Note 23 - Dettes commerciales

	31/12/2015	31/12/2014
	Note	
Dettes commerciales - non courantes		
Pouvoirs Publics	0,00	2.520.000,00
Fournisseurs	143.685,00	145.230,00
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10 15.829.237,56	48.302.035,17
Total	15.972.922,56	50.967.265,17
Dettes commerciales - courantes		
Pouvoirs Publics	390.373,83	225.783,70
Fournisseurs	376.221.117,49	394.326.252,15
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10 11.100.824,59	9.656.174,19
Autres dettes commerciales	0,00	20.000,00
Total	387.712.315,91	404.228.210,04
Total dettes commerciales	403.685.238,47	455.195.475,21

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
Non courant		
SNCB	14.648.295,01	44.569.523,46
Autres filiales	1.324.627,55	6.397.741,71
Valeur comptable nette	15.972.922,56	50.967.265,17
Courant		
SNCB	329.158.202,17	330.577.038,85
Autres filiales	58.554.113,74	73.651.171,19
Valeur comptable nette	387.712.315,91	404.228.210,04

A la SNCB, les dettes commerciales non courantes concernent les avances reçues dans le cadre des contrats de cofinancement.

Note 24 - Dettes sociales

	31/12/2015	31/12/2014
Précompte retenu	231.777,64	223.821,55
ONSS	74.861,66	186.969,12
Rémunérations	92.644,37	116.529,39
Pécules de vacances	57.759.684,39	60.687.384,32
Autres dettes sociales	37.980.673,78	32.429.290,24
Total	96.139.641,84	93.643.994,62
Dont		
Dettes sociales échues	57.376,42	61.999,06
Dettes sociales non échues	96.082.265,42	93.581.995,56

Au 31 décembre 2015 (2014), la part de la SNCB dans les dettes sociales non échues est de 90.663.312,91 EUR (88.179.161,30 EUR). La part des filiales dans le total des dettes sociales est de 5.476.328,93 EUR (5.464.833,32 EUR).

Note 25 - Subsidés

25.1 Subsidés en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Subsidés en capital		
Au début de la période	5.827.332.414,52	5.449.675.132,79
Apport d'Infrabel		4.505.495,68
Echange terrains avec Infrabel		-512.930,85
Nouveaux subsidés	627.886.621,25	693.293.969,11
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-350.364.446,40	-319.198.212,99
Autres mouvements		-431.039,22
Solde à la fin de la période	6.104.854.589,37	5.827.332.414,52
Dont		
non courant	5.768.300.516,58	5.512.079.245,21
courant	336.554.072,79	315.253.169,31

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsidés en capital incluent des subsidés dans le cadre des contrats SPV LLN. Etant donné que l'organe de gestion juge que ces subsidés ont un caractère quasi certain, le Groupe SNCB comptabilise ces subsidés en capital à l'état de la situation financière.

Les subsidés en capital acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsidés en capital de 2015 concernent la SNCB (627.883.359,68 EUR) et Eurogare (3.261,57 EUR).

Le montant de -350.364.446,40 EUR en 2015 concerne pour -358.448.856,12 EUR la prise en résultat des subsidés en capital et pour 8.084.409,72 EUR la reconstitution des subsidés non amortis annulés suite à des cessions d'actifs subsidiés.

25.2 Subsidés d'exploitation

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Subsidés d'exploitation à recevoir		
Au début de la période	386.895.311,40	406.387.741,22
Nouveaux subsidés	1.133.441.161,34	1.147.024.245,95
Encaissements	-1.135.528.947,24	-1.164.862.675,77
Autres mouvements	-618.000,00	-1.654.000,00
Solde à la fin de la période	384.189.525,50	386.895.311,40

	31/12/2015	31/12/2014
Nouveaux Subsidés d'exploitation		
SNCB	1.133.053.141,82	1.146.790.633,93
Filiales	388.019,52	233.612,02
Total	1.133.441.161,34	1.147.024.245,95

Les subsidés d'exploitation du Groupe SNCB sont principalement ceux de la maison mère. Ils incluent la dotation de base fixe et variable, la dotation pour la sécurité, les compensations pour les déplacements domicile-travail ainsi que la relance économique.

A partir de 2015, certaines interventions spécifiques sont reprises dans la dotation de base fixe (formation, subsidés pour compenser le déficit d'exploitation RER, les pertes de recettes pour les voyageurs à statut OMNIO, les dotations pour les dessertes intérieures par trains à grande vitesse, la relation Anvers-Noorderkempen, le transport gratuit pour l'utilisation du Diabolo).

Suite à l'arrêté royal du 2 juillet 2015 modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013, les interventions de l'Etat pour les cartes trains scolaires et l'OMNIO ont été reclassées du chiffre d'affaires vers les subsidés d'exploitation. En 2014, les subsidés d'exploitation dans le résultat net de la SNCB étaient de 1.120.823.633,93 EUR contre 1.146.790.633,93 EUR dans le tableau ci-dessus. Afin de rendre les chiffres 2014 comparatifs aux chiffres de 2015, ce dernier montant tient compte des cartes train scolaires et de l'OMNIO pour un montant de 25.967.000,00 EUR.

Les subsidés pour compenser les déplacements domicile-travail et l'action Go-Pass gratuit pour les jeunes de 16 ans sont intégrés dans le chiffre d'affaires.

Les subsidés d'exploitation acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

25.3 Subsidés financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Subsidés financiers à recevoir		
Au début de la période	13.600.253,34	13.656.525,41
Nouveaux subsidés	28.904.122,34	29.052.359,00
Encaissements	-28.223.642,33	-29.108.631,07
Autres mouvements		
Solde à la fin de la période	14.280.733,35	13.600.253,34

Les subsidés financiers incluent les produits d'intérêts qui découlent des créances sur l'Etat dans le cadre des contrats de préfinancement « Te Kort TGV », des projets régionaux prioritaires et du préfinancement du matériel roulant. Les intérêts acquis dans le cadre des contrats Back to Back ne sont pas considérés comme des subsidés.

Les créances relatives aux subsidés financiers sont comptabilisées dans la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsidés financiers sont comptabilisés dans le résultat net en déduction des charges financières. En 2015, la SNCB a comptabilisé 27.796.197,72 EUR de nouveaux subsidés financiers et la SPV LLN en a comptabilisés 1.107.924,62 EUR.

Note 26 - Autres dettes

	31/12/2015	31/12/2014
Autres dettes - non courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers	179.309.600,00	297.752.865,93
Commissions opérations de financement alternatif nettes reçues à reporter	40.001.680,46	48.856.195,40
Cautionnements en numéraire	235.859,99	235.859,99
Autres dettes	925.512,31	895.301,00
Total	220.472.652,76	347.740.222,32
Autres dettes - courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers	114.300.000,00	143.055.238,43
Commissions opérations de financement alternatif	258.004,86	259.505,27
Produits à reporter	120.376.723,15	119.048.446,78
Charges à imputer	68.791.757,11	86.388.181,78
Cautionnements MTM	39.400.000,00	46.200.000,00
Autres cautionnements et fonds pour ordre	17.789.077,78	12.472.782,59
Dettes envers parties liées	17.474.976,14	17.342.006,23
Dettes diverses sur l'Etat	7.287.075,23	2.876.000,00
TVA, impôts et précomptes à payer	8.729.948,82	25.415.532,16
Autres dettes	5.291.281,93	5.370.804,72
Total	399.698.845,02	458.428.497,96
Total autres dettes	620.171.497,78	806.168.720,28

Au 31 décembre 2015, la part de la SNCB dans les autres dettes est de 600.938.821,96 EUR, celle des filiales de 19.232.675,82 EUR.

Parmi les autres dettes de la SNCB figurent, notamment au 31 décembre 2015, 293.609.600,00 EUR de dettes envers l'Etat dans le cadre du Fonds RER et 39.400.000,00 EUR de cautionnements en numéraires dans le cadre des Credit Support Annex (CSA). Les dettes envers les parties liées concernent principalement la SNCB vis-à-vis de HR Rail, société mise en équivalence dans les états financiers 2015 et 2014.

Note 27 - Produits et charges d'exploitation

27.1 Produits d'exploitation

27.1.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2015	31/12/2014
Transport	809.613.957,24	912.186.370,56
<i>National</i>	661.428.245,32	653.869.161,20
<i>International</i>	135.193.699,44	258.266.933,75
<i>Freight Services</i>	12.992.012,48	50.275,61
Gestion du patrimoine	225.136.575,63	213.150.701,65
Prestations de services - études et assistance	48.949.094,83	42.462.735,82
Prestations de services - informatique	9.894.355,41	9.125.295,27
Vente d'actifs	11.798.490,97	4.655.359,49
Divers	101.577.409,24	122.036.947,40
Total chiffre d'affaires	1.206.969.883,32	1.303.617.410,19

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	1.086.496.243,52	1.200.949.957,82
Groupe Eurostation	33.962.009,52	28.356.395,01
Y PTO	49.750.789,34	43.280.879,60
Transurb	12.799.980,18	9.569.503,40
B-Parking	1.245.120,66	2.309.034,05
Autres filiales	22.715.740,10	19.151.640,31
Total chiffre d'affaires	1.206.969.883,32	1.303.617.410,19

27.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	7.005.586,76	7.524.566,65
Plus-value sur cession d'une entreprise à THI Factory	156.624.210,22	
Plus-value sur cessions de filiales et de sociétés mises en équivalence	0,00	4.962.156,62
Plus-value sur cessions de sociétés non consolidées	0,00	33.475.298,58
NPV réalisées sur opérations de financement alternatif	10.318.106,95	67.529.128,80
Refacturation de charges	2.397.481,43	2.851.118,63
Produits d'exploitation divers (amendes, indemnisations reçues, etc.)	16.666.675,18	13.419.947,45
Reprise de pertes de valeurs sur actifs non courants détenus en vue de la vente	0,00	546.449,63
Autres	15.725.690,31	21.820.274,29
Total autres produits d'exploitation	208.737.750,85	152.128.940,65

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	203.674.747,30	141.409.815,93
Groupe Eurostation	3.311.009,37	9.791.718,63
Autres filiales	1.751.994,18	927.406,09
Total autres produits d'exploitation	208.737.750,85	152.128.940,65

27.2 Charges d'exploitation

27.2.1 Services et biens divers

	31/12/2015	31/12/2014
Loyers et charges locatives	50.390.705,97	63.150.593,53
Entretiens et réparations	87.352.977,60	116.159.393,99
Fournitures	124.007.882,78	127.457.851,30
Frais liés à l'exploitation	41.755.228,07	75.796.372,12
Rétributions de tiers	175.158.685,81	164.108.626,99
Redevances	665.580.535,78	684.161.657,47
Coûts HR Rail et frais de personnel divers	50.795.587,40	55.241.461,36
Provisions pour risques et charges	-34.380.081,20	-33.014.335,75
Autres	98.867.543,47	76.794.340,12
Total services et biens divers	1.259.529.065,68	1.329.855.961,13

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	1.089.076.084,82	1.192.962.171,77
Groupe Eurostation	65.605.420,50	41.289.353,50
Ypto	61.286.176,93	70.503.224,40
SPV LLN	6.928,13	10.770.817,11
Eurogare	35.635.788,33	4.356.948,94
Autres filiales	7.918.666,97	9.973.445,41
Total services et biens divers	1.259.529.065,68	1.329.855.961,13

27.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	1.783.187,41	1.246.982,52
Moins-value sur cession de participation MEQ	0,00	200.000,00
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	2.627.989,70	15.465.472,66
Réductions de valeur sur commandes en cours	-868.070,89	4.116.210,41
Réductions de valeur sur stocks	2.316.161,11	6.469.330,67
Pertes de valeurs sur actifs non courants détenus en vue de la vente	770.813,29	8.591.718,43
Autres charges d'exploitation	5.506.762,21	6.200.075,51
Total autres charges d'exploitation	12.136.842,83	42.289.790,20

Soit :

	31/12/2015	31/12/2014
SNCB	11.287.490,24	37.494.171,86
Autres filiales	849.352,59	4.795.618,34
Total autres charges d'exploitation	12.136.842,83	42.289.790,20

Note 28 - Frais de personnel

28.1 Frais de personnel

		31/12/2015	31/12/2014
	Note		
Salaires et rémunérations et autres avantages à court terme		1.146.343.809,83	1.186.387.248,05
Charges de sécurité sociale		9.233.575,96	8.357.751,41
Avantages de type cotisations définies		2.194.011,42	2.448.331,74
Avantages postérieurs à l'emploi	19	8.755.595,75	10.062.946,44
Autres avantages à long terme	19	65.138.147,29	41.250.816,40
Indemnités de cessation d'emploi	19	-376.881,00	1.886.952,52
Autres		1.410.913,33	1.013.805,45
Total frais de personnel		1.232.699.172,58	1.251.407.852,01

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers cfr. note 29.

28.2 Effectif du personnel

	31/12/2015	31/12/2014
A. Effectif du personnel		
Effectif moyen du personnel (en ETP)	20.274	22.413
Ouvriers	11.000	11.649
Employés	8.947	10.328
Personnel de direction	327	422
Autres	0	14
B. Intérimaires (en ETP)		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	N.D.	28

Note 29 - Produits et charges financiers

29.1 Produits financiers

	31/12/2015	31/12/2014
	Notes	
Produits d'intérêt sur	<u>26.053.294,69</u>	<u>26.079.033,30</u>
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance non dépréciés	446.692,42	1.058.158,84
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance dépréciés	0,00	0,00
prêts et créances non dépréciés	19.659.243,11	18.614.011,61
prêts et créances dépréciés	3.148,71	6.556,57
instruments financiers dérivés	3.205.659,20	3.477.457,83
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	2.738.551,25	2.922.848,45
actifs financiers disponibles à la vente	12.2 0,00	0,00
Variation de juste valeur des	<u>81.092.252,16</u>	<u>140.638.162,06</u>
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	1.121.487,45	3.361.429,44
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	4.179.064,00	4.087.231,23
instruments financiers dérivés	75.791.700,71	133.189.501,39
actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net	0,00	0,00
Reprises de pertes de valeur des	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00
placements détenus jusqu'à leur échéance	0,00	0,00
prêts et créances	0,00	0,00
Gains de change	7.557.723,58	4.944.270,16
Gains sur cessions des prêts et créances	3,00	73.281,33
Dividendes perçus	1.306.016,31	1.431.368,41
Autres produits financiers	8.029.637,50	5.252.708,30
Total produits financiers	124.038.927,24	178.418.823,56

29.2 Charges financières

		31/12/2015	31/12/2014
	Notes		
Charge d'intérêt sur		<u>77.104.282,01</u>	<u>82.349.842,52</u>
dettes financières au coût amorti		35.395.548,61	38.807.998,95
instruments financiers dérivés		24.035.421,28	22.860.623,87
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		10.290.174,06	9.150.436,90
dettes de location-financement		1.450.762,60	514.336,15
dettes pour avantages au personnel	19.3	4.841.704,68	8.545.637,16
provisions	20	1.090.670,78	2.470.809,49
Intérêts intercalaires activés		-153.937,87	-189.349,33
Variation de juste valeur des		<u>41.471.691,48</u>	<u>236.618.112,34</u>
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		685.510,25	723.117,04
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		3.147.763,35	21.769.731,33
instruments financiers dérivés		37.638.417,88	214.125.263,97
actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net		0,00	0,00
Pertes de valeur sur		<u>4.317,71</u>	<u>15.085,93</u>
actifs financiers disponibles à la vente	12.2	0,00	0,00
placements détenus jusqu'à leur échéance		0,00	0,00
prêts et créances		4.317,71	15.085,93
Pertes sur cessions des prêts et créances		0,00	0,00
Pertes de change		5.884.552,39	2.975.361,61
Autres charges financières		22.076.149,78	8.708.615,64
Total charges financières		146.387.055,50	330.477.668,71

Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global

		31/12/2015	31/12/2014
	<u>Note</u>		
Impôts courants par le résultat net		-1.394.920,35	-478.628,19
Impôts différés par le résultat net	22	1.905,75	-29.820,54
Impôts différés par les autres éléments du résultat global	22	0,00	0,00
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global		-1.393.014,60	-508.448,73

	2015	2014
Résultat global avant impôts des activités poursuivies	166.886.538,20	-182.178.026,85
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (33,99%)	-56.724.734,33	61.922.311,33
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	-15.657.375,47	-70.263.969,46
Impôts liés aux participations mises en équivalence	1.082.703,73	737.694,91
Autres différences permanentes	15.495.580,64	17.035.977,98
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés	54.410.810,83	-9.940.463,49
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global des activités poursuivies	-1.393.014,60	-508.448,73

Note 31 - Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels s'élèvent à 621.324,55 EUR (2014: 557.513,51 EUR) et représentent principalement les sommes réclamées par le Groupe SNCB à des tiers responsables d'incapacités de travail du personnel.

Les passifs éventuels s'élèvent à 918.230,02 EUR (2014: 510.295,49 EUR) et représentent les litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

32.1 Actifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015	Valeur au bilan au 31/12/2014	Juste valeur au 31/12/2014
Actifs financiers non courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	788.211.604,34	788.211.604,34	751.246.550,35	751.246.550,35
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	276.915.944,49	276.915.944,49	361.829.165,07	361.829.165,07
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	51.274.180,31	51.274.180,31	51.274.180,31	51.274.180,31
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	108.311.320,09	108.311.320,09	95.086.221,23	95.086.221,23
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	77.406.086,58	77.406.086,58	68.359.373,35	68.359.373,35
	Actifs financiers au coût amorti	395.782.773,46	478.050.657,46	382.231.928,39	464.058.594,23
Total		1.697.901.909,27	1.780.169.793,27	1.710.027.418,70	1.791.854.084,54

Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	1.072.957.307,24	1.072.957.307,24	1.096.432.682,51	1.096.432.682,51
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	250.692,34	250.692,34	328.298,20	328.298,20
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	39.405.719,19	39.405.719,19	0,00	0,00
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	20.384.277,98	20.384.277,98	27.023.500,27	27.023.500,27
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	-23.322,04	-23.322,04	-36.471,56	-36.471,56
	Actifs financiers au coût amorti	31.346.187,81	31.419.411,72	213.544.229,98	213.615.879,99
	Placements détenus jusqu'à leur échéance au coût amorti	0,00	0,00	144.599.596,67	144.599.596,67
Total		1.164.320.862,52	1.164.394.086,43	1.481.891.836,07	1.481.963.486,08

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « créances commerciales et autres débiteurs », pour le moment non réévalués à la juste valeur, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances à court terme sans composante de financement significative et, d'autre part, des créances porteuses d'intérêts à long terme avec l'Etat.

Les justes valeurs de comparaison des actifs financiers valorisés au coût amorti, repris dans la rubrique « autres actifs financiers » sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des actifs, dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net ». En ce qui concerne les placements « détenus jusqu'à maturité », le Groupe SNCB considère la valeur nominale comme une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné la durée restante des placements et les faibles taux d'actualisation actuellement.

32.2 Passifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015	Valeur au bilan au 31/12/2014	Juste valeur au 31/12/2014
Passifs financiers non courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	2.450.438.007,96	2.766.475.909,15	2.237.278.042,20	2.621.213.418,15
	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	135.740.034,26	135.740.034,26	176.987.012,84	176.987.012,84
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	456.579.639,07	456.579.639,07	552.379.101,95	552.379.101,95
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	143.685,00	143.685,00	2.665.230,00	2.665.230,00
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	179.658.972,30	179.658.972,30	297.885.737,72	297.885.737,72
Total		3.222.560.338,59	3.538.598.239,78	3.267.195.124,71	3.651.130.500,66
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	896.115.849,13	896.948.969,21	1.219.510.259,54	1.220.479.242,87
	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	64.920.732,68	64.920.732,68	34.227.239,28	34.227.239,28
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	34.039.570,89	34.039.570,89	10.474.254,85	10.474.254,85
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	374.337.126,27	374.337.126,27	392.520.991,64	392.520.991,64
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	270.181.002,71	270.181.002,71	313.115.920,91	313.115.920,91
Total		1.639.594.281,68	1.640.427.401,76	1.969.848.666,22	1.970.817.649,55

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « dettes commerciales » et des « Autres dettes », comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les « Dettes commerciales » se composent principalement des dettes à court terme sans composante de financement significative et les « autres dettes » comprennent principalement la dette reconnue envers l'Etat pour la gestion des moyens dans le cadre du Fond RER (court et long terme) et les cautionnements reçus dans le cadre des contrats CSA.

Les justes valeurs de comparaison des actifs dettes valorisées au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ».

Note 33 - Opérations de financement alternatif

Le Groupe SNCB est entré dans des opérations de locations transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatifs », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit :

- du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 13 et 28 ans.
- un « Qualified technological equipment »: les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 16 ans.
- des bâtiments administratifs : les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de vente, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust). Les risques sont limités aux risques liés à la propriété de l'actif, aux risques qui découlent de la législation belge et au risque de crédit sur les contreparties pour lesquelles le compte d'investissement a été maintenu.

Le Groupe SNCB a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust. Ces immobilisations corporelles relatives aux financements alternatifs font principalement l'objet de contrats de location-financement envers les sociétés du Groupe SNCB tel qu'explicité à la note 9.3.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale) qui représentent, au 31 décembre 2015 (2014), 1.586.403.513,45 EUR (1.675.842.500,60 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IAS 39 dans les rubriques Autres actifs financiers et Dettes financières. Au 31 décembre 2015 (2014), 362.163.167,32 EUR (347.233.262,30 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 1.170.422.628,46 EUR (1.188.148.343,05 EUR) sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust au 31 décembre 2015 (2014).

Pour certaines transactions, le Groupe SNCB a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe SNCB a utilisé l'option juste valeur prévue par IAS 39 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 11. A fin 2015 (2014), la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente 10.213.817,87 EUR (8.352.162,70 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2015 (2014), 10.315.954,19 EUR (59.863.282,06 EUR) ont été reconnus en résultats. Le montant plus élevé en 2014 était dû à la prise en résultat des commissions des opérations transférées à Infrabel. En fonction du type de transaction, le Groupe SNCB a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris :

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe SNCB agira comme agent de vente pour l'actif ;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 34 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et des immeubles de placement est de 664.593.864,22 EUR (573.528.413,59 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 1.033.009.173,19 EUR (1.144.338.259,53 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de stocks est de 264.186.148,45 EUR (156.573.654,14 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

Les garanties personnelles constituées par le Groupe SNCB pour compte de tiers de 410.367.366,06 EUR (392.205.925,63 EUR) au 31 décembre 2015 (2014) concernent essentiellement les garanties constituées pour la dépollution.

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour le Groupe SNCB sont de 1.513.007.506,22 EUR (1.513.007.506,22 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non-résiliables sont de 15.439.516,80 EUR (20.692.164,58 EUR) au 31 décembre 2015 (2014), dont 4.946.076,14 EUR (5.252.647,78 EUR) à moins d'un an, 9.641.948,32 EUR (14.027.491,46 EUR) à plus d'un an et moins de 5 ans et 851.492,34 EUR (1.412.025,34 EUR) à plus de 5 ans.

Les garanties constituées par des tiers pour compte du Groupe SNCB sont de 1.940.480.830,50 EUR (2.039.517.225,33 EUR) au 31 décembre 2015 (2014) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits du Groupe SNCB sont de 317.768.072,92 EUR (403.075.921,35 EUR) au 31 décembre 2015 (2014) et concernent des prépaiements dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les stocks appartenant à des tiers mais reçus en consignation par le Groupe SNCB qui en supporte les risques s'élèvent à 23.715.492,44 EUR (98.233.269,94 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

Les garanties réelles constituées par le Groupe SNCB sur avoirs propres sont de 2.714.608.457,07 EUR (2.831.146.191,30 EUR) au 31 décembre 2015 (2014) et concernent les placements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif et la valeur comptable du matériel dans les opérations.

Les garanties bancaires reçues sont de 276.710.372,25 EUR (456.847.813,45 EUR) au 31 décembre 2015 (2014).

Au 31 décembre 2015, le Groupe SNCB a un engagement de 10.000.000,00 EUR relatifs à l'« overdraft facility » vis-à-vis de B-Logistics tirable à partir du 7 avril 2016 jusqu'au 7 avril 2021.

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financement alternatif non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 33.

Note 35 - Informations relatives aux parties liées

35.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 4.

35.2 Relations avec l'Etat

35.2.1 Liens de participation

L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote de la SNCB.

35.2.2 Contrats de gestion

L'Etat a conclu avec la SNCB un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans ce contrat de gestion, il est stipulé que la SNCB constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il lui est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que les activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

Les modifications de la réorganisation des chemins de fer belges du 1^{er} janvier 2014 n'ont pas encore été intégrées dans le contrat de gestion. La concrétisation du prochain contrat de gestion est en cours.

La SNCB a pour objet :

1. le transport de voyageurs, en ce compris l'accueil et l'information de sa clientèle, et de marchandises par chemin de fer ;
2. le transport de marchandises en général et les services de logistique prévus à cet effet ;
3. l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire ;
4. la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire ;
5. l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêts non gardés et de leurs dépendances ainsi que de leurs abords, en ce compris la conception, le développement, la modernisation et la valorisation des centres urbains ;
6. le développement d'activités commerciales ou autres, destinées à favoriser directement ou indirectement ses services ou à optimiser l'utilisation de ses biens.

La SNCB peut, par elle-même ou par voie de participation à des organismes et personnes morales existants ou à créer, belges, étrangers ou internationaux, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seraient susceptibles d'en faciliter ou d'en favoriser la réalisation ou le développement, y compris la constitution de sûretés pour dettes de sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation.

Sont notamment considérées comme susceptibles de favoriser la réalisation ou le développement de l'objet, la fabrication et la vente de biens ou services ayant trait directement ou indirectement à l'activité ferroviaire.

La SNCB peut en outre agir comme administrateur, porteur d'une procuration, mandataire ou liquidateur dans d'autres sociétés ou entreprises.

35.2.3 Services aux administrations

La SNCB fournit des services de transport et de télécommunications à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets de la SNCB.

35.3 Relations entre sociétés du Groupe SNCB

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, la Société est amenée à avoir des relations avec les autres sociétés du Groupe SNCB. Les principales relations qui sont effectuées par la Société au profit de certaines Sociétés du Groupe sont les suivantes :

- prestations de trésorerie, de coordination comptable, etc. ;
- prestations de conduite et prestations en gares freight services.

35.4 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 25.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés mises en équivalence	98.828.578,15	37.193.803,78
Créances nettes sur les sociétés mises en équivalence	137.687.723,98	11.927.765,82
Créances nettes sur les pouvoirs publics	1.209.007.038,52	1.200.165.284,93
Dettes sur les sociétés mises en équivalence	50.502.615,22	82.928.733,84

La variation des opérations réalisées avec les sociétés mises en équivalence résulte principalement de la mise en équivalence du Groupe B-Logistics à partir du 8 octobre 2015 (voir note 8).

35.5 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres des Comités de Direction de la SNCB sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe SNCB.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et aux membres des Comités de Direction s'élevait à 1.881.159,38 EUR en 2015 et à 2.156.085,41 EUR en 2014. Ils n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part de la Société. Pour la liste des administrateurs et des membres du Comité de Direction nous faisons référence à la note 1.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants :

- avantages à court terme : salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de la voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- indemnités de cessation d'emploi ;
- avantages postérieurs à l'emploi : primes d'assurances payées par la Société. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et autres avantages à court terme	1.803.030,59	2.026.119,76
Indemnités de fin de contrat de travail	0,00	0,00
Avantages postérieurs à l'emploi	78.128,79	129.965,65
Autres avantages à long terme	0,00	0,00
Total	1.881.159,38	2.156.085,41

Aucun prêt n'a été consenti aux principaux dirigeants.

Note 36 - Honoraires du commissaire

Le Groupe SNCB a comptabilisé en 2015 (2014) un montant de 353.493,32 EUR (393.586,49 EUR) relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaire et un montant de 43.175,00 EUR (6.625,00 EUR) relatif à des missions non-audit prestées par les commissaires et par les sociétés avec lesquelles ils ont un lien de collaboration.

	31/12/2015		31/12/2014	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	353.493,32		393.586,49	0,00
Missions de conseils fiscaux				0,00
Autres missions	43.175,00		6.625,00	0,00
Total	396.668,32	0,00	400.211,49	0,00

Note 37 - Événements postérieurs à la clôture

Les seuls éléments significatifs postérieurs à la date de clôture pouvant impacter les états financiers du Groupe SNCB sont les attentats perpétrés le 22 mars 2016 à Zaventem et à Bruxelles. Leurs impacts sur la mobilité et donc sur le chiffre d'affaires et sur les coûts (dont coûts de la sécurité) n'ont pas encore pu être estimés.

Note 38 - Réorganisation

L'objectif de la réorganisation intervenue au 1^{er} janvier 2014 est la réorganisation des structures des Chemins de fer belge pour le ramener à deux entreprises publiques autonomes sous la forme de deux sociétés anonymes de droit public, un gestionnaire de l'infrastructure Infrabel et une entreprise ferroviaire SNCB, qui participent ensemble avec l'Etat dans une filiale de droit public HR Rail, agissant comme l'employeur unique de l'ensemble du personnel de ces deux entreprises.

La réorganisation s'est réalisée par le biais de plusieurs opérations simultanées au 1^{er} janvier 2014 :

- La fusion de la SNCB Holding et de la SNCB via la technique de fusion par absorption de la SNCB par la SNCB Holding, renommée SNCB ;
- Le transfert de certaines activités et des avoirs de la SNCB Holding à Infrabel via une scission partielle entraînant des modifications au niveau des capitaux propres de la SNCB fusionnée ;
- La constitution de HR Rail en tant que société anonyme de droit public dans laquelle les actifs et les passifs de l'activité opérationnelle « Human Resources » de la SNCB Holding sont apportés.

Fusion de la SNCB Holding et de la SNCB

La SNCB Holding et la SNCB ont procédé à une fusion simplifiée mère-fille, la SNCB Holding étant la société absorbante. L'ensemble du patrimoine de la SNCB a été transmis en continuité et à titre universel à la SNCB Holding, sans émission de nouvelles actions. Cette fusion n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 du Groupe SNCB. La SNCB Holding a été renommée SNCB.

Scission partielle de la SNCB fusionnée vers Infrabel

Certains actifs et passifs de la SNCB fusionnée ont été transférés à Infrabel. Il s'agit de :

- Toutes les actions que la SNCB fusionnée détenait dans Infrabel ;
- Les dettes financières et actifs financiers y liés qui sont directement attribuables à Infrabel et 45% du montant des dettes qui ne sont pas directement attribuables à la SNCB fusionnée ou Infrabel ;
- Les actifs et les passifs qui constituaient certaines activités ICT ;
- La provision pour litiges juridiques et les créances y relatives actées sur les compagnies d'assurances ;
- Les dettes relatives aux avantages au personnel qui ont été réparties entre les entités SNCB, Infrabel et HR Rail selon leur personnel respectif.

Certains terrains ont été échangés entre la SNCB et Infrabel avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre de la réorganisation, le capital de la SNCB a diminué de 741.778.929,39 EUR à 249.022.345,57 EUR (note 17).

Apport à HR Rail

Dans le cadre de la réorganisation, HR Rail a été créée le 20 décembre 2013 sous la forme d'une société anonyme de droit public.

Au 1^{er} janvier 2014, la SNCB fusionnée a apporté l'ensemble des actifs et des passifs qui constituent son activité « Human resources ».

La SNCB fusionnée a apporté à HR Rail :

- Les actifs et les passifs de la Caisse de Solidarité Sociale et au Fonds de documentation sociale ;
- Les actifs et les passifs liés à la gestion des pensions ;
- Les immobilisations incorporelles et corporelles liées aux activités de HR Rail ainsi que les subsides en capital y attachés ;
- Les actifs et les passifs relatifs à Rail Facilities ;
- Les actifs et les passifs liés à la gestion financière du personnel actif ;
- Les dettes pour avantages au personnel propres au personnel de HR Rail ;
- Toutes les dettes relatives aux rémunérations et charges sociales dont le suivi administratif est du ressort de HR Rail.

La participation dans Infrabel et les actifs et passifs transférés à Infrabel et apportés à HR Rail ont été décomptabilisés au 1^{er} janvier 2014. L'impact de ces transactions sur les capitaux propres consolidés est de 1.513.174.244,33 EUR dont 492.756.583,82 EUR sur le capital et 1.020.417.660,51 EUR sur les résultats reportés. Étant donné qu'il s'agit d'une distribution non monétaire aux actionnaires, l'impact de ces transactions a été comptabilisé, à cette date, directement dans les capitaux propres.

Apport par Infrabel

Infrabel a transféré à la SNCB fusionnée l'activité « informations aux voyageurs » et a apporté des immobilisations corporelles totalement subsidiées. Cet apport n'a pas d'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2014.

4. Rapport du Collège des Commissaires



**Rapport des réviseurs d'entreprise sur les comptes consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

SNCB SA DE DROIT PUBLIC
Rue de France 85
1060 BRUXELLES

Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des Commissaires (ci-après « le Collège des Commissaires ») à l'assemblée générale de la société SNCB SA de Droit Public sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état consolidé du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SNCB SA de Droit Public pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 11.858.329.541 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net positif de l'exercice de 170.965.546 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

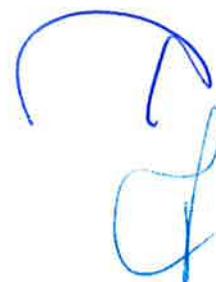
L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Collège des Commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA | burgerlijke vennootschap met handelsvorm
Tel +32 (0)2 242 11 40 | Fax +32 (0)2 242 03 45 | brussel@be.gt.com | www.grantthornton.be
Metrologielaan 10, bus 15 | 1130 Brussel
BTW BE 0439 814 826 | RPR Antwerpen

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Société Civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée
Avenue Marcel Thiry 77 b. 4 – B 1200 Bruxelles
Tel. : + 32 (0)2 779 02 02 – Fax: + 32 (2) 779 03 33 – www.mazars.be – www.mazars.com
TVA : BE 0428.837.889 - RPM Bruxelles



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société SNCB SA de Droit Public au 31 décembre 2015, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Autres points

1. Nous attirons l'attention :

- a. sur les estimations comptables et les matières à jugement contenues dans les comptes, notamment les provisions pour environnement (pollution des sols et assainissement) qui sont basées sur l'état actuel de l'inventaire et une estimation de la pollution des terrains, la valorisation des instruments financiers et la valorisation des engagements relatifs au personnel ; ces estimations comptables et matières à jugement comprennent nécessairement des éléments inhérents d'incertitude ;

sur l'annexe aux comptes consolidés où il est fait mention que le groupe a, au 1^{er} janvier 2014, conformément à IFRS 1, décidé de réévaluer à la date de transition aux normes IFRS certains terrains à leur juste valeur ; l'évaluation à la juste valeur et le test annuel de pertes de valeur sont basés sur des données financières et des paramètres d'évaluation qui comportent nécessairement des incertitudes et des marges d'appréciation.

2. Dans le rapport de gestion, le Conseil d'administration fait référence aux conséquences d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, la SNCB a entrepris une action visant, en application du contrat de gestion, à compenser les effets de ce contrôle via une dotation d'exploitation augmentée. La suite qui a été donnée à cette action n'est pas encore connue. La SNCB a pris en charge un montant de 50,9 Mio EUR pour la contribution de l'exercice 2013, et a comptabilisé une créance envers l'Etat pour un montant de 34,9 Mio EUR pour la partie relative aux missions de services publics. La SNCB a également comptabilisé une dette pour la partie relative aux activités commerciales pour les exercices 2014 et 2015 (7,7 Mio EUR).



3. Le groupe a entrepris des démarches pour mettre en place une politique de gestion des risques de fraude. L'ensemble des risques doivent encore être cartographiés davantage, et il doit être examiné dans quelle mesure les procédures existantes sont adaptées pour maîtriser les risques de fraude.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

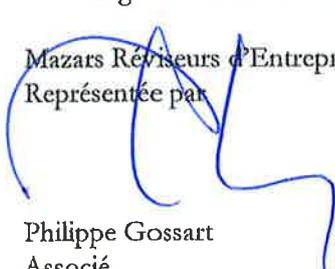
Autres points

1. Nous attirons l'attention sur l'annexe 1 des comptes consolidés, dans laquelle le Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à l'hypothèse de continuité des activités.
2. Nous attirons l'attention sur le fait que, en raison de la convention de services conclue avec HR Rail, l'organisation administrative et le contrôle interne de la société sur l'administration du personnel sont développés de manière limitée.

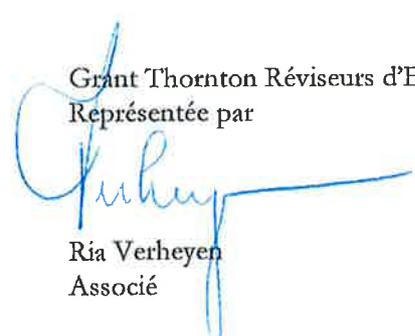
Bruxelles, le 11 mai 2016

Le Collège des Commissaires

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par


Philippe Gossart
Associé

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par


Ria Verheyen
Associé